

Mémoire de master 1 / juin 2021



Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire civilisation patrimoine

Parcours - cultures de l'écrit et de l'image

L'image de la femme dans les traités de démonologie

Planchet Salomé

Sous la direction de Nicolas Diochon
Enseignant – Université Lyon 2

Remerciements

Je tiens à adresser dans un premier temps mes plus sincères remerciements à mon directeur de mémoire, Nicolas Diochon, pour ses précieux conseils, sa disponibilité, sa patience ainsi que ses nombreuses relectures.

J'exprime également ma reconnaissance aux personnes ayant participé à ce mémoire et notamment Nadine Pontal, qui m'a fait prendre conscience de la richesse du fonds « Sorcière et démonologie » de Lyon, Lorraine Prudhomme pour ses allers-retours à l'ENS afin de récupérer mes ouvrages et ma mère pour sa relecture.

Je tiens également à remercier Adèle Duportal et la Cie Plumea, pour être encore et toujours une source d'inspiration (notamment sur les sorcières) et pour les remarques avisées tout au long de mon travail.

Merci également à la promo 2020-2021 du M1 CEI : malgré le distanciel, nous nous sommes soutenus etentraidés tout au long de cette année.

Résumé : *Au cours de la période de la chasse aux sorcières se développe un nouveau type d'écrit : les traités de démonologie. Le développement de l'imprimerie permet aux auteurs de ces ouvrages de diffuser massivement leurs idées, ce qui a contribué à l'ampleur du phénomène. En s'appuyant donc sur huit traités de démonologie présents dans le fonds « Sorcières et démonologie » du Centre de Documentation et de la Recherche de l'ENS de Lyon, ce mémoire va s'attacher à rendre compte de l'image de la femme dans ces écrits. Cette étude permet d'analyser comment s'est effectué le glissement d'un sexe féminin dégradé dans les traités à l'apparition de la figure de la sorcière.*

Descripteurs : histoire - chasse aux sorcières – traité de démonologie – sorcellerie – femme - livre

Abstract : *During the period of the witch hunt, a new type of writing developed: treatises about demonology. The development of printing allowed their authors to spread their ideas massively, which contributed to the extent of the phenomenon. By using eight treatises about demonology in the "Sorcières et démonologie" collection of the Centre de Documentation et de la Recherche of the ENS of Lyon, this dissertation will attempt to give an account of the image of women in these writings. This study allows us to analyze how the shift from a degraded female gender in the treatises to the appearance of the figure of the witch took place.*

Keywords : history - witch hunt - treatise about demonology - witchcraft - woman - book

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

Sommaire

PRECISION D'ORTHOGRAPHE	7
INTRODUCTION	9
LE FONDS « SORCIERES ET DEMONOLOGIE » COMME OBJET D'ETUDE	17
L'histoire du fonds	17
<i>La genèse du fonds</i>	17
<i>L'évolution du fonds</i>	18
Le contenu du fonds	19
<i>La nature des documents présents dans le fonds</i>	19
<i>Les sujets des ouvrages</i>	21
<i>Les ouvrages et leur date de publication</i>	22
Les traités et procès de démonolâtrie	25
<i>« Ce que l'imprimerie changea pour les femmes », et pour la conception de la sorcellerie</i>	25
<i>La démonologie et les traités comme « genre »</i>	27
<i>Le corpus : huit traités et procès de démonologie présents dans le fonds « Sorcières et démonologie »</i>	28
FEMMES ET DEMONOLOGUES	37
Des discours avant tout rhétoriques	38
<i>L'appel aux diverses émotions du lecteur</i>	38
<i>La forme du discours qui participe à la rhétorique</i>	42
<i>Le recours à de grandes figures d'autorité</i>	42
<i>Un regard qui interprète</i>	44
La place des femmes dans les traités de démonologie	47
<i>La racine biblique de l'infériorité de la femme</i>	48
<i>Une valorisation du rôle de mère et d'épouse</i>	52
<i>La femme déshumanisée dans les traités</i>	55
Un sexe qui perturbe l'ordre de la société	56
<i>Un corps et des attributs instrumentalisés</i>	56
<i>L'accumulation de défauts chez le sexe féminin</i>	61
D'UN SEXE DEGRADE A LA FIGURE DE LA SORCIERE	67
Vers la construction de l'image des sorcières : de grandes figures anciennes	67
<i>La mythologie grecque : Médée et Circé</i>	68
<i>Les déesses antiques</i>	71
<i>Des créatures et démons féminins</i>	73

<i>Des légendes de tous les territoires : Mélusine</i>	75
Des ouvrages pratiques et utiles	77
<i>Des critères de reconnaissance physique</i>	80
<i>Des attributs souvent lourds de sens</i>	83
Les reproches des auteurs de démonologie aux sorcières	88
<i>La sorcière, une coupable idéale</i>	89
<i>Le sabbat comme lieu de débauche et comble de l'horreur</i>	93
<i>Infidélité à la foi, adoration au démon et volonté de nuire</i>	100
CONCLUSION	103
SOURCES	105
BIBLIOGRAPHIE	107
ANNEXES	111
TABLE DES MATIERES	115

Précision d'orthographe

Certaines des éditions des textes du corpus présentent des ouvrages en ancien français :

- *Discours et histoires des spectres* de Le Loyer
- *Histoires disputes et discours* de Jean Wier
- *Procès verbal fait pour délivrer une fille possédée par le malin esprit à Louviers* d'Armand Benet

Dans ce cas, ils sont cités de la même manière que les ouvrages le présentent, en respectant la graphie de l'époque.

INTRODUCTION

« *Nous sommes les petites-filles des sorcières que vous n'avez pas pu brûler.* »¹

Slogan féministe par excellence, il prend tout son sens si l'on se penche sur les luttes féministes de ces dernières années. Utilisé notamment pour les collages (pratique visant à coller des messages féministes sur les murs de l'espace public) ou comme slogan lors de manifestations, ce slogan témoigne de la lutte contre l'oppression des femmes.

Le premier groupe féministe à vraiment avoir utilisé la figure de la sorcière pour transmettre un message était le *Women's International Terrorist Conspiracy from Hell* (WITCH, créée en 1968) dont les membres se sont déguisés en reprenant le costume traditionnel de la sorcière afin de manifester. Une des membres, Robin Morgan nous parle de son expérience dans son ouvrage *Going Too Far: the personal chronicle of a feminist*². Ce groupe s'oppose principalement au patriarcat et à la politique menée aux Etats-Unis à cette époque en lançant des sortes de malédictions comme à Wall Street pour leur première action. Ce côté très théâtral de la sorcière lançant des incantations permet d'ancrer leurs actions dans les esprits tout exploitant le côté opprimé de la femme que représente la sorcière. Ce mouvement a inspiré de nombreux autres groupes féministes américains mais aussi d'autres parties du monde : le personnage - la sorcière - fait à présent partie intégrante du monde du féminisme militant. Parmi les événements les plus marquants récemment, on peut penser au rassemblement de sorcières ayant eu lieu devant la Trump Tower le 25 et 26 février 2017³. De nombreuses femmes se revendiquant comme sorcières se sont regroupées devant le bâtiment pour effectuer des « rituels » en réponse aux propos sexistes de Donald Trump. En France de nombreux groupes et associations féministes exploitent le personnage de la sorcière

¹ Slogan utilisé pour la première fois par les suffragettes lors de manifestations, il est repris par le Mouvement de Libération des Femmes (MLF). C'est Christine Delmotte qui finit par le revendiquer dans sa pièce du même nom.

² MORGAN Robin, *Going Too Far: the personal chronicle of a feminist*, New York, Random House, 1977.

³ ERNESTY Caroline, « Sorcières et féministes, unies contre Donald Trump », *Slate.fr*, novembre 2020. <http://www.slate.fr/story/196594/sorcières-féministes-coven-contre-donald-trump-election-presidentielle-etats-unis-paiennes-wicca>

comme par exemple le Witch Bloc parisien dont le journal *Le Monde* explique les revendications⁴.



Logo du groupe
Witch Bloc Paname



Manifestante du groupe Witch Bloc Paname lors de la manifestation du 12 septembre 2017 contre la réforme du travail

Il est intéressant de remarquer, sans se préoccuper particulièrement du fond de leurs idées, comment ces personnes ont récupéré la figure de la sorcière pour faire passer leurs idées. C'est un groupe qui joue avant tout sur les idées préconçues que l'on peut avoir de ce personnage : on retrouve le côté sombre et maléfique symbolisé par le noir du logo et de la tenue, l'utilisation dans les manifestations du chapeau pointu ou encore la présence de la lune dans le logo. Dans une interview réalisée par le Manifesto XXI, les membres du groupe justifient de cette manière leur utilisation de la figure de la sorcière : « Elle [la sorcière] est, de fait, un emblème féministe, qui représente tous-tes ceux qui ont été mis-e-s au ban de la société hétérocispatriarcale, notamment parce qu'ils n'entraient pas dans les rôles genrés qui leurs étaient imposés, et nous nous en servons pour montrer notre détermination à mener nos luttes »⁵. Outre le côté « spectaculaire » de la sorcière dans les événements publics, ce personnage est important car il devient le symbole d'un acharnement misogyne et en même tant de la transgression de cette domination masculine. Toutefois, la réalité historique est beaucoup plus complexe que cela bien que Michelet lui-même décrit dans son ouvrage *La Sorcière* cette dernière comme une rebelle à l'ordre masculin établi.

⁴ JOIGNOT Frédéric, « Le grand retour des sorcières », *Le Monde.fr*, 30 septembre 2017, https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/09/30/le-grand-retour-des-sorcieres_5193952_3232.html

⁵ BOUSSAT Laurie, « Féminisme, sorcellerie et luttes. Rencontre avec le Witch Bloc de Paris », *Manifesto XXI* [en ligne], 15 février 2018.

Il m'a donc paru intéressant de me pencher sur ce personnage si significatif des luttes féministes et qui a également marqué l'histoire avec l'épisode de la « chasse aux sorcières ». On peut prendre conscience de l'importance de cette période dans l'histoire des femmes en s'appuyant sur la grammaire française. En effet, cette dernière est particulièrement parlante et qui nous apprend dès le plus jeune âge que « le masculin l'emporte sur le féminin ». Depuis la fixation de l'orthographe au cours du XVIIe siècle, Vaugelas déclara dans son ouvrage *Remarques sur la langue française* que : « Le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble »⁶ en illustrant parfaitement le fonctionnement de son époque. Il est donc intéressant de se pencher un peu plus en détail sur l'expression de « chasse aux sorcières » qui fait référence aux nombreuses persécutions et condamnations que subirent les prétendues accusées au cours de la Renaissance. Il est à noter qu'il y a pourtant eu des hommes également accusés de sorcellerie. Le « féminin l'emportant sur le masculin » dans cette expression, on comprend tout à fait qu'il s'agit d'un événement extrêmement important quant à l'oppression des femmes.

La bulle papale *Summis desiderantes affectibus* de 1484 est considérée par de nombreux historiens comme le point de départ de la chasse aux sorcières⁷. La figure de la sorcière apparaissait déjà avant dans les écrits mais ce texte établit pour la première fois la pratique de la sorcellerie comme hérésie remettant en cause les principes de la religion catholique. En effet, depuis le XIVe siècle, la sorcellerie est liée à l'apparition du diable dans les mentalités, comme le démontre Alain Bourreau dans son ouvrage *Satan hérétique: Histoire de la démonologie*⁸.

Des ouvrages à ce sujet commencent à apparaître comme dès le XIVe siècle et notamment le célèbre *Malleus Maleficarum* en 1486 qui, selon les propos de Sophie Houdard, « invite à la chasse »⁹. C'est le début de ce qu'on appelle les « traités de démonologie », des ouvrages qui s'intéressent aux phénomènes magiques et maléfiques sous toutes leurs formes. L'historienne ajoute même à propos du *Malleus* : « il appuie le texte de la bulle du pape Innocent VIII qui donne à ce moment là les pleins pouvoirs à

⁶ VAUGELAS Claude Favre de, *Remarques sur la langue françoise: utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Éd. Ivrea, 1996.

⁷ BECHTEL Guy, *La sorcière et l'Occident: la destruction de la sorcellerie en Europe des origines aux grands bûchers*, Paris, Plon, 1997.

⁸ BOUREAU Alain, *Satan hérétique: naissance de la démonologie dans l'Occident médiéval, 1280-1330*, Paris, Odile Jacob, Histoire, 2004.

⁹ LEBRUN Jean, HOUDARD Sophie, Les récits de sorcellerie, *La marche de l'histoire*, France Inter, 19 février 2018, 29 min.

l'Inquisition pour s'occuper des maléfices, de la secte démoniaque et de tout ce qu'on peut imaginer comme être le premier grand complot satanique »¹⁰. De nombreux intellectuels sont envoyés dans divers territoires afin d'éradiquer la sorcellerie (on peut penser à De Lancre ou encore Le Loyer) et ces expériences vont nourrir leurs écrits. Pour notre étude, il est important de noter que ces ouvrages précisent très souvent que la sorcellerie est affaire de femmes. Pendant bien longtemps, la femme a été considérée comme pratiquant la magie (si l'on regarde la période antique par exemple). Toutefois, à cette époque, elle devient celle qui renie la foi catholique pour s'adonner au culte de Satan en se rendant au sabbat.

Pourtant, en cette fin du XVe siècle, les procès contre les sorcières sont encore peu nombreux et ne prennent réellement de l'ampleur qu'à partir du XVIe siècle. C'est en effet entre 1560 et 1650 que les historiens comme Guy Bechtel¹¹ s'accordent à dire que les bûchers étaient les plus nombreux. Grâce à la dénonciation à laquelle sont poussés les habitants par les sermons, les procès se multiplient dans les territoires ruraux d'une grande partie de l'Europe. Une véritable vague de psychose s'établit dans toute l'Europe et chacun se met à soupçonner son voisin. Tous les événements paraissent suspects : le mauvais temps, une maladie soudaine, la mort d'un nourrisson... La sorcière devient alors la coupable idéale pour expliquer ce qu'on ne parvenait pas à comprendre de manière rationnelle. Des techniques se mettent progressivement en place pour confondre les sorcières : on les rase afin de trouver la marque du diable, on les jette à l'eau pour voir si elles surnagent, elles sont torturées violemment...

Sophie Houdard estime à environ 60 000 le nombre de victimes¹². La moyenne d'âge des victimes est relativement élevée et ce sont souvent des femmes qui vivent seules, sans autorité masculine. Toutefois, il n'existe pas de généralité quant aux victimes des chasses aux sorcières et on retrouvait également aux procès des jeunes femmes, des prêtres...

Progressivement, à la fin du XVIIe siècle, les différents pays interdisent les persécutions de ceux qui pratiquent la sorcellerie. En France par exemple, c'est l'Edit du Roi en 1682, qui met fin aux procès et aux exécutions des sorcières.

¹⁰ LEBRUN Jean, HOUDARD Sophie, *op. cit.*

¹¹ VIENNOT Éliane, « Guy BECHTEL, La Sorcière et l'Occident. La destruction de la sorcellerie en Europe des origines aux grands bûchers, Paris, Plon, 1997, 733 p. », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, 1998.

¹² LEBRUN Jean, HOUDARD Sophie, Les récits de sorcellerie, *La marche de l'histoire*, France Inter, 19 février 2018, 29 min.

En tant que femme, il me semble qu'il s'agit d'un sujet particulièrement intéressant à traiter car il permet de remonter aux sources de la conception de la femme comme inférieure par rapport aux hommes.

De plus, se pencher sur la manière dont les écrits ont pu véhiculer cette image dégradée de la femme est particulièrement important. En effet, la transmission de l'écrit est souvent associée à la diffusion de la culture, de la connaissance et de la sagesse et d'autant plus au cours de la Renaissance, période considérée généralement comme moins sombre que le Moyen Âge. Appréhender comment un type d'écrit, les traités, ont pu diffuser une image si négative du sexe féminin et à terme avoir des conséquences si désastreuses, remet un peu en question la vision que l'on peut avoir du livre. Ce n'est pas seulement un objet de connaissance mais aussi un objet de pouvoir qui pousse à commettre des actions qui, rétrospectivement, semblent désastreuses.

Dans le cadre d'un Master centré sur l'histoire du livre, il m'a donc paru cohérent de voir comment les livres et l'imprimerie ont pu participer à l'apparition de la sorcière. En effet, l'invention de l'imprimerie au milieu du XVe siècle correspond avec le début des persécutions contre les sorcières et va permettre de diffuser largement les idées des intellectuels de l'époque à ce sujet. Guy Bechtel dans son ouvrage *La Sorcière et l'Occident* analyse avec précision les effets de l'apparition de l'imprimé sur l'épisode des chasses aux sorcières. Il démontre dans un premier temps qu'il s'agit d'un « formidable renfort que vont recevoir les chercheurs de sorcières en pouvant transmettre cette fois l'affiche de recherche et le portrait-robot à des milliers d'exemplaires »¹³ mais également que ce sera un outil utilisé lors des procès (« Les juges apprécieront le livre à la main. Les aveux leur permettront de publier leurs propres observations »¹⁴). Il parvient à la conclusion « qu'on peut estimer à une trentaine les ouvrages qui furent écrits sur la question entre 1380 et 1480, qui furent tous imprimés dans les dernières années du XVe ou les premières du XVIe »¹⁵. Mon étude ne se portera alors pas seulement sur la figure de la sorcière mais sur celle plus générale de la femme pour observer comment le glissement de l'une à l'autre a pu s'opérer à travers les écrits de l'époque. Le fonds « Sorcières et démonologie » de la bibliothèque universitaire Diderot revêt alors un intérêt majeur car il est constitué autour des grands traités « qui ont joué

¹³ BECHTEL Guy, *op. cit.*, p.246.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

un rôle déterminant dans les chasses aux sorcières à partir du XVI^e siècle »¹⁶ selon le catalogue.

Ce mémoire se constitue donc d'une analyse de huit traités de démonologie à la lumière du reste des ouvrages du fonds.

Dans un premier temps, ces derniers permettent de donner un aperçu général des recherches déjà effectuées sur le sujet. Les travaux généraux sur la chasse aux sorcières permettent de donner un cadre aux recherches et de comprendre le fonctionnement d'une époque (en particulier l'évolution des mentalités). A ce sujet, l'ouvrage de Guy Bechtel, *La Sorcière et l'Occident* permet de donner un aperçu chronologique de l'évolution de la conception de la sorcellerie qui a conduit à cet événement. Les différents ouvrages du fonds vont donner également la possibilité de comparer les traités de démonologie avec d'autres genres afin de saisir ce qui en fait la spécificité.

L'analyse de ce mémoire va alors principalement se concentrer sur les extraits décrivant ou analysant la figure de la femme dans les traités, qu'elle soit considérée comme maléfique (et donc sorcière) ou non. Ces passages sont plus ou moins présents dans les traités, allant d'un simple chapitre (pour le *Discours et histoires des spectres* de Le Loyer) à un ouvrage entier (comme le *Malleus Malleficarum* de Sprenger et Institoris). Il vont permettre de centrer l'étude sur de nombreux points, tous liés aux personnages féminins, comme le style d'écriture des auteurs pour les décrire, leurs sources, les métaphores ou les termes utilisés, la rhétorique mise en place, la forme du discours... A terme, ce relevé va permettre de cerner ce qui construit le traité en tant que genre : les choses qui coïncident dans plusieurs ouvrages en termes de manière d'écrire ou de sujet abordé. Mais cela donnera également une vision de ce qui fait la spécificité de chacun des traités : s'ils témoignent d'une évolution au fil du temps, s'ils peuvent se contredire ou si à l'inverse ils avancent les mêmes arguments et puisent dans les mêmes sources. Ce qui est également intéressant dans les traités de démonologie, c'est que certains sont dotés d'illustrations. Ces dernières vont donner la possibilité de voir comment l'image et le texte dialoguent dans ces ouvrages, comment l'iconographie et le texte se coordonnent. En effet, les auteurs ne sont bien souvent pas à l'origine des gravures de leurs textes à l'époque mais c'est plutôt les imprimeurs, libraires et éditeurs qui décident d'en rajouter.

¹⁶ Citation extraite du catalogue du fonds que l'on peut trouver à cette adresse : [file:///home/chronos/u-750202793e89142383a6a8c4e5f1449ca825245f/MyFiles/Downloads/Catalogue%20du%20fonds%20sorc%C3%A8res%20\(2\).pdf](file:///home/chronos/u-750202793e89142383a6a8c4e5f1449ca825245f/MyFiles/Downloads/Catalogue%20du%20fonds%20sorc%C3%A8res%20(2).pdf)

Les traités de démonologie, à la lumière du fonds « Sorcière et démonologie » du centre de recherche de l'ENS, vont permettre de comprendre comment la façon de décrire les femmes dans ces ouvrages a pu participer au phénomène de « grande chasse aux sorcières ». Le glissement de la femme, naturellement mauvaise, à la figure de la sorcière maléfique s'opère dans les traités de démonologie à travers des procédés d'écriture que nous allons donc analyser.

La première partie de ce travail sera constituée d'une étude détaillée du fonds « Sorcière et démonologie ». Elle donnera alors à voir son histoire (en s'attardant sur sa création et son évolution) avant de laisser place à son contenu qui permettra de saisir les spécificités des ouvrages de ce fonds. Les huit traités choisis dans le fonds feront également l'objet d'une analyse dans cette partie. Ensuite, nous nous pencherons plus particulièrement sur le contenu de ces derniers. Dans un premier temps, nous nous demanderons comment les démonologues rendent compte du sexe féminin dans les traités en analysant leurs techniques d'écritures. Cela permettra d'explorer comment l'infériorité féminine est mise en place et exploitée dans ce type d'ouvrage. Enfin, la figure de la sorcière sera étudiée dans la dernière partie de cette étude pour mettre en lumière comment s'est effectué le glissement d'un sexe dégradé à un être maléfique.

LE FONDS « SORCIERES ET DEMONOLOGIE » COMME OBJET D'ETUDE

Mes différentes recherches sur les sorcières m'ont conduite à la découverte du fonds « Sorcières et démonologie »¹⁷ du Centre de Documentation de la Recherche (CDR) de l'ENS de Lyon. J'ai décidé d'en faire mon objet d'études car il me semblait convenir à tous points de vue (localisation, sujets, dates, contenu, contexte...) à l'analyse que je souhaitais mener. Je vais donc d'abord m'attacher à présenter l'évolution de ce fonds documentaire depuis sa création en 1990 jusqu'à aujourd'hui. Je me pencherai ensuite sur son contenu avec les sujets qu'il aborde, la nature des ouvrages et leur date de publication avant de me concentrer plus particulièrement sur les traités et les procès de sorcellerie qui constitueront mon corpus de recherche.

L'HISTOIRE DU FONDS

La genèse du fonds

Le fonds « Sorcière et démonologie » doit sa naissance à Nicole Jacques-Lefèvre, professeure de littérature reconnue pour ses recherches sur la Renaissance. Passionnée par la figure de la sorcière, elle devint au cours de sa carrière spécialiste des ouvrages de démonologie. Accompagnée de Jean Céard dont les recherches portent principalement sur la littérature de la Renaissance et de Maxime Préaud, conservateur de la bibliothèque nationale, elle décide alors de créer en 1990 à l'ENS une équipe de plusieurs chercheurs regroupés sous le nom « Histoire critique de la sorcellerie » afin de « redonner la parole à ces « absents de l'histoire », dont Michel de Certeau signalait naguère la mise à l'écart des discours officiels du savoir »¹⁸. Parmi les historiens ayant pris part à ce travail de recherche, on retrouve notamment Sophie Houdard (spécialiste des croyances dans la littérature), Michel de Certeau, historien et philosophe qui a consacré ses recherches à l'histoire religieuse et Daniel Teyssie qui a travaillé principalement

¹⁷ Dont on peut retrouver le catalogue à cette adresse : http://www.bibliotheque-diderot.fr/medias/fichier/catalogue-du-fonds-sorcières_1418376402780-pdf?ID_FICHE=142966&INLINE=FALSE

¹⁸ MARTIN Christophe, « Raconter d'autres partages », *Littérature, anthropologie et histoire culturelle: Mélanges offerts à Nicole Jacques-Lefèvre*, Paris, ENS Éditions, 2017. DOI 10.4000/books.enseditions.8272.

sur l'idéologie du siècle des Lumières. Ces chercheurs vont donc acquérir à leur frais de nombreux ouvrages qu'ils réuniront ensuite dans un fonds documentaire nommé « Sorcière et démonologie », conservé au Centre de Documentation de la Recherche de l'ENS de Lyon. A terme, leurs travaux de recherches aboutissent à la création d'un colloque ayant pour thème « Le sabbat des sorciers » qui sera lui-même repris dans un ouvrage paru chez Jérôme Millon l'année suivante.

L'évolution du fonds

Mes échanges avec Nadine Pontal, responsable du Centre de Documentation de la Recherche de l'ENS de 2008 à 2017, m'ont permis de suivre l'évolution de ce fonds après le départ des chercheurs d'origine depuis plusieurs années. La distinction entre le CDR et la bibliothèque de l'ENS (avant leur fusion en 2013 pour créer la bibliothèque Diderot que l'on connaît encore aujourd'hui) avait conduit à séparer le fonds en deux parties. Nadine Pontal décide de le réunir en 2010 « afin de lui conserver son intégrité et sa cohérence et de susciter pourquoi pas de nouvelles études »¹⁹. De ce projet est né le catalogue du fonds « Sorcière et démonologie » qui regroupe tous les ouvrages présents, classés par ordre alphabétique de leurs auteurs et autrices. On y retrouve également des annotations sur les différentes éditions, la nature des ouvrages... Un logo a été réalisé pour l'occasion afin de donner une référence iconographique pour reconnaître le fonds.



Logo créé à l'occasion de la mise en valeur du fonds « Sorcière et démonologie »

Outre ces deux initiatives, elle propose également la mise en place d'une exposition afin de donner plus de visibilité à ces nombreux ouvrages et aux recherches menées à leur sujet : « le thème étant assez porteur pour le public, une exposition semblait une bonne idée, surtout en l'inscrivant dans le cadre d'un

¹⁹ Il s'agit des termes de Nadine Pontal lors de nos échanges de mails.

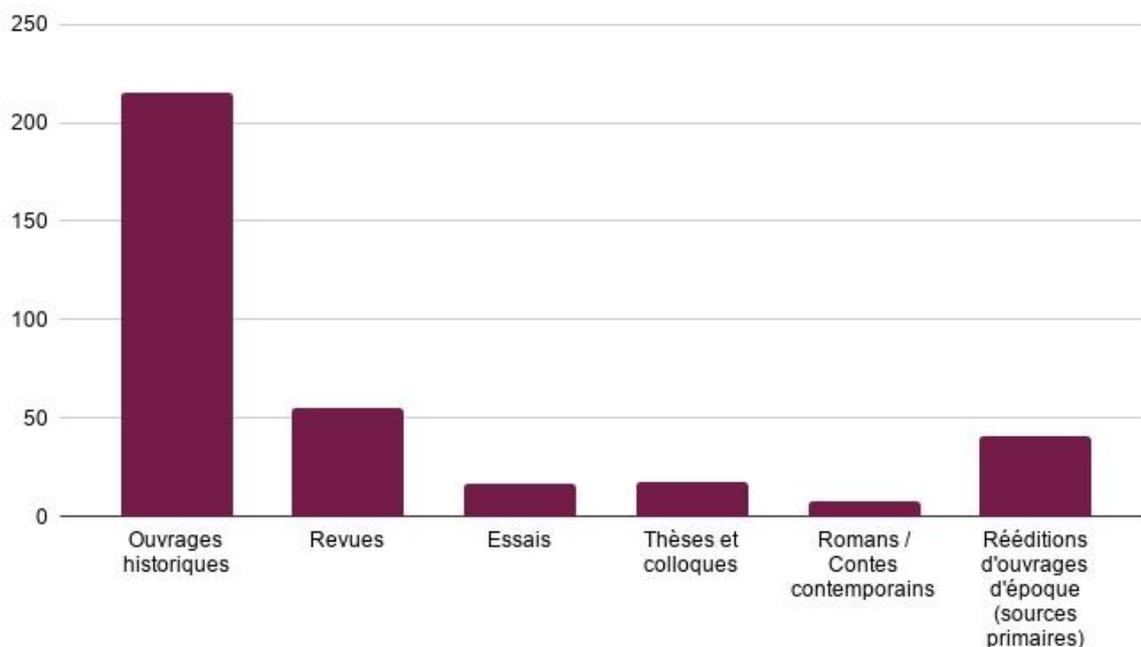
parcours entre bibliothèques »²⁰. L'exposition a donc été réalisée en partenariat avec Lyon1 Rockefeller et le fonds Aspasia à la bibliothèque de l'IUFM de la Croix-Rousse. Les trois bibliothèques se sont spécialisées sur un thème : « les écritures démonologiques » pour le fonds « Sorcière et démonologie », « les femmes soignantes dépositaires des secrets de la guérison par les plantes » pour la bibliothèque de santé et « les grandes figures de sorcières à travers l'histoire, l'art, le cinéma et la littérature, jusqu'à nos jours » pour le fonds Aspasia. Ainsi, du 11 mai au 24 juin 2010, des conférences, expositions, lectures, projections et rencontres se sont tenues à l'ENS et à l'IUFM. Elles ont permis de mettre en lumière toutes les recherches en rapport avec la sorcellerie qui avaient été réalisées jusqu'alors et de susciter de l'intérêt pour un sujet longtemps considéré comme peu sérieux.

Aujourd'hui, les ouvrages qui constituent le fonds sont conservés à l'Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités (UMR 5317). Malheureusement, le fonds n'est que peu renouvelé. En effet, le budget du CDR n'est pas suffisant pour acquérir de nouveaux ouvrages qui pourraient être utiles aux recherches. Ce sont donc les chercheurs eux-mêmes ou les laboratoires qui doivent fournir les documents dont ils ont besoin. Nadine Pontal regrette ce manque de financement car elle a remarqué que le fonds est utilisé pour de nombreuses recherches et que le catalogue est souvent téléchargé.

LE CONTENU DU FONDS

La nature des documents présents dans le fonds

²⁰ Il s'agit des termes de Nadine Pontal lors de nos échanges de mails.



Graphique présentant la nature des ouvrages présents dans le fonds

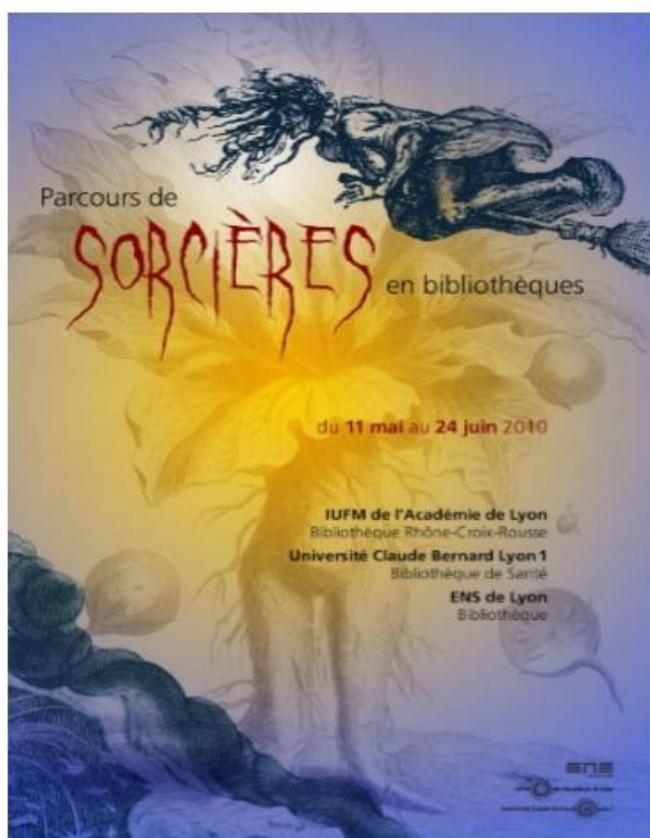
Comme les ouvrages du fonds ont principalement été acquis pour effectuer des recherches, on y retrouve en grande majorité des sources documentaires sous forme d'ouvrages textuels comme des livres d'histoires, des articles de revues ou des essais mais aussi quelques thèses et actes de colloques. Ces sources secondaires permettent de comprendre toutes les recherches déjà menées autour du sujet et ces ouvrages serviront à appréhender le phénomène de chasses aux sorcières de manière générale (avec l'ouvrage de Guy Bechtel *La sorcière et l'occident : la destruction de la sorcellerie en Europe. Des origines aux grands bûchers*²¹ ou encore celui de Sara Matthews Grieco *Ange ou diablesse : la représentation de la femme au XVIe siècle*²²). Les sources primaires prennent également place dans le fonds et sont pour la plupart des rééditions de textes d'origine (sous forme de texte original annoté ou de traduction). Ce sont des ouvrages publiés initialement avant le XIXe siècle qui permettent de saisir la manière de penser et de fonctionner d'une époque. Il s'agit souvent de traités démonologiques car c'était ce sujet que les chercheurs étudiaient à l'époque. Beaucoup de ces ouvrages ont d'ailleurs été réédités suite à ces recherches : *Les sorciers du Carroi Marlou, procès de sorcellerie* de Chadourne Jean-Pol, *Les sorciers et leurs tromperies* de Jean Nider... Quelques dictionnaires centrés sur les phénomènes magiques de toutes les époques viennent compléter le fonds pour

²¹ BECHTEL, Guy, *La sorcière et l'occident : la destruction de la sorcellerie en Europe. Des origines aux grands bûchers*, Paris, Plon, 1997.

²² MATTHEWS GRIECO, Sara F., *Ange ou diablesse : la représentation de la femme au XVIe siècle*, Paris, Flammarion, 1991.

permettre de définir plus précisément les termes des sources primaires. Enfin, le fonds se compose d'ouvrages moins liés à la recherche : ce sont les romans et les contes contemporains. Toutefois, ils peuvent montrer par exemple l'évolution de l'image des sorcières. On peut donc conclure de l'analyse de la nature des ouvrages de ce fonds qu'il répond parfaitement aux besoins de son contexte de création : sa diversité permet de mettre en lumière les recherches autour du sujet « sorcière et démonologie » mais également de réaliser de nouveaux travaux.

Les sujets des ouvrages



Affiche réalisée à l'occasion de l'exposition Parcours de sorcière en bibliothèques

Dans un premier temps, la femme apparaît réellement comme le thème central de ce fonds. À la lecture du programme de cette exposition (présent en annexe²³) ou de l'analyse de l'affiche réalisée pour l'occasion (ci-contre), on se rend compte que c'est réellement la figure féminine de la sorcière qui est au cœur des questionnements. Le programme indique bien que l'exposition était centrée « autour de la représentation, à travers les âges, de ces femmes hors normes que sont les sorcières ». De la même

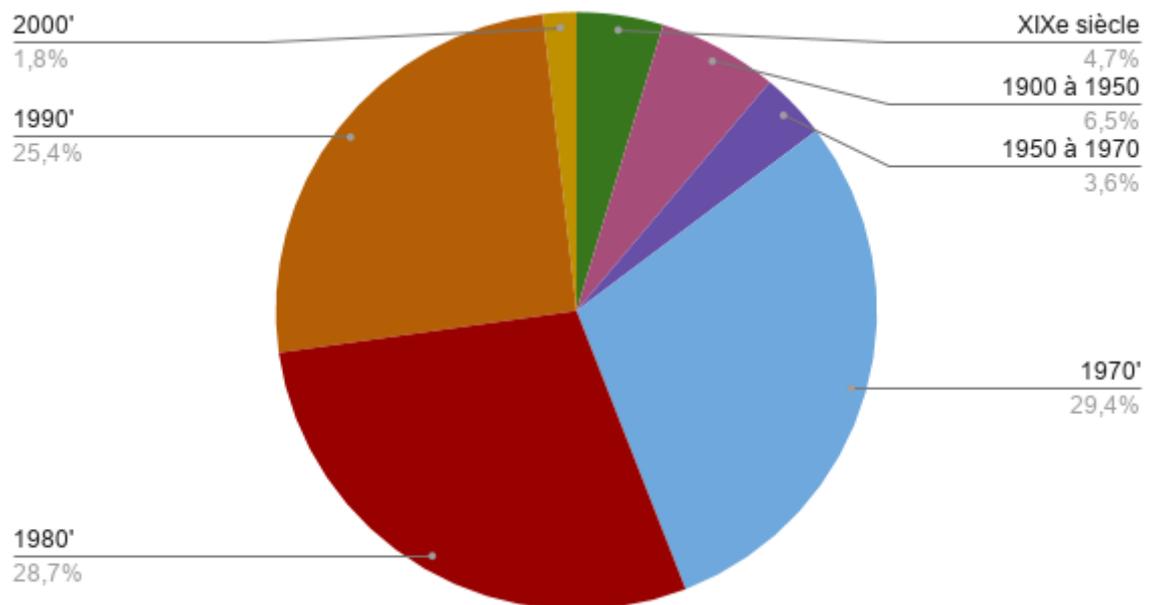
manière, l'affiche met en scène la traditionnelle sorcière sur son balai comme pour montrer d'avance les images préconstruites que l'on peut avoir sur le sujet. Le corps féminin associé à une forme de fertilité (que l'on retrouve par cette idée de plante sur un corps) permet également de valoriser le sexe féminin. Les ouvrages

²³ Voir annexe p.110-111.

du fonds ont donc souvent un rapport (direct ou indirect) avec la représentation de la femme au cours des siècles et dans diverses parties du monde. Ainsi, ils rendent compte d'une figure trop longtemps méconnue ou dévalorisée. Leur pluridisciplinarité permet alors d'en saisir toutes les facettes avec une approche historique, littéraire, anthropologique, philosophique ou religieuse.

Toutefois, le nom du fonds comporte aussi la mention « démonologie » qui est, selon le dictionnaire du Cnrtl « l'étude, la recherche, doctrine relative aux démons »²⁴. D'autres figures que la sorcière sont donc également évoquées avec des ouvrages sur les loups-garous, les vampires mais également tous ce qui touche aux croyances religieuses comme les chamans par exemple. Pour élargir encore un peu plus les sujets présents dans ce fonds, on y retrouve plus généralement ce qui touche aux sciences occultes comme l'alchimie ou l'astrologie.

Les ouvrages et leur date de publication



Graphique présentant la part des ouvrages de recherche du fonds en fonction de leur date de publication

²⁴ Définition de Démonologie, *Dictionnaire en ligne Cnrtl*, <https://www.cnrtl.fr/definition/d%C3%A9monologie>, consulté le 25 mai 2021.

Ce graphique présentant la part des ouvrages de recherche sur les sujets « sorcière et démonologie » vise à montrer que le pourcentage des livres présents dans le fond en fonction des années varie en fonction de l'intérêt des historiens à propos de la sorcellerie et de l'histoire des femmes.

Ainsi, très peu d'ouvrages du fonds ont été publiés avant la première moitié du XXe siècle. La Renaissance était considérée, comme son nom l'indique, comme une période de renouveau, d'humanisme et de lumière et les événements plus sombres qui la jalonnaient ont souvent été occultés par les historiens qui s'y sont penchés. Les seuls ouvrages concernant les sorcières ne faisaient pas office de recherches sérieuses dans le domaine car ils étaient souvent fortement influencés par le romantisme. Les années 1970 voient apparaître un nouveau courant historiographique nommé la « Nouvelle Histoire », amorcé principalement par Jacques Le Goff. La vision très positive de la Renaissance va alors être remise en question et les historiens vont se pencher sur l'histoire des mentalités. En adoptant presque la posture de l'anthropologue, les historiens vont interroger les individus, leurs comportements et leurs manières de penser. De cette façon, les sujets de la chasse aux sorcières et de la démonologie vont parvenir à trouver une place dans les récits historiques à propos de leur époque. Une majorité du fonds propose donc des ouvrages qui datent d'après les années 1970. On peut également remarquer que de nombreux ouvrages du début de cette période sont anglophones ce qui traduit l'avance de l'Angleterre et des Etats-Unis par rapport à la France pour les recherches à ce sujet. On y retrouve plus de thèses et d'essais ce qui montre bien que les recherches n'étaient pas encore complètement abouties au début de cette période. Le fonds « Sorcière et démonologie » de la bibliothèque de l'ENS est donc tout à fait représentatif de l'évolution de pensée en ce qui concerne les domaines de la sorcellerie et de la démonologie.

En outre, de la même manière que ces sujets ont longtemps été mis à l'écart des travaux de recherche des historiens, les femmes ont eu tendance à être invisibilisées dans l'histoire. Les écrits de l'époque médiévale et de la Renaissance exploite peu la gent féminine en tant que sujet (sauf quelques exceptions comme les traités de démonologie que nous allons analyser) et les femmes sont également rarement des autrices. Il est donc compliqué de définir quel a été leur rôle dans l'histoire sans fournir un gros travail de recherches réunissant de nombreuses

sources. Michel Perrot qui analyse la place de la femme dans l'histoire note que « la femme se perd dans la grisaille de la répétition, du geste quotidien, dépourvus d'intérêt. A-t-elle un rôle propre, un destin particulier ? »²⁵. Si l'on se penche sur la place de la femme dans les recherches historiques, on remarque donc que très peu d'ouvrages du fonds datent d'avant le XIXe siècle car la femme n'était absolument pas au cœur des préoccupations des historiens. La seule description que l'on pouvait avoir d'elle était teintée de romantisme. Dans *La Sorcière* de Michelet, ouvrage tiré du fonds de l'ENS, cette dernière est décrite comme pleinement consciente de sa féminité, presque comme une féministe militante avant l'heure. Le fonds illustre donc le manque de recherche sur les femmes à cette période. Toutefois, il témoigne également du changement de mentalité à ce sujet à partir de la seconde moitié du XXe siècle. On y retrouve à partir de 1970 des ouvrages entièrement consacrés à la figure féminine, à des recherches concernant uniquement le sexe féminin sans qu'il soit noyé dans une histoire où les hommes prennent trop de place. C'est en effet aux Etats-Unis à partir des années 1960 que le mouvement est initié avec les « Women's studies » qui « sont des groupes d'études qui se sont fondés dans les universités américaines »²⁶. Petit à petit, les études s'élargissent pour toucher d'autres disciplines que l'histoire (comme la sociologie, l'ethnologie...) qui vont se nourrir les unes des autres. Les luttes féministes de cette époque entrent également en jeu avec les étudiantes et les chercheuses, qui, selon la spécialiste Michelle Perrot, « ont demandé la création d'enseignements qui répondent à leurs interrogations ; elles veulent faire des recherches sur la sociologie, l'histoire, l'écriture des femmes »²⁷. Ce fonds témoigne donc de ce changement de mentalité en proposant des ouvrages tels que *Ange ou diablesse : la représentation de la femme au XVIe siècle*²⁸ de Sara Matthews Grieco. Dans ces écrits, c'est la femme en tant que telle qui est mise au centre de questionnements. De ce fait, on remarque que la figure de la sorcière émerge dans les ouvrages historiques qui vont parfois traiter uniquement de ce sujet comme Thomas Forbes dans *The midwife and the witch*²⁹.

²⁵ PERROT Michelle, « Où en est l'histoire des femmes ? : Communication au colloque d'Aix-en-Provence, juin 1975 », *Les Cahiers du Centre de recherches historiques*, n°36, juin 2005. DOI :10.4000/ccrh.3067.

²⁶ *Ibid*

²⁷ *Ibid*.

²⁸ MATTHEWS GRIECO, Sara F., *Ange ou diablesse: la représentation de la femme au XVIe siècle*, Paris, Flammarion, 1991.

²⁹ FORBES Thomas Rogers, *The midwife and the witch*, New-York, AMS Press, 1982.

LES TRAITES ET PROCES DE DEMONOLATRIE

« Ce que l'imprimerie changea pour les femmes »³⁰, et pour la conception de la sorcellerie

L'Europe occidentale connaît un bouleversement au niveau de sa production de livres grâce à l'invention de l'imprimerie dans la seconde moitié du XV^e siècle : les ouvrages seront produits en masse grâce à des ateliers de copies toujours plus nombreux et distribués beaucoup plus rapidement avec de nouveaux systèmes de diffusion qui se mettent en place. De ce fait, les intellectuels de la Renaissance voient en l'invention de l'imprimerie la possibilité de transmettre leurs idées à grande échelle. La démocratisation de l'accès aux livres accompagnée d'un taux d'alphabétisation toujours plus haut au cours de la Renaissance, ont permis à un grand nombre de pouvoir lire les nouvelles idées en ce qui concerne la sorcellerie. Les ouvrages peuvent être imprimés en de nombreux exemplaires, et satisfaire ainsi les nouveaux besoins de la population. Dans un contexte humaniste où le questionnement sur le monde est au centre des préoccupations, il est naturel de penser que cette diffusion des textes des inquisiteurs, des juges, des théoriciens de la sorcellerie de plus en plus nombreux ait influé sur le phénomène de grande chasse aux sorcières.

Dans un article qui analyse entre autres les conséquences de l'apparition de l'imprimé sur les croyances de la Renaissance et sur les chasses aux sorcières, Elizabeth Eisenstein et Gérard Mansuy refuse de ne pas considérer la diffusion des idées par l'imprimerie comme un facteur majeur des chasses aux sorcières. Ces deux historiens trouvant de nombreuses relations entre explosion de l'imprimé et phénomène de chasse aux sorcières décident de penser qu'il ne s'agit pas d'une coïncidence. En effet, ils se penchent sur les manifestations concrètes de la Réforme en s'appuyant sur l'étude de Pierre Chaunu³¹ et remarquent que « d'austères pasteurs tout de noir vêtus pénétraient de force au sein de communautés retirées dans les montagnes de la Haute Ecosse ou des Vosges, exigeant d'elles au nom du Christ le renoncement à des rituels vieux comme le

³⁰ VIENNOT Éliane, « Ce que l'imprimerie changea pour les femmes », *Revue de la BNF*, n° 39, 2011 pp. 14-21. DOI 10.3917/rbnf.039.0014.

³¹ CHAUNU Pierre, « Sur la fin des sorciers au XII^e siècle », *Annales*, vol. 24, n° 4, août 1969, p. 895-911. DOI 10.3406/ahess.1969.422148.

monde, ils menaçaient des pratiques associées à la naissance, à l'accouplement ou à la mort, bref, à la conservation même de la communauté »³². De ce fait, il n'est pas impossible de penser que ces religieux aient pu déclencher une certaine peur dans la population, poussant par exemple les sages-femmes ou les herboristes à s'opposer à leurs doctrines. Bien qu'il ne s'agisse que d'un effet indirect de l'imprimé, une tradition orale fortement enracinée remise en cause par l'imprimé et les religieux qui l'utilisent a pu participer aux heures sombres de la Renaissance. On peut également noter que les agissements des sorciers, qui étaient jusqu'alors transmis oralement, vont être mis par écrit et vont s'accorder petit à petit sur des versions similaires (leurs agissements sont souvent les mêmes dans les traités de démonologie, on y retrouve les mêmes questionnements, les mêmes inspirations). L'article évoque alors un « passage de la transmission orale à une codification imprimée de l'art du sorcier »³³. L'humanisme, le renouveau et le siècle éclairé de la Renaissance ne sont donc pas incompatibles avec la chasse aux sorcières si l'on considère le développement de l'imprimé comme un enjeu majeur de la peur du diable, de la multiplication des procès... L'analyse d'un exemple concret comme celui du *Malleus Maleficarum* rédigé par deux inquisiteurs (Sprenger et plus encore Institoris) permet de se rendre compte de l'impact de ces ouvrages sur les chasses aux sorcières. Selon le compte rendu qu'il en est fait par Jean-Pierre Dedieu, les dates de réédition de cet ouvrage correspondent à celles où les condamnations étaient les plus importantes : « 15 entre 1486 et 1520, 16 entre 1574 et 1621, rythme qui correspond aux grandes poussées de la sorcellerie en Europe occidentale »³⁴. Les traités de démonolâtrie constituent donc un corpus particulièrement intéressant à analyser pour comprendre les images et les croyances qui ont pu être véhiculées à travers de nombreux siècles.

De plus, les femmes sont particulièrement touchées, et ce de toutes les manières, par ce changement dans la production des livres. Certes, cela a permis à certaines femmes d'avoir accès à l'éducation ou même de devenir autrices, mais plus important encore pour notre sujet, il a participé à la diffusion massive de discours qui ne leur étaient pas toujours favorable. Éliane Viennot, qui analyse ce phénomène dans son

³² EISENSTEIN Elizabeth L., MANSUY Gérard, « L'avènement de l'imprimerie et la Réforme. », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 26, n° 6, décembre 1971, p. 1355-82. DOI 10.3406/ahess.1971.422418.

³³ *Ibid.*

³⁴ DEDIEU Jean-Pierre, « Henri Institoris et Jacques Sprenger, Le marteau des sorcières (*Malleus Maleficarum*) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 46^e année, n° 6, 1991, pp. 1294-1295.

article « Ce que l'imprimerie changea pour les femmes »³⁵, remarque que ce sont principalement les textes écrits par le milieu clérical qui vont permettre de diffuser « une certaine « pensée unique » de la misogynie ». Les relations entre l'homme et la femme sont au centre des préoccupations de l'époque : de nombreux ouvrages vont aborder ce sujet en insistant évidemment sur le caractère inférieur du sexe féminin et en premier lieu les traités de démonologie.

La démonologie et les traités comme « genre »

Si l'on écarte la période antique, la démonologie n'était pas très présente dans l'iconographie et les écrits européens jusqu'au début du bas Moyen Âge. À partir de cette époque, l'apparition du diable et de l'imaginaire qui lui est lié (le sabbat, les sorcières...) dans les mentalités fait émerger un nouveau type d'écrit qui va traiter du sujet de la démonologie. C'est d'ailleurs l'idée que développe Alain Boureau dans son ouvrage *Satan hérétique. Naissance de la démonologie dans l'Occident médiéval (1280-1330)*³⁶. Dans le compte-rendu que fait Martine Ostorero de cet ouvrage, elle nous apprend en effet que l'historien démontre que « la rationalité scolastique, par son travail constant d'interrogation et d'exploration intellectuelle, a ouvert de dangereux champs de réflexion, en redéfinissant les rapports entre l'homme et les démons : elle a en partie rendu possible l'émergence du sabbat »³⁷. Elle fait également référence à ce qui, selon Alain Boureau, est le point de départ de la réflexion autour de la démonologie à cette époque : la bulle *Super illius specula* où le pape évoque pour la première fois l'hérésie comme un pacte des sorciers avec le démon.

Les traités de démonologie en tant que genre bien distinct des autres ouvrages traitant du même sujet se sont alors construits progressivement à partir de la Renaissance. En effet, c'est un genre qui se cristallise au temps de la chasse aux sorcières car les autorités religieuses et monarchiques vont faire appel aux intellectuels pour produire des ouvrages permettant d'identifier et d'éradiquer ces dernières. Comme le souligne alors Nicolas Diochon dans son article, « les ouvrages des démonologues renaissants ne cherchent plus seulement à décrire au plus près les pratiques magiques,

³⁵ VIENNOT Éliane, « Ce que l'imprimerie changea pour les femmes », *Revue de la BNF*, n° 39, 2011, pp. 14-21. DOI 10.3917/rbnf.039.0014.

³⁶ BOUREAU Alain, *Satan hérétique: naissance de la démonologie dans l'Occident médiéval, 1280-1330*, Paris, Odile Jacob. Histoire, 2004.

³⁷ OSTOTERO Martine, « Alain Boureau, Satan hérétique. Naissance de la démonologie dans l'Occident médiéval (1280-1330) », *Médiévales*, 2005, pp.165-168.

ils entendent servir concrètement à leur éradication »³⁸. Il remarque également que les traités tendent à se construire de la même façon en proposant généralement des parties précises : « une justification du sujet retenu, l'expression d'éléments de théorie sur le phénomène et enfin la présentation d'une application pratique »³⁹. C'est en effet une structure que l'on retrouve dans plusieurs des ouvrages du corpus comme par exemple le *Malleus Maleficarum*. Bien que cette étude se penche uniquement sur le cas espagnol, on peut donc remarquer que les traités de notre corpus, et sans doute tous les traités de démonologie, relèvent de la même évolution à propos de leur construction. Ce sont dans ces ouvrages qu'apparaissent réellement pour la première fois la figure de la sorcière telle qu'on la connaît encore aujourd'hui : une femme au savoir magique, rejoignant le diable au sabbat sur son balai. Cette dernière va être reprise par les auteurs de différents genres de l'époque (comme la poésie avec Ronsard) pour devenir une figure au centre des questionnements.

Les traités de démonologie sont alors présents dans une grande partie de l'Europe. Le corpus de ce mémoire de recherche offre plutôt un aperçu des ouvrages issus des territoires français et germanique mais il en existe également beaucoup en Espagne où sévit à cette époque l'Inquisition. On peut également se pencher, comme l'article cité plus haut, sur la langue utilisée pour rédiger les traités de démonologie. Progressivement, les auteurs optent pour la langue vulgaire pour que ces écrits soient accessibles pour le plus grand nombre. Sur tous les ouvrages de notre corpus, seuls le *Formicarius*, le *Malleus Malleficarum* et *Des sorcières et des devineresses* ont fait l'objet d'une traduction a posteriori. Tous les autres ont été rédigés dès la première édition en langue vulgaire. Cela prouve bien que le but premier des traités de démonologie est d'être lu par les juges, les religieux, ces derniers les transmettant à la population dans les prêches et les sermons.

Le corpus : huit traités et procès de démonologie présents dans le fonds « Sorcières et démonologie »

Le corpus de huit ouvrages qui vont constituer le centre de mon analyse sont placés en apparence sous le signe de la diversité, que ce soit du point de vue des idées,

³⁸ DIOCHON Nicolas, « Littérature et démonologie dans l'Espagne des XVe et XVIe siècles : vers l'émergence d'un genre nouveau », in Paloma Bravo, Cécile Iglesias et Giuseppe Sangirardi (éd.), *La Renaissance des genres. Pratiques et théories des genres littéraires entre Italie et Espagne (XVe-XVIIe siècles)*, Editions Universitaires de Dijon - E.U.D., 2012, pp. 123-143.

³⁹ *Ibid.*

des auteurs, de la localisation, de la date de publication... Toutefois, ils forment un ensemble cohérent car ils ont tous participé activement, en tant que livres, aux chasses aux sorcières en ce qui concerne l'image de la femme et de la sorcière qui est véhiculée. Cette partie va donc s'attacher à présenter un peu plus en détail les ouvrages extraits du fonds dont on retrouve la liste ci-dessous.

Liste des 8 procès et traités de démonologie du fonds

- BENET Armand, *Procès-verbal fait pour délivrer une fille possédée par le malin esprit à Louvier, publié d'après le manuscrit original et inédit de la Bibliothèque nationale*, Paris, A. Delahaye et Lecrosnier éditeurs, 1883 [1591].
- BOGUET Henry, *Discours exécration des sorciers*, Paris, Le sycamore, 1980 [1603].
- INSTITORIS Henry, SPRENGER Jacques, *Le marteau des sorcières « Malleus maleficarum » précédé de L'inquisiteur et ses sorcières par Armand Danet*, Grenoble, Jérôme Millon, 1990 [1486].
- LANCRE Pierre de, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons : Où il est amplement traité des sorciers et de la sorcellerie*, Paris, Aubier, 1982 [1612].
- LE LOYER Pierre, *Discours, et histoires des spectres visions, et apparitions des esprits anges, démons et âmes se monstrans vifibles aux hommes, divisez en huit livres... traicté des extases et ravissements....des magiciens et des sorciers...ensemble des remèdes pour se préserver des illusions et impostures diaboliques. Par Pierre le Loyer*, Paris, Nicolas Buon, 1605 [1586].
- MOLITOR Ulric, *Des sorcières et des devineresses. Préface de l'éditeur*, Paris, E. Nourry, 1926 [1489].
- NIDER Johann, « Les sorciers et leurs tromperies. » Livre 5, *La fourmilière. Texte établi et traduit par Jean Céard ; annoté par Jean Céard avec la collaboration de Sophie Houdard, de Maxime Préaud et de Daniel Teyssere ; introduction par Sophie Houdard et Nicole Jacques-Lefèvre*, Grenoble, J. Millon, 2005 [1475].
- WIER Jean, *Histoires disputes et discours : des illusions et impostures des diables des magiciens infames, sorcières et empoisonneurs....Le tout compris en Six livres par Jean wier [suivi de] Deux dialogues touchant le pouvoir des*

sorcières et de la punition qu'elles méritent par Thomas Erastus, Paris, Aux bureaux du Progrès médical .A. Delahaye et Lecrosnier, 1885 [1579].

Les ouvrages et leur contexte d'écriture

Attardons-nous dans un premier temps sur ces ouvrages du point de vue de leur contexte d'écriture. Les dates de publication de ces ouvrages correspondent souvent aux périodes des grandes chasses aux sorcières. Cela permet de montrer les sources d'intérêts des auteurs mais aussi des lecteurs à propos d'événements de leur temps. On peut également remarquer à l'aide des dates de publication que les procès tels qu'ils sont décrits dans les ouvrages historiques sont relativement longs à être légitimés par les autorités de l'époque et à se mettre en place. Cette chronologie relativement étalée permet de suivre les évolutions de pensée et la fixation de la figure de la sorcière dans les mentalités.

De la même manière, certains lieux sont privilégiés en Europe occidentale pour la publication des ouvrages : ce sont généralement les endroits d'où les auteurs ont pris leurs sources pour documenter leurs écrits. En France, les procès sont documentés avec le cas de Louvier, qui se trouve en région normande, avec l'expérience de Boguet en Franche-Comté ou de De Lancre au territoire du Labourd (qui correspond au Pays-Basque actuel). Les pays germaniques sont plutôt représentés avec l'ouvrage de Molitor qui prend sa source dans le territoire de Constance mais aussi plus généralement de l'Autriche et de l'Allemagne ou de Wier à Bâle (correspondant à la Suisse d'aujourd'hui). On garde aujourd'hui de nombreuses traces des procès dans ces territoires car c'est là qu'ils ont eu tendance à être les plus importants et destructeurs.

Enfin, si l'on se penche sur les auteurs des ouvrages de notre corpus, on parvient à prendre pleinement la mesure de la diversité des conditions de rédaction de ces écrits. En effet, plusieurs points de vue vont pouvoir être exploités. Beaucoup de nos auteurs ont été juges au cours de nombreux procès de sorcellerie et vont pouvoir donner un aperçu de leur propre expérience. Le procès de Françoise Fontaine est publié d'après un manuscrit original rédigé par les juges Morel, Bellet et Pellet. Henry Boguet a également personnellement condamné de nombreuses femmes coupables de sorcellerie (Françoise Secretain par exemple dont il analyse le procès au début de son ouvrage). Institoris et Sprenger étaient, quant à eux, inquisiteurs dans les territoires germaniques. Ainsi, les trois parties de leur ouvrage (qui commence par la démonstration de

l'existence des sorcières avant de se pencher sur leurs pouvoirs et leur maléfice et qui examine pour finir plus en détails les procès) s'appuient sur des exemples concrets qu'ils ont pu rencontrer grâce à leur profession. De Lancre fut missionné par le Roi pour débarrasser la région du Labourd de la sorcellerie et il rédige son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* en s'appuyant sur son expérience personnelle constituée des témoignages des sorcières qu'il a condamnées. Pour finir, Le Loyer, Nider et Wier posent un regard que l'on pourrait qualifier d'intellectuel sur le phénomène. En effet, Jean Wier est un médecin à la cour royale et il agrmente donc son discours de théories scientifiques sur le fonctionnement du corps. De la même manière, Nider et Le Loyer s'appuient moins sur des exemples concrets que sur des discours érudits et réfléchis sur le sujet. Ainsi, ce corpus permet de cerner la diversité des discours démonologiques qui ont pu être rédigés au cours des décennies.

Le contenu des ouvrages et leur importance pour les recherches de ce mémoire

Ces ouvrages ont été choisis car ils mettent en avant (positivement ou négativement) la figure de la femme. Le plus ancien ouvrage de ce corpus est donc le *Formicarius* de Nider car il est le premier à théoriser la sorcellerie comme un fait essentiellement féminin. Auparavant, on pensait qu'il existait autant de sorcières que de sorciers mais en prouvant l'infériorité du sexe féminin tout au long de sa démonstration, il met en avant le penchant de la femme pour la sorcellerie. Etant le pionnier dans cette réflexion, son titre ne met pas encore en avant le fait que les sorcières sont plus présentes que les sorciers. Certains ouvrages qui paraîtront plus tard comprendront déjà cette idée dès la vue du titre : on peut noter à ce sujet *Des sorcières et des devineresses* de Molitor ou *Le Marteau des sorcières* de Sprenger et Institoris. Nous pouvons déjà remarquer, après la seule analyse des titres de ces différents ouvrages, qu'ils vont témoigner d'une évolution de pensée. Le *Formicarius* est également celui qui illustre ce passage de la magie à la sorcellerie dans les mentalités. Ce dernier fait intervenir l'œuvre diabolique et implique la possibilité que toutes les personnes faibles d'esprit (souvent les femmes) puissent se laisser séduire par la sorcellerie et commettre des actes maléfiques. Comme beaucoup des traités de démonologie, la lecture de l'ouvrage n'est pas une fin en soi : il vise à aider et à convaincre les croyants en étant notamment utilisé au cours des sermons. Cependant, à l'inverse d'autres ouvrages que nous analyserons, il

ne s'agit pas d'un manuel destiné à « apprendre » à mener une chasse aux sorcières mais plutôt un outil de réflexion destiné à instruire, pour ne pas se laisser tenter par la sorcellerie. Il invite pour ce faire à bien respecter tous les aspects de la religion catholique. Les traités de démonologie étaient réellement dévolus à un usage pratique lors des procès et des condamnations afin d'avoir accès aux idées des autorités compétentes sur le sujet et à la jurisprudence avec la description dans ces ouvrages de certains procès ayant déjà eu lieu. L'étude de Patrick Demougin sur les traités de démonologie montre alors qu'ils sont plus que de simples « textes dogmatiques servant de support théorique à la chasse aux sorcières »⁴⁰. Il démontre à travers l'exemple de l'écrit de Le Loyer que d'autres motivations sont à l'œuvre dans ces textes : « elle répond à des sollicitations complexes, littéraires, idéologiques et épistémologiques »⁴¹. Il est donc possible de diviser les ouvrages traitant de démonologie en deux parties : « il existe, à côté d'une démonologie des praticiens illustrée par les productions de Bodin, Lancre, Boguet..., une démonologie des théoriciens, dont Pierre Le Loyer constitue un des plus beaux fleurons »⁴².

Le point commun qui fait alors le lien entre tous ces ouvrages traitant de sorcellerie est leur ambition commune en ce qui concerne la femme : prouver que l'accusée mérite son châtement, qu'elle soit réellement coupable ou non de sorcellerie. Le *Malleus Maleficarum* est sans doute un de nos huit ouvrages les plus critiques envers la gent féminine. Selon le compte-rendu de Jean-Michel Sallman à propos de l'ouvrage de Sophie Houdard sur les discours sur la sorcellerie, « Les deux dominicains ont été aussi les premiers à théoriser le délire misogyne qui fait de toutes les femmes des sorcières en puissance »⁴³. Ils sont en effet les précurseurs de cette littérature qui visent à rabaisser les femmes tout en les décrivant comme des êtres capables des pires maléfices.

En dehors de ce point, ces textes forment un ensemble relativement éparés au niveau du contenu. Les théories exposées et la manière de le faire ne sont pas tout à fait les mêmes. Nicole Jacques-Lefèvre s'est penchée sur le genre même du traité de démonologie et sur la manière d'écrire de ses auteurs. Dans le compte-rendu que fait

⁴⁰ Il s'agit d'une référence au compte-rendu de sa thèse : DEMOUGIN Patrick, « Étude sur l'œuvre démonologique de Pierre Le Loyer (1550-1634). » *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°41, 1995. pp. 143-146.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ SALLMAN Jean-Michel, HOUDARD Sophie, « Les sciences du diable. Quatre discours sur la sorcellerie (15e-17e siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 50^e année, N° 1, 1995. pp. 189-190.

Laurent Angard⁴⁴ de son article « L'écriture démonologique: un genre défini par ses auteurs mêmes », on se rend compte que les traités de démonologie ne sont pas neutres dans leur écriture et que selon l'historienne, « ces auteurs prennent conscience que, même s'ils se posent d'abord en théologiens, en juges ou en médecins, ils sont lecteurs, « conscients des pouvoirs de l'émotion » ». Elle met alors en opposition Boguet, Wier et De Lancre quant à leur style d'écriture, ce qui lui permet de montrer que les traités démonologiques ne peuvent que difficilement être qualifiés de genre figé car les pratiques d'écriture évoluent constamment. Selon elle, Boguet mise sur la clarté et la concision de son texte pour que le lecteur parvienne à le comprendre facilement. Jean Wier quant à lui impose à travers ses écrits son expérience de médecin et c'est donc « la pratique médicale qui devient modèle de la pratique d'écriture, et le texte la meilleure médecine ». Elle examine un nouveau tournant du « genre » avec De Lancre qui tente de produire une véritable œuvre littéraire : le style, le ton et la rhétorique de l'écriture sont particulièrement recherchés et Laurent Angard la décrit même comme une « écriture de la séduction ».

Ces textes forment également un ensemble complexe, vivant et varié dans leurs interactions les uns par rapport aux autres : les ouvrages s'appuient les uns sur les autres autant qu'ils se contredisent. Les auteurs s'inspirent évidemment des ouvrages qui ont précédé sur le même sujet : le *Malleus Maleficarum* cite le *Formicarius* de Nider en lui reprenant des exemples qui vont être analysés par les deux inquisiteurs et leur servir de preuves supplémentaires. A l'inverse, certains vont également réfuter les thèses de leurs prédécesseurs. A propos de la sorcellerie, le plus grand désaccord provient de savoir si les sorcières sont réellement capables des agissements maléfiques dont on les accuse. A ce sujet, Wier s'oppose aux auteurs du *Malleus Maleficarum* en apportant l'idée que la sorcellerie n'est qu'imagination. Il décrit les démonologues comme de « véritables figures mythiques, impliquées dans la vaste mise en scène diabolique destinée à perdre le public dans le « labyrinthe des enchantements ». »⁴⁵ Il dénonce l'imaginaire liée à la sorcellerie en décrivant les sorcières comme les jouets du diable et de leur propre esprit tout en arguant que l'usage de la rhétorique dont usent les discours démonologiques peut amener à faire croire n'importe quoi. Les femmes n'ont donc aucun pouvoir contrairement à ce que l'on peut lire dans d'autres ouvrages (Boguet par exemple est

⁴⁴ ANGARD Laurent, « Diables et sorcières : naissance d'un topos littéraire. », *Acta fabula*, vol. 9, n° 1, janvier 2008.

⁴⁵ JACQUES CHAQUIN Nicole. «La fable sorcière, ou le labyrinthe des enchantements ». *Littératures classiques*, vol. 25, n° 1, 1995, p. 87-96. DOI 10.3406/licla.1995.2299.

persuadé de l'existence des sorcières en tant que personnages diaboliques et maléfiques) et c'est la faiblesse de leur sexe qui va être exploité pour démontrer leur incapacité à effectuer les agissements pour lesquels elles sont accusées. De la même manière, Molitor écrit son ouvrage à la demande de l'archiduc d'Autriche pour réfuter les propos que l'on trouve dans cet ouvrage écrit par Institoris et Sprenger. De nouveaux concepts vont aussi être interrogés au cours de ces années de réflexion sur le thème de la sorcellerie : De Lancre est le premier auteur à donner une description aussi complète et précise du sabbat et il va inspirer à ce propos les écrits qui paraîtront a posteriori. Les ouvrages de démonologie se multiplient dans un contexte bien particulier pour former un ensemble certes diversifié mais qui s'avère cohérent lorsqu'on se penche sur ce qui les relie les uns aux autres.

Ces ouvrages vont donc être particulièrement intéressants pour la recherche car ils vont permettre de croiser des cas concrets de procès avec des ouvrages plus théoriques en ce qui concerne le sexe féminin. Ainsi, la réédition du manuscrit original de la Bibliothèque national faisant état d'un procès de 1591 contre Françoise Fontaine montre tout le déroulement de l'affaire (de l'accusation à la condamnation en passant par la torture et les aveux) décrite avec une minutie presque scientifique : il s'agit d'un cas précis et particulier mais qui donne aussi à voir le schéma général de toutes les condamnations de cette époque. De la même manière, Henry Boguet décrit les femmes dont il a personnellement mené le procès (notamment celui de Françoise Secretain) : ces procès lui permettent de tirer des leçons qu'il espère pouvoir être utiles aux autres juges qui le précéderont. A l'inverse, les ouvrages plus théoriques (comme ceux entre autres de Nider ou de Wier) vont opposer à ces cas précis de femmes soupçonnées de sorcellerie (dont on apprend même les noms, les lieux...) à des discours plus généraux s'attardant sur la condition féminine dans son ensemble. Ils sont également particulièrement utiles pour l'analyse de ce mémoire car ils traduisent les mentalités de l'époque des chasses aux sorcières. En effet, la préface de l'ouvrage de Jean Wier prouve qu'il s'agit d'un sujet qui est au cœur des préoccupations de l'époque : « on dispute diuersement du fait des sorcieres, & se treuue peu d'hommes, qui ayent quelque iugement, qui ne facent des discours à part sur ceste matiere »⁴⁶. De plus, la plupart de

⁴⁶ WIER Jean, *Histoires disputes et discours : des illusions et impostures des diables des magiciens infames, sorcières et empoisonneurs....Le tout compris en Six livres par Jean wier [suivi de] Deux dialogues touchant le pouvoir des sorcières et de la punition qu'elles méritent par Thomas Erastus*, Paris, Aux bureaux du Progrès médical .A. Delahaye et Lecrosnier, 1885, p.XLIV.

⁴⁶ BOGUET Henry. *Discours exécration des sorciers*, Paris, Le sycomore, 1980, p.153.

ces ouvrages sont traduits quelques années après leur première publication en langue vulgaire (par exemple *De lamiis* est traduit en allemand *Von den Unholdent oder Hexen* peu de temps après la publication de l'ouvrage en latin) : ils montrent l'engouement de l'époque pour ce type de sujet en répondant avant tout à une demande de la population. Ils vont être largement diffusés en Europe occidentale.

Le corpus est également constitué de quelques gravures. Six d'entre elles sont tirées de l'ouvrage de Molitor mais ne sont pas réellement corrélées à son contenu : le graveur ne s'est pas inspiré du texte de l'auteur pour réaliser des dessins mais a plutôt pris en compte les croyances populaires de l'époque pour dresser sa vision de la sorcière. En termes d'iconographie, on retrouve également une représentation du sabbat présente dans l'ouvrage de De Lancre. Cette dernière reprend les grands arguments de l'auteur à ce sujet.

FEMMES ET DEMONOLOGUES

Si l'on se concentre sur les ouvrages du fonds dont l'édition originale précède le XVIIIe siècle, on remarque que beaucoup d'entre eux sont des ouvrages théoriques sur divers sujets : la philosophie (*L'ouverture de l'escolle de philosophie transmutatoire metallique*⁴⁷), la science (notamment avec l'alchimie : *Somme alchimique en provençal*⁴⁸) ou encore les phénomènes étranges (*Discours de la lycanthropie ou de la transformation des hommes en loups*⁴⁹). On pourrait donc croire que les femmes sont totalement absentes des écrits de cette période. Pourtant, Rita Lejeune estime que c'est à partir du XIIe siècle que la femme prend réellement place dans les écrits⁵⁰. On la retrouve de plus en plus dans tous types d'écrits comme le roman, la poésie, les ouvrages scientifiques qui vont étudier son corps... Le fonds « Sorcière et démonologie » témoigne de cette place de la femme dans les écrits : on y retrouve par exemple l'ouvrage *Le lai de l'ombre*⁵¹ publié entre le XIIe et le XIIIe siècle. En effet, le lai est un genre poétique qui raconte une histoire où la femme a souvent sa place. Un autre genre qui met la femme au centre des écrits à cette époque est les traités de démonologie. La figure de la femme y fait souvent l'objet d'une analyse détaillée, aussi bien de son esprit que de son corps. Cette partie va donc permettre d'analyser comment les démonologues rendent compte du sexe féminin dans leur écrits. Les techniques d'écriture des auteurs dans leur description de la femme seront dans un premier temps abordées avant de voir la place qu'ils attribuent à la femme. Cela donnera la possibilité de voir que les traités de démonologie sont le reflet de la manière de penser la femme de leur époque. Enfin, nous verrons que les démonologues perçoivent le sexe féminin comme un élément perturbateur de l'ordre établi de la société (par son esprit, son caractère mais également par son corps poussant à la luxure).

⁴⁷ CAMPY PLANIS, David de *L'ouverture de l'escolle de philosophie transmutatoire metallique : ou la plus saine et véritable explication et consiliation de tous les styles desquels les philosophes anciens se sont servis en traictant de l'oeuvre physique sont amplement déclarées*, Paris, Gutenberg Reprints, 1979 [1633].

⁴⁸ PEYRE Bernat Soma, « *Somme alchimique en provençal (1309) ; accompagnée de sa traduction française (1366) attribuée à Bernard de Trèves* », *Anagrom sorcellerie alchimie astrologie*, 1976, pp. 3-36.

⁴⁹ BEUVOIS DE CHAUVINCOURT Jean, *Discours de la lycanthropie ou de la transformation des hommes en loups*, Grenoble, Jérôme. Millon, 2009 [1599].

⁵⁰ Lejeune Rita, « *La femme dans les littératures française et occitane du XIe au XIIIe siècle* », *Cahiers de civilisation médiévale*, 1977, pp. 201-217.

⁵¹ JEAN RENART, *Le lai de l'ombre*, Paris, H. Champion, 1979.

DES DISCOURS AVANT TOUT RHETORIQUES

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, les ouvrages de ce corpus sont écrits par des hommes et à destination des hommes. Certes, ce mémoire se penche principalement sur l'image des femmes mais dans une société où elles ont très peu accès à la parole et encore moins à l'écrit, il me semble important de m'intéresser également aux personnes qui vont construire cette image. Dans ce cas précis, ce sont majoritairement des hommes qui cherchent à démontrer l'existence des sorcières ou tout du moins la méchanceté de la plupart des femmes. De ce fait, ces dernières ne sont pas maîtresses de l'image qu'elles vont renvoyer dans ces ouvrages. On se doute alors que la part d'objectivité est très faible dans ces discours, tout est soigneusement sélectionné selon ce qui arrange les auteurs (les exemples, les mythes et légendes comme nous les verrons dans une partie suivante). Tous les textes de notre corpus sont des discours extrêmement rhétoriques qui visent à convaincre le lecteur : ils ne sont donc absolument pas neutres dans leur écriture. La visée persuasive de ces écrits amène les auteurs à construire savamment leur discours à l'aide de figures de style, de différents tons employés, en utilisant des figures d'autorité...La construction de ces discours n'est pas anodine et c'est ce que nous allons mettre en lumière dans cette partie.

L'appel aux diverses émotions du lecteur

Ce sont avant tout des discours qui cherchent à susciter des émotions chez le lecteur par des techniques d'écriture diverses. Ainsi, la pitié, la peur, la compassion, le dégoût sont instrumentalisés afin de servir le but premier de nos auteurs : discréditer l'image des femmes. Les traités de démonologies sont des textes que l'on peut qualifier de littéraires car les auteurs utilisent le style de l'écrit en plus du contenu réel des textes pour faire passer un message. Il ne faut pas oublier que ce sont des intellectuels qui sont pour la plupart habitués à l'exercice de l'écriture. Les traités de démonologie apparaissent donc comme un jeu sous la

plume de nos auteurs qui font étalage de leur capacité à bien écrire et à convaincre le lecteur.

La pitié

Dans un premier temps, les écrivains de ces traités font appel à la pitié du lecteur. Typiquement, ils donnent à voir l'image de la méchante sorcière qui s'attaque à de bonnes personnes pour que le lecteur s'attache émotionnellement aux personnages à la manière d'un conte alors qu'à l'inverse il en vient à détester également le personnage maléfique de l'histoire. Pour ce faire, l'auteur du *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* construit un univers familial faisant appel aux émotions du lecteur pour mieux montrer comment la méchanceté des femmes vient le perturber. On peut alors remarquer dans le passage « elle va la nuit en forme de chat prendre et ravir l'enfant d'entre les bras des pères et mères »⁵² que cet argumentaire prend à parti le lecteur en faisant appel à sa sensibilité pour démontrer à quel point les sorcières et les femmes en général nuisent à l'harmonie de la vie familiale. On y retrouve aussi la construction parallèle « étant privés de vie par ces méchantes sorcières, ces pauvres petites âmes demeurent privées de la gloire du Paradis »⁵³ qui met en opposition les « méchantes sorcières » et les « pauvres petites âmes » en accentuant les horreurs commises par les femmes maléfiques. Ces procédés rhétoriques visent à renforcer la pitié du lecteur pour les prétendus « pauvres » nouveaux nés qui paraissent bien innocents en comparaison avec la cruauté qui leur est infligée.

La peur et le dégoût

Plutôt que de faire appel à la pitié et à la sensibilité du lecteur, Jean Wier dans son ouvrage utilise un autre procédé pour ranger le lecteur à son avis. Il met en scène la sorcière en tant que cannibale et donne une profusion de détails « sanglants » sous forme d'accumulation pour susciter le dégoût de son lecteur. En parlant d'enfants, une des accusées aurait raconté : « Nous les faifons mourir dedans le berceau, ou aux coftez de leurs meres, avec nos ceremonies, puis apres

⁵² LANCRE Pierre de, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons : Où il est amplement traité des sorcières et de la sorcellerie*, Paris, Aubier, 1982, p.102.

⁵³ *Ibid*, p.132.

que lon penfe qu'ils ayent efté eftoufez ou morts d'autre maladie, nous les defrobons du fepulchre, & les faifons cuire dedans vn chauderon, iufques à ce que la chair laiffe les os, & que le refte foit prefque facile à boire, comme cire fondue. »⁵⁴. Cette accumulation de détails sordides participe à donner une vision négative de la sorcière. On y retrouve le champ lexical de la cuisine (« cuire », « chauderon ») associé à celui du corps humain (« corps », « chair » ou « os ») qui provoque la répulsion du lecteur devant un crime qui semble le pire que l'humain puisse commettre. La comparaison morbide « comme cire fondue » renforce l'horreur de la situation et contribue à rendre le lecteur mal à l'aise à l'évocation des actes des sorcières. On peut remarquer également que comme précédemment avec l'ouvrage de Pierre de Lancre, les victimes de ces sorcières sont des jeunes enfants. En effet, sous la plume des auteurs, ils sont plus susceptibles de susciter la pitié des lecteurs. L'accumulation s'accompagne également d'une écriture qui fait preuve d'exagération et d'emphase. L'écriture devient un jeu pour les démonologues qui ne se soucient même plus de la question de vraisemblance. Boguet raconte avec un style presque épique comment Rolande du Vernois était possédée lors de sa détention : « Elle avait un regard affreux, elle tordait la bouche et faisait des grimaces horribles, elle branlait la tête en se moquant, elle se précipitait contre terre, à tel point qu'on était quelquefois quatre ou cinq à la retenir »⁵⁵. La tournure hyperbolique de la fin de la citation montre bien que le discours scientifique n'est qu'une façade qui cache la volonté première des auteurs : celle de convaincre par tous les moyens offerts par l'écriture. Les longues descriptions se retrouvent également dans le *Malleus Maleficarum* où les femmes sont décrites comme faisant le mal pour nuire. On peut relever « elles commettent des meurtres, fornication, elles tuent des enfants et des bêtes, et jettent d'autres maléfices ».⁵⁶ Cette description de leurs méfaits par accumulation permet de montrer que les vices qui caractérisent ces femmes sont nombreux et presque sans fin. Le lecteur ne peut que se ranger à l'avis des deux inquisiteurs au vu de l'immensité des actions maléfiques des sorcières qui sont étalées sous ses yeux.

⁵⁴ WIER Jean, *op. cit.*, p.284.

⁵⁵ BOGUET Henry. *Discours exécration des sorciers*, Paris, Le sycomore, 1980, p.153.

⁵⁶ INSTITORIS Henry SPRENGER Jacques. *Le marteau des sorcières « Malleus maleficarum » précédé de L'inquisiteur et ses sorcières par Armand Danet*, Grenoble, Jérôme Millon, 1990, p.150.

La moquerie

Enfin, le fait de se moquer de ces sorcières participe également à la rhétorique des traités de démonologie (autant qu'il permet, il me semble, de rassurer auteurs et lecteurs sur les véritables pouvoirs des sorcières). Le dernier style utilisé par les auteurs, pour construire l'image des femmes, et bien entendu les dévaloriser, est donc l'ironie. Cette dernière se retrouve partout où ils semblent se moquer des personnes qui pensent que les femmes peuvent réellement détenir des pouvoirs. Les *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables, des magiciens infâmes, sorcières et empoisonneurs* illustre tout à fait cette manière de procéder. Jean Wier nous y livre une énumération sur le mode de l'accumulation de tout ce que l'on pourrait croire qu'elles sont capables de faire :

Parquoy il [le diable] les infruit tellement, que quelquesfois elles [les prétendues sorcières] iettent des cailloux en arriere contre le foleil couchant : quelquesfois elles mouillent vn guipillon en l'eau, puis elles en aspergent vers le ciel : ou bien elles font vn trou en terre, & y mettent de l'vrine, ou de l'eau que elles remuent avec le doigt : quelquesfois elles font bouillir des poils de pourceau dedans un chauderon, queslquesfois elles mettent de trauers quelques tronche, ou autre piece de bois au bord d'une riuere, & font vne infinité d'autres telles follies »⁵⁷.

On y lit un décalage entre le ridicule de leurs actions et les prétendus maléfices qu'elles sont censées faire accomplir. Wier se contentera donc de trancher ironiquement : « Auffi ne conuient il pas à vn homme de penfer, que les elemens obeiffent aux opérations friuoles de ces femmelettes infenfees⁵⁸.

Ces écrits participent donc, avec les différents styles d'écritures, au contexte de peur et de suspicion de l'époque tout en poussant à la dénonciation. En effet, par peur que de telles atrocités puissent arriver, ils n'étaient pas rares que les témoignages contre les accusées proviennent de voisins ou de personnes relativement proches. Les traités de démonologie ont donc réellement eu un impact concret sur le déroulement des chasses aux sorcières.

⁵⁷ WIER Jean, *op. cit.*, p.358.

⁵⁸ *Ibid.*

La forme du discours qui participe à la rhétorique

Les discours qui composent le corpus ne sont pas des discours neutres dans le style d'écriture comme nous venons de le démontrer. C'est également le cas dans leur aspect formel. Tous sont écrits dans le but précis de construire une image des femmes propice à les rendre maléfiques et cruelles aux yeux des lecteurs. Les auteurs sont des hommes pour la plupart savants et cultivés qui savent tout à fait comment construire un discours. De ce fait, les ouvrages sont toujours construits de manière extrêmement claire, presque scientifique pour attester de la valeur du propos tout en se conformant au canon de l'époque. Certains des ouvrages comme *Des sorcières et des devineresses* optent pour la forme du dialogue. C'est en effet un genre rhétorique datant de l'Antiquité particulièrement propice à l'enseignement et qui a la particularité de faire ressortir à la fois les interrogations des ignorants et les réponses des savants. On y retrouve donc les personnages de Sigismond, archiduc d'Autriche à l'époque, qui incarne la figure du sceptique quant aux prétendus pouvoirs des sorcières, Conrad Schatz, plus naïf et croyant les histoires que l'on raconte à leur sujet et Molitor lui-même qui donne son avis de manière rationnelle sur la question. De la même manière, le *Formicarius* utilise le format antique du dialogue entre enseignant et élève pour prouver et expliquer de manière construite ce qu'il explique dans son ouvrage.

On retrouve également la construction sous forme de chapitres qui sont très nombreux dans tous nos ouvrages et qui témoignent de la volonté scientifique de ne rien laisser de côté dans l'analyse de la sorcellerie. Bien souvent, ils passent en revue tous les prétendus pouvoirs des sorcières, la manière de les reconnaître, de les faire avouer... Ces discours sont donc présentés dans la forme, comme des écrits dignes de confiance, faisant preuve de rationalité et d'exhaustivité.

Le recours à de grandes figures d'autorité

Pour accentuer encore le fait que ces ouvrages peuvent être considérés comme de véritables sommes scientifiques dans le questionnement du phénomène de sorcellerie, les auteurs placent leurs écrits sous l'autorité de grandes figures. Les

grands auteurs antiques, les sources bibliques ou encore les savants sont utilisés afin de donner de la qualité aux propos. Si l'on se penche sur un exemple précis comme le *Formicarius* qui accumule les références pour prouver ses dires, on remarque que plus les références sont nombreuses, plus le lecteur sera susceptible de croire ce qui est écrit. De ce fait, Nider, ne donne pas moins de quatre sources qui viennent confirmer ses dires (l'Écclésiastique et le Livre de Mathieu comme sources bibliques et Cicéron et Sénèque en tant qu'auteurs antiques) pour construire son propos après avoir énoncé la chose suivante :

Il y a naturellement trois choses qui, si elles sortent des limites de leur condition, soit par défaut, soit par excès, arrivent au comble de la bonté ou de la méchanceté. Ce sont la langue, l'homme d'Église et la femme. Si un bon esprit les conduit, elles deviennent excellentes ; si c'est un mauvais, les pires choses⁵⁹.

À l'inverse, le même ouvrage ne cite pas toujours ses sources et principalement lorsqu'il donne des exemples contemporains afin que le lecteur ne puisse pas remettre en cause ses dires. On retrouve alors l'adresse directe de l'auteur au lecteur dans les premières pages de l'ouvrage : « je prie le lecteur de ne pas chercher la démonstration de ce qui suit, une probabilité convenable étant suffisante, et de ne pas me soupçonner de croire facilement n'importe qui, notamment les femmes »⁶⁰. L'auteur affirme son honnêteté en se posant comme une figure que l'on peut croire. Cette citation est vérifiable dans tout le contenu de son ouvrage : on retrouve des exemples de femmes possédées par les démons⁶¹ mais on n'y trouve aucune référence de lieu, de date ou de nom, comme si l'originalité des exemples importait peu face à la récurrence des actes de sorcellerie. Parfois, les sources ne sont que partiellement données : « je te donnerai des exemples et des renseignements appropriés à ta demande, qui me viennent en partie de docteurs de notre Faculté, en partie aussi par l'expérience d'un juge laïc honnête et digne de foi »⁶². Ses informations ne sont alors pas vérifiables car il n'est fait mention d'aucun nom bien que Nider précise que sa source soit « honnête ». Entre trop de références et aucune source, les auteurs des traités de

⁵⁹ NIDER Johann, « Les sorciers et leurs tromperies » Livre 5, *La fourmière, Texte établi et traduit par Jean Céard ; annoté par Jean Céard avec la collaboration de Sophie Houdard, de Maxime Préaud et de Daniel Teysseire ; introduction par Sophie Houdard et Nicole Jacques-Lefèvre*, Grenoble, J. Millon, 2005, p. 163.

⁶⁰ *Ibid*, p.55.

⁶¹ *Ibid*, p.77.

⁶² *Ibid*, p.91.

démonologie oscillent entre toutes les techniques pour tenter de rendre leurs discours dignes de confiance

Un regard qui interprète

Interprétation par les auteurs

Les traités de démonologie sont des écrits où l'objectivité n'a pas sa place et délivre constamment un jugement. Une grande place est liée à l'interprétation de celui qui écrit sur les actes des femmes décrites. Ces dernières sont constamment soumises à un regard qui n'est pas le leur (et souvent masculin) à une époque où leur sexe était énormément dévalorisé. Dans la prison où est retenue Françoise Fontaine, il nous est raconté que cette dernière commence à devenir folle et à faire preuve d'une grande violence. Pour les juges présents à ce moment, cela ne peut provenir que du fait qu'elle est possédée par le diable et non pas des horribles conditions de détention de l'époque. Les juges se décrivent alors comme « ayant trouvé ladite Fontaine comme efuanouye, ayant la gorge enflée, laquelle s'effoie fort débattue, fe iettant ça & là comme une perfonne qui eft poffédée du malin efprit »⁶³. Cette vision construit donc l'image de la femme folle, possédée et dangereuse grâce à un regard qui choisit ce qu'il veut mettre en évidence et qui interprète tout acte dans un contexte de peur absolue du malin. On retrouve cette même tendance à l'interprétation de ce que font les femmes qui sont toujours censées cacher la véritable nature de leurs actes dans le *Discours exécration des sorciers* de Boguet. La citation « on eût jugé, à la voir, qu'elle était la meilleure femme du monde, car elle parlait toujours de Dieu et de la Vierge Marie et des saints et des Saintes du paradis, et avait un long chapelet en main qu'elle feignait de réciter sans discontinuer »⁶⁴ contient des termes qui montrent que les actions de l'accusée sont analysées par un regard masculin. Seule l'interprétation permet de montrer qu'elle feignait et il est dit explicitement au début de la citation que seules les perceptions des juges sont prises en compte dans l'accusation de cette femme. La fameuse « marque du diable » présente sur la sorcière peut alors être perçue

⁶³ BENET, Armand, *op. cit.*, p.22.

⁶⁴ BOGUET Henry, *op. cit.*, 4.

comme le symbole de cette objectivité des juges à propos des femmes qu'ils examinent. P. Villette, qui analyse en détail le déroulement des procès de sorcellerie s'est penché plus en détail sur cette marque de la sorcière :

On recherche en même temps, sur toutes les parties du corps, le « *stigma diaboli* », avec de longues aiguilles. Le supplice se poursuit jusqu'à ce que l'officier des hautes-œuvres ait trouvé l'endroit insensible censé être la marque du diable⁶⁵.

Dans la réalité des faits, tous corps possèdent généralement des taches (de naissance, cicatrices...). Sinon, la douleur devenait telle pour les accusées qu'elles finissaient par ne plus ressentir l'aiguille des juges entrer dans leur peau. Ce qui était alors perçu comme une preuve infaillible de la connexion entre le diable et la sorcière n'était alors rien autre qu'une construction de l'esprit des juges pour arriver à confondre la sorcière. De Lancre relate dans son ouvrage la manière dont certaines sorcières les plus malines essayaient de déjouer les moyens mis en œuvre par les juges pour essayer de trouver cette fameuse marque : « et ayant pincé la sorcière avec la tête de l'épingle, en plusieurs lieux elle se trémoussait et se plaignait artificiellement »⁶⁶. La douleur de l'accusée est, dans cet exemple, tenue pour fautive aux yeux des juges et cela montre bien à quel point les condamnations ne relevaient que de jugements totalement arbitraires.

Les périphrases sont donc plus que nombreuses pour désigner les sorcières et contribuent également à dégrader leur image. Elles semblent anodines dans un discours qui vise à les dénoncer mais on remarque que toutes usent d'adjectifs extrêmement péjoratifs : « ces sortes de femmes »⁶⁷, « ces femmes scélérates »⁶⁸ ou encore « ces maudites femmes »⁶⁹ dans *Des sorcières et des devineresses* ou « ces misérables femmelettes »⁷⁰ et « pauvres vieilles »⁷¹ dans *Histoires disputées et discours* de Wier.

Interprétation dans les témoignages

On sait grâce aux analyses historiques sur la sorcellerie que les dénonciations se basent principalement sur des témoignages de personnes plus ou

⁶⁵ VILLETTE P, «Le déroulement des procès de sorcellerie dans le nord de la France, du XVe au XVIIe siècle », *Revue du Nord*, tome 40, n°158, Avril-juin 1958, pp. 429-430.

⁶⁶ LANCRE Pierre de, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons : Où il est amplement traité des sorciers et de la sorcellerie*, Paris, Aubier, 1982, p.181.

⁶⁷ MOLITOR Ulric, *Des sorcières et des devineresses*, Paris : E. Nourry, 1926, p.34.

⁶⁸ MOLITOR Ulric, *ibid.*, p.58.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ WIER Jean, *op. cit.*, p.291.

⁷¹ *Ibid.*, p.357.

moins proches de l'accusée. P. Villette nous donne un aperçu de l'ampleur de l'impact des témoignages dans le phénomène des grandes chasses aux sorcières :

Tous les témoignages sont admis : ceux d'enfants, de personnes à l'esprit dérangé, etc. D'ailleurs, le « bruit commun » suffit pour que les échevins ordonnent l'arrestation. Innombrables sont les « demi-preuves » considérées comme des motifs suffisants de culpabilité : mauvaise réputation, parents condamnés pour sorcellerie ou seulement soupçonnés, fuite de l'accusé, etc. : bref, « tout ce qui peut faire naître un soupçon, si léger soit-il⁷².

De Lancre donne dans son ouvrage des témoignages de personnes qu'il connaît personnellement (« le diable apparaissait à une jeune femme qui est ma voisine »⁷³). L'image alors donnée des femmes en est de ce fait totalement arbitraire car elle provient de personnes déjà persuadées d'avoir affaire à des sorcières. Le procès de Françoise Secretain dépeint dans le *Discours exécration des sorciers* montre bien aussi que les témoignages constituent l'unique preuve du procès (de voisins, de la famille...) et que le témoignage de l'accusée elle-même est principalement guidé par les juges et ne lui permet pas d'exprimer sa propre version des faits. Le même procédé se retrouve dans le *Procès-verbal fait pour délivrer une fille possédée par le malin esprit à Louviers*.

L'entourage proche des accusées mais toujours masculin va tenter de trouver la sorcellerie dans leurs actes. Ainsi, l'ouvrage de Boguet, on apprend comment un mari a pincé sa femme pendant son sommeil et, voyant qu'elle ne se réveillait pas, « eut la conviction qu'elle venait du sabbat »⁷⁴. Le regard de l'homme sur la femme voit les choses à sa manière à une époque où la peur d'être possédé ou celle d'en connaître un était toujours plus grandissante.

Pour conclure, l'image de la femme est avant tout une construction et les éléments des différents ouvrages du corpus ne sont pas à prendre dans leur entièreté pour une réalité historique mais plutôt comme un aperçu de la façon de procéder, de penser et d'écrire d'une époque dominée par la suspicion.

⁷² VILLETTE P, *op. cit.*, pp. 429-430.

⁷³ LANCRE Pierre de, *op. cit.*, p.168.

⁷⁴ BOGUET Henry, *op. cit.*, p. 54-55.

LA PLACE DES FEMMES DANS LES TRAITES DE DEMONOLOGIE

La place des femmes dans la société telle qu'on la retrouve dans notre corpus prend racine dans une conception datant de l'Antiquité. Si on exclut la mythologie et les croyances de l'époque, l'inégalité entre l'homme et la femme était déjà présente. En Grèce par exemple, les femmes sont complètement exclues de la vie de la cité, il n'existe pas de « citoyenne ». À Rome, elles sont placées sous la figure masculine du *pater familias* qui fait office d'autorité. Déjà à cette époque, se mettent en place les stéréotypes misogynes que nous analyserons plus tard dans ce mémoire. Le Moyen Âge et surtout la Renaissance sont alors les héritiers de cette conception de la femme. L'histoire a gardé très peu de traces de la place des femmes dans la société au cours de la période médiévale. On y retrouve certes des femmes qui ont exercé un réel pouvoir mais si l'on fait exception des religieuses ou des nobles, la gent féminine est très peu considérée. On y observe une grande dépendance aux figures masculines (le père, le frère...), elles possèdent peu de droits et le mariage semble le seul destin enviable pour elles à cette époque afin d'acquérir une autonomie très relative. On considère souvent la période de la Renaissance, où sont particulièrement valorisés la culture, l'esprit et l'éducation, comme un grand renouveau qui aurait pu conduire un changement de la place dans la société. Toutefois, seules les classes les plus aisées ont pu percevoir des bribes de ce changement de mentalité. Cela reste une période où la femme possède très peu de valeurs aux yeux d'une société où toutes les personnes importantes sont des hommes. Thierry Wanegffelen remarque que :

Progressivement, mais inéluctablement, les femmes se sont vu exclure de la sphère politique et publique. Même à la Renaissance, lorsque certaines d'entre elles exercent encore un pouvoir réel, quoique de plus en plus contesté, l'échec final est pour ainsi dire la clef de compréhension de tout pouvoir féminin⁷⁵.

Du côté législatif, de nombreux textes viennent réduire le peu de droits que possédait le sexe féminin au cours du Moyen Âge. Eliane Viennot se penche sur l'analyse de la loi salique et démontre que vers la fin du XIVe siècle, certains textes législatifs des Francs sont sortis de l'oubli et l'on se penche plus principalement sur un détail : le fait que la *terra salica* ne pouvait se transmettre à

⁷⁵ WANEGFFELEN Thierry, *Le Pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, Paris, Payot, 2008.

une personne de sexe féminin. L'histoire est alors transformée par les intellectuels de l'époque et ce principe va être présenté comme la « première loi des Français » grâce à « un argumentaire, fondé sur une réécriture délibérée de l'histoire de France et justifié par la « mauvaïseté des femmes »⁷⁶ pour reprendre les mots de l'historienne. Cette loi va avoir pour conséquence d'exclure définitivement les femmes de la vie politique et va tellement s'ancrer dans les mentalités que finalement, le texte de loi a tendance à être oublié sans que l'impossibilité des femmes à accéder au trône soit remise en question dans les années qui suivent. La redécouverte du droit romain ainsi que sa conception de la société autour du *pater familias* vont réduire à nouveau un peu plus les droits féminins : les professions auxquelles elles ont droit, l'autorité qu'elles ont sur leurs enfants. Le système de dot mis en place contribue également à réifier le sexe masculin et les salaires des femmes sont bien en dessous de ceux de leur mari. Les femmes ont peu voire pas du tout accès à la culture et leur travail se cantonne de plus en plus à la sphère du foyer. Les grands textes comme ceux de notre corpus qui visent à donner une image négative de la femme sont de plus en plus nombreux. Bien plus encore que l'Église, ce sont donc les historiens, les philosophes et les penseurs de la Renaissance qui ont perpétué la tradition antique de cette infériorité de la femme par rapport à l'homme. Tout ce contexte historique permet de comprendre un peu mieux pourquoi les femmes ont été les principales victimes des grandes chasses aux sorcières et cela transparaît à de nombreuses reprises dans les ouvrages de notre corpus.

La racine biblique de l'infériorité de la femme

La construction des sociétés européennes du Moyen Âge et de la Renaissance est fortement influencée par les textes bibliques. Celle de la femme prend plus particulièrement racine dans le récit de la Genèse qui relate la création du monde par Dieu.

Pour commencer, cette version de la création du monde fait apparaître deux personnages principaux : Eve et Adam qui sont les deux premiers humains à avoir

⁷⁶ VIENNOT Éliane, « Le cas de la loi salique », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n°67, 2008. pp. 23-25. DOI 10.3406/rhren.2008.2932.

existé. Selon une traduction du texte biblique, Eve aurait été créée à partir d'une des côtes d'Adam. Cette traduction révèle qu'elle est apparue en deuxième, elle n'est déjà pas la première humaine à avoir existé. Pour Anne-Marie Heitz-Muller, on peut donc en conclure que « des penseurs déduisent de la primauté chronologique de l'homme sa prééminence hiérarchique »⁷⁷. De plus, elle a été créée à partir de quelque chose de préexistant : cela prouve bien déjà la supériorité d'Adam sur Eve en insistant sur l'imperfection dont découlera tout le sexe féminin. De ce récit vient donc l'infériorité des femmes par rapport aux hommes mais le penchant des femmes pour la faute sera puisé dans une autre partie de la Genèse.

Bien que ce simple récit puisse être utilisé par nos auteurs pour dévaloriser le sexe féminin, ce n'est pas celui qui est privilégié dans les textes du corpus. On y retrouve plutôt des références au péché originel qui semble rejeter la faute de tous les malheurs du monde sur une figure féminine. En effet, le personnage d'Eve exploité par les auteurs d'ouvrages démonologiques devient l'emblème du sexe féminin comme naturellement fautif. Traditionnellement, le péché originel a été commis par Eve lorsqu'elle a goûté au fruit défendu de l'arbre de la connaissance, succombant à la tentation du mal, métaphoriquement représenté sous la forme d'un serpent. Dieu les chasse alors du paradis dans lequel elle et Adam vivaient pour les punir. Dans son article « Femmes et filles dans la Bible », Jean-Jacques Daban examine les différents versets de la Genèse afin de saisir les conséquences de cette faute dans le texte biblique. En citant le passage « J'aggraverai tes labeurs et ta grossesse ; tu enfanteras avec douleur ; la passion t'attirera vers ton époux, et lui, te dominera »⁷⁸, il remarque que le rôle de la femme se réduit alors à celui de mère et d'épouse (que nous analyserons dans la partie suivante) mais également qu'elle sera tenue pour responsable de toutes les douleurs des femmes qui lui succéderont. Il note ensuite qu'il est reproché à Adam « d'avoir cédé à la voix de son épouse »⁷⁹ : Dieu demande donc à l'homme de contrôler son épouse pour que cette dernière ne commette plus de péchés. Il conclue son analyse en remarquant également que si Adam fut nommé par Dieu, Eve fut quant à elle nommée par Adam : « la femme obtient son nom de l'homme qui la domine »⁸⁰.

⁷⁷ HEITZ-MULLER Anne-Marie. « Chapitre IV. Le corps des femmes et la maternité », *Études d'histoire et de philosophie religieuses*, 2009, pp. 181-240.

⁷⁸ Gen. (3;16)

⁷⁹ DABAN Jean-Jacques, « Femmes et filles dans la Bible », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2003, p. 15-20.

⁸⁰ *Ibid.*

La figure d'Eve est donc en tout point parfaite pour les auteurs de traités de démonologie qui vont y faire référence dès qu'ils en ont l'occasion. Elle leur sert à mettre en comparaison la constance d'esprit de l'homme en comparaison de la faible volonté de la femme. Pour ce faire, le *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* met en scène l'opposition entre les deux sexes par une structure parallèle : « on lit dans ce grand livre de la Genèse, que la doctrine diabolique fut dès le commencement du monde plutôt enseignée à Ève qu'à Adam, et elle plutôt séduite par Satan en forme de serpent que lui »⁸¹. Il construit de ce fait une sorte de hiérarchisation des péchés où la femme est clairement au-dessus de l'homme puisque c'est elle qui l'a convaincu de faire le mal. On retrouve presque exactement la même formulation dans l'ouvrage de Wier : « Pour ceste caufe il [le diable] s'adreffa à Eve, qui estoit vn peu plus conuenable organe à fes perfuafions, que n'estoit Adam, alors qu'ils estoient encor feuls en ce monde »⁸². Cette histoire est également reprise dans le *Malleus Malleficarum* qui conclut que « par-là elle [Eve] se révélait en train de douter et de ne pas avoir foi aux paroles de Dieu »⁸³ tout en prouvant que les femmes ont une « foi plus faible »⁸⁴ que les hommes. Ce même ouvrage poursuit quelques pages plus loin : « puisque le péché d'Ève ne nous aurait pas conduit à la mort de l'âme et du corps, s'il n'avait pas été suivi de la faute d'Adam à laquelle l'entraîna Eve et non le diable »⁸⁵. De Lancre va même encore plus loin en proposant l'idée que les femmes ne relèvent pas de la juridiction de Dieu mais bien directement de celle du diable :

Davantage Dieu a voulu affaiblir Satan, ce qu'il a fait notoirement lui constituant premièrement son règne, et lui donnant pouvoir sur des créatures moins dignes comme sur les serpents, et sur les plus faibles, comme sur les insectes, puis sur les autres bêtes brutes, plutôt que sur le genre humain, puis sur les femmes, puis sur les hommes qui vivent en bêtes, plutôt que sur les autres qui vivent en hommes⁸⁶.

Dans ce passage, les femmes sont comparées aux « insectes », à des êtres « faibles » et leur création par Dieu en tant que créatures imparfaites est justifiée par le fait qu'elles servent à « affaiblir Satan ». On assiste encore une fois à cette hiérarchisation de la vie sur terre qui place naturellement les insectes et les animaux en infériorité par rapport aux humains mais également la femme en dessous de l'homme. Il peut être également intéressant de noter dans cette citation la qualification du serpent en tant que « créature

⁸¹ LANCRE Pierre de, *op. cit.*, p.90.

⁸² WIER Jean, *op. cit.*, p.300.

⁸³ INSTITORIS Henry, SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.161.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ *Ibid.*, p.165.

⁸⁶ LANCRE Pierre de, *op. cit.*, p.90-91.

moins digne ». Dans le bestiaire que propose la Bible, le serpent devient le symbole du mal en étant celui qui tente de convaincre Ève de croquer dans le fruit défendu. Les ouvrages de démonologie reprennent donc certains symboles de la bible déjà associés à la femme pour opérer un glissement vers la figure de la sorcière.

De ce fait, certains autres attributs comme la pomme sont tout naturellement associés à la femme et par glissement à la sorcière. Le fruit défendu est traditionnellement représenté par une pomme et on en retrouve donc plusieurs fois la mention dans les ouvrages de ce corpus : « comme le sorcier se sert ordinairement d'aliments pour rendre son ennemi démoniaque, j'ai remarqué qu'il use en cela principalement de pommes »⁸⁷ signal Boguet dans son ouvrage. Même si ce n'est pas exactement le sujet de ce mémoire, il peut être intéressant de remarquer que la pomme ainsi que le serpent sont encore aujourd'hui associées à l'image traditionnelle de la sorcière. On peut en effet penser au conte des frères Grimm de 1812 repris plus tard par les studios Disney : *Blanche-Neige* où la protagoniste se fait empoisonner par une pomme donnée par une sorcière mais également à tous les contes pour enfants où le serpent est utilisé dans les potions maléfiques. Cette association d'idées témoigne donc du fait que la religion et tout ce qui en découle est extrêmement présent dans le quotidien des personnes de l'époque et que cela renvoie à une culture commune comprise par tous.

Dans une société où la religion prend de plus en plus de place, la Bible et plus particulièrement le péché originel influent la manière de percevoir la femme. Les traités ne font que reprendre ces idées déjà présentes dans les textes religieux mais aussi dans les sermons pour pouvoir faire d'Eve la grande figure de la pécheresse. Par un phénomène de généralisation, elle devient la représentation de toutes les femmes qui viendront après elle et comme une justification de l'imperfection du sexe féminin. Cette instabilité de la femme dans sa foi est également reprise par les auteurs qui tentent de justifier de manière étymologique cette infériorité de sexe féminin. Le *Malleus Maleficarum* opère une section du terme latin *femina* signifiant « féminin » entre « fe » (« la foi » et « minus » que l'on pourrait traduire par « mineur »). Tout naturellement, la femme devient celle qui est inférieure à l'homme dans sa foi et qui semble incapable de se retenir de pécher.

⁸⁷ BOGUET Henry, *op. cit.*, p. 23.

Une valorisation du rôle de mère et d'épouse

De cette tradition biblique toujours plus ancrée dans la vie quotidienne (par les sermons, les livres religieux...) découle une vision de la femme toute particulière. Cette dernière est en effet valorisée uniquement par son rôle d'épouse et de mère (conformément aux volontés de Dieu à propos d'Ève) et se rapporte donc toujours à une autorité masculine.

Dans un premier temps, tous les ouvrages de ce corpus décrivent la femme en tant que mère et bonne épouse comme un idéal de perfection à atteindre. Le *Formicarius* par exemple nous livre sa vision du sujet :

Quand l'âme [d'une femme] est liée à son époux et l'embrasse, et qu'elle écoute sa parole, elle reçoit de lui la semence de la parole, conçoit et enfante des fils, la pudeur, la justice, la patience et toutes les vertus, de sorte qu'elle se sauve en mettant au monde des fils⁸⁸.

À l'aide de l'accumulation comme figure de style du discours, Nider met en valeur les avantages à être une bonne épouse. À première vue, on pourrait croire que les nombreuses qualités évoquées dans cette citation se rapportent directement à la femme. Toutefois, le complément d'objet indirect « de lui » vient rectifier cette première impression en expliquant que la femme ne possède ses qualités seulement si elle se soumet à son mari mais c'est également l'homme qui les lui donne. On remarque également que la femme est une bonne mère lorsqu'elle donne naissance uniquement à des fils, les filles étant évidemment considérées comme un fardeau à l'époque. La notion de « sauver » découle encore une fois d'un contexte religieux : être une femme étant considéré comme un péché en soi, la seule manière d'accéder au paradis est pour elle d'engendrer une descendance qui ne soit pas féminine, comme pour contrebalancer la faiblesse de son propre sexe. Cette valorisation de la femme uniquement en tant que personne mariée et soumise à l'autorité d'un mari se retrouve également dans de nombreux commentaires en apparence anodins comme « vne femme de bien, qui estoit mariée »⁸⁹. On y retrouve comme un lien de cause à effet qui relie la femme « bonne » et le mariage. De ce fait, la femme seule est forcément suspecte et a plus de chance d'être considérée comme une sorcière dans une société où le mariage constitue la norme et la seule possibilité de concevoir une descendance.

⁸⁸ INSTITORIS Henry, SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.154.

⁸⁹ WIER Jean, *op. cit.*, p.436.

Les femmes sont donc toujours présentées dans ces discours à travers une figure masculine qui fait office d'autorité. Au cours du procès de Françoise Fontaine qui relate la manière de procéder des juges, on peut avoir accès à l'interrogatoire que ces dernières vont mener à l'encontre de l'accusée. Dès le début des questions, il lui est demandé sa filiation paternelle. De la même manière, tout au long de cet écrit, les femmes sont toujours présentées en relation avec leur mari : on peut noter « la femme d'un tailleur de la cour »⁹⁰. Cette construction liant la femme au métier de son époux se retrouve dans de nombreux ouvrages de démonologie de notre corpus. On peut également relever « la femme d'un marchand »⁹¹ dans l'ouvrage de Wier *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables...* Les auteurs de ces écrits de démonologie en arrivent donc pour la plupart à la même conclusion : ils regrettent le temps où les femmes étaient sous tutelle de leur mari à qui elles posaient alors moins de problèmes. Dans son *Discours et histoires des spectres*, Le Loyer fait référence aux cultures anciennes grecques (« Il y avait loy entre les Grecs, ce dit Harpocracion, par laquelle estoient ordonnez perpetuel tuteurs & curateurs aux femmes »⁹²) et romaines (« Davantage la loy des Romains fait les femmes à caufe de leur imbécilité & fragilité naturelle, incapable d'exercer toutes charges publiques & civiles, gerer Magisfrats, iuger, poftuler, interceder pour autruy, procurer, accufer, deferer, s'infcrire en l'accufation, estre arbitres. »⁹³) et à leurs textes juridiques afin de donner du crédit à son écrit. Ces textes de loi écartaient les femmes de toute participation à la vie citoyenne et leur reprise dans les écrits de démonologie témoigne alors du peu de droits accordés aux femmes à la Renaissance. Les mêmes formulations sont exactement reprises dans l'ouvrage de Wier⁹⁴. Pour parfaire encore un peu plus son discours, ce dernier utilise également l'exemple de Minerve⁹⁵ qui, selon la mythologie romaine serait née sans mère. On peut y voir comme une ultime provocation à l'égard du sexe féminin consistant à démontrer son inutilité dans la vie quotidienne. Mais c'est également la déesse qui est liée aux travaux typiquement féminins (comme les travaux de couture, la

⁹⁰ BENET Armand, *op. cit.*, p.83.

⁹¹ WIER Jean, *op. cit.*, p.436.

⁹² LE LOYER, Pierre. *Discours, et histoires des spectres visions, et apparitions des esprits anges, démons et âmes se monstrans vifibles aux hommes, divisez en huict livres... traicté des extases et ravissements....des magiciens et des sorciers...ensemble des remèdes pour se préserver des illusions et impostures diaboliques*, Paris, Nicolas Buon, 1605, p.105.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ « De là nous lifons que felon les ordonnances des Grecs, on auoit acouftumé, & fagement, de bailler des tuteurs & curateurs aux femmes, fans la volonté & autorité defquels il ne leur estoit licite de rien faire, comme raconte Harpocracion ». Citation extraite de WIER Jean, *op. cit.*, p.302-303.

⁹⁵ WIER Jean, *op. cit.*, p.303.

musique...) : on peut en déduire que c'est une déesse qui symbolise la féminité pour nos auteurs car elle reste à sa place de femme sans tenter de remettre en question la domination masculine. Les traités de démonologie font donc état d'une sorte de regret d'un temps ancien, propre aux mentalités de la Renaissance, où les femmes étaient considérées comme mineures dans la vie en société. Elles sont souvent citées en même temps que les enfants dans les traités : « toutes ces apparitions auient fouuentesfois aux petits enfans, aux femmes, aux paoureux, aux delicats, & aux malades »⁹⁶. Encore une fois, De Lancre dans son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* va plus loin dans sa réflexion en défaveur des femmes. En plus de vouloir les écarter de la vie civile, il aimerait également que les femmes ne fassent plus partie de la vie religieuse, pourtant omniprésente à l'époque : « et puisque la loi civile enjoint à la femme de s'abstenir de toutes charges civiles et publiques, combien serait-il plus séant qu'elle s'abstint de s'approcher des ornements de nos Églises, de la personne de nos Prêtres, et de la sainteté de nos autels. »⁹⁷. Par son écrit, il considère les femmes comme indignes de pouvoir ne serait-ce qu'entrer dans une Eglise : on assiste déjà à une forme de déshumanisation par ce dédain profond que nous analyserons plus en détail dans la suite de cette partie. Cette citation permet également de montrer que, bien que les idées misogynes soient reprises de la même manière dans tous les traités, certains vont encore plus loin en ce qui concerne l'infériorité de la femme et sont beaucoup plus vindicatifs, notamment ceux qui se réfèrent à une autorité religieuse comme les écrits de De Lancre. Ce dernier considère même les femmes religieuses comme suspectes : pour lui, aucune femme ne peut être en totale adéquation avec la foi religieuse. En se référant toujours à sa propre expérience dans le pays de Labourd, il remarque qu'« il n'est pas possible dans un pays si libertin que le pays de Labourd, et où les prêtres sont tenus pour demi-dieux, que la seule sainteté du temple les tienne pudiques : Ainsi au contraire cela servirait plutôt de couverture pour étouffer couvrir leurs fautes et impudicités »⁹⁸. Il relève donc le problème de la « fille et de la veuve » qui échappe à l'autorité masculine si chère à nos démonologues. Souvent, ces personnes sont des bénédictines et donc des dévotes qu'on pourrait croire échapper à la vindicte de De Lancre. Toutefois, comme elles n'ont aucune réelle autorité masculine autre que Dieu lui-même et que les femmes sont connues pour leur instabilité dans leur foi, il lui paraît impossible qu'elles ne soient pas tout de même pécheresses. Le mari reste donc le seul qui puisse réussir à contrôler

⁹⁶ WIER Jean, *op. cit.*, p.310.

⁹⁷ LANCRE Pierre de, *op. cit.*, p.92.

⁹⁸ *Ibid*, p.93.

ne serait-ce que partiellement le sexe féminin : « la femme mariée à pour surveillant le mari qui l'accompagne partout, et ayant toujours l'œil sur elle, la peut empêcher de faire du mal »⁹⁹.

On assiste également dans ces écrits à une valorisation de la vierge (considérée comme moralement au-dessus de la femme mariée) qui cache parallèlement un réquisitoire contre l'acte sexuel féminin. La Vierge Marie est alors perçue comme une figure particulièrement importante et comme seule modèle féminin réellement parfait.

La femme déshumanisée dans les traités

On assiste alors à une sorte de déshumanisation des femmes dans les écrits de démonologie, comme si elles n'étaient plus considérées comme des êtres humains mais comme des objets ou des animaux. Le procès de Françoise Fontaine permet de saisir le fonctionnement de ce processus de déshumanisation.

On y retrouve des histoires qui nous paraissent horribles et cruelles aujourd'hui mais qui décrivent une réalité de l'époque qui peuvent servir de sources primaires pour les historiens qui souhaitent retracer le fonctionnement des chasses aux sorcières, au plus près de ses acteurs principaux. Le procès de Françoise Fontaine met particulièrement en lumière l'extrême violence des conditions d'emprisonnement des femmes que l'on considérait comme coupables de sorcellerie comme on peut le voir à travers la citation « lui ayant mis notre main fur fon nez & fa bouche pour veoir fy elle refpiraoit »¹⁰⁰. Ce témoignage montre également comment sont considérées les femmes : « le corps de ladite Françoife avoit efté enlevé hors de ladite iurisdiction & demeuré en l'allée de lad. prifon »¹⁰¹. L'accusée est réduite à un corps qui ne mérite aucune considération particulière : la cruauté des termes est telle que le corps est presque réifié à travers la parole des juges. Ce passage s'accompagne du témoignage de Françoise presque raconté par les juges sur le ton de l'anecdote, ce qui renforce encore le fait qu'ils ne considèrent pas vraiment l'accusée comme faisant partie de l'humanité. On peut à ce sujet relever les passages : « laquelle ilz avoient forcée & viollée »¹⁰² accompagné du récit de soldats lui ayant fait croire qu'elle devait juste refaire un lit

⁹⁹ LANCRE Pierre de, *Ibid*, p.93.

¹⁰⁰ BENET Armand, *op. cit.*, p.26.

¹⁰¹ *Ibid*.

¹⁰² *Ibid*, p.32.

avant de la menacer de « la feroient chevaucher par plus de trois cens foldatz »¹⁰³ si jamais elle résistait. Ce manque d'empathie dans l'écriture des juges témoigne que dans les mentalités de l'époque, les femmes n'étaient pas considérées de la même manière que les autres. Des actes qui nous paraissent aujourd'hui inconcevables étaient la norme et la dévalorisation du sexe féminin dans les écrits de démonologie semble alors justifier les horreurs qu'on lui inflige. Cette transformation dans nos écrits de la femme en objet se retrouve également lorsque les auteurs abordent la thématique de la virginité si chère à leurs yeux comme nous avons déjà pu le remarquer. En effet, Wier dans son chapitre « Que le taye nommee par les anciens Hymen se peut prouuer par raisons estre en toutes filles. Que l'embrassement des femmes est du tout faux, & purement imaginaire »¹⁰⁴ explique que lorsqu'une jeune fille n'est pas vierge lors du premier rapport après le mariage, elle doit immédiatement être rendue à ses parents. La jeune fille est alors dépeinte en tant que « chose » qui ne fait que causer du tort à son père.

UN SEXE QUI PERTURBE L'ORDRE DE LA SOCIETE

Les ouvrages de démonologie sont représentatifs de la manière de penser d'une époque. La femme étant considérée comme inférieure, les démonologues vont mettre en lumière tout ce qui dérange chez le sexe faible. Dans un premier temps, ces écrits vont dévaloriser le corps féminin ainsi que ses attributs (comme les menstruations ou encore la danse) avant de se pencher sur l'esprit féminin afin de dresser le tableau de tous ses défauts.

Un corps et des attributs instrumentalisés

Le corps de la femme et ce qui lui est associé (la chevelure, le mouvement, les courbes, la sexualité et les menstruations) ont été instrumentalisés par la littérature pour être associés à ce qui est négatif : la séduction, la luxure ou encore la débauche. Les auteurs de traités de démonologie ont repris ces grands thèmes déjà présents dans les ouvrages qui étudiaient le sexe féminin afin de les utiliser comme preuve du penchant

¹⁰³ BENET Armand, *op. cit.*, p.32.

¹⁰⁴ WIER Jean, *op. cit.*, p.392.

des femmes pour la sorcellerie. Ces attributs se retrouvent chez toutes les femmes et participent donc à prouver que le sexe féminin dans son entièreté est propice à succomber à la sorcellerie.

La première partie du corps des femmes à être cause de trouble pour les auteurs de traités de démonologie est la chevelure. Dans la littérature de la société occidentale, ils ont toujours revêtu une connotation érotique. Les cheveux sont directement associés à la beauté dans les mentalités de l'époque mais également encore aujourd'hui : on considère une belle chevelure comme un atout pour être considérée comme une « belle » femme. Les modèles religieux et sociétaux en vigueur au cours de cette période ont alors imposé des coiffures qui cachaient les cheveux des femmes considérés comme impudiques s'ils étaient vus en public. Les femmes du milieu rural portent la plupart du temps une coiffe. Les cheveux longs et lâchés sont alors perçus comme un « piège » tendu par les femmes dans le but de séduire les hommes. Mais plus encore que d'être un objet de tentation pour les hommes, on retrouve également l'idée que les cheveux des femmes peuvent attirer les démons. Pour démontrer cette idée, les auteurs des traités puisent abondamment dans les sources bibliques. Boguet cite dans le *Discours exécration des sorciers* : « J'ajoute qu'il y a des théologiens qui ont estimé que les mauvais anges étaient amoureux des cheveux des femmes. [...] Saint-Paul écrit aux Corinthiens qu'il faut que la femme marche la tête couverte à cause des anges »¹⁰⁵.

Outre les cheveux, c'est le corps et plus spécifiquement le corps en mouvement avec la danse qui va être un moyen pour les auteurs de démonologie d'opérer un glissement de la femme à la sorcière. Anne-Marie Heitz-Muller a analysé comment les intellectuels de la Renaissance ont participé à la dégradation de l'image du corps de la femme. Les découvertes de l'époque en termes de médecine furent fortement influencées par la figure de Galien (reprenant lui-même certaines théories d'Aristote) qui considérait que « l'anatomie féminine n'était que le schéma inversé et imparfait de l'anatomie masculine et découlait d'une impuissance »¹⁰⁶. En comparant les corps féminins composés de courbes et le corps masculins qualifiés de plus « droits », le sexe féminin fut dès lors considéré par les scientifiques comme inférieur. Elle ajoute aussi que les femmes de l'époque pratiquaient des tâches le plus souvent liées au corps comme les accouchements en particulier. Ceci a sans doute conduit à associer la sorcellerie et la corporalité : « qui, mieux qu'une sage-femme ou qu'une servante des

¹⁰⁵ BOGUET Henry, *op. cit.*, p. 69.

¹⁰⁶ HEITZ-MULLER Anne-Marie, « Chapitre IV. Le corps des femmes et la maternité », *Études d'histoire et de philosophie religieuses*, 2009, p. 181-240.

bains publics, par exemple, pouvait se procurer des ongles ou des cheveux, ou encore le placenta d'un nouveau-né »¹⁰⁷. Les auteurs de traités de démonologie ont parfaitement su exploiter les discours scientifiques pour les associer au phénomène de sorcellerie et pouvoir ainsi accuser exclusivement les femmes. Marina Nordera aborde plus précisément le sujet du mouvement des corps et de la danse dans son article au titre évocateur « Rien n'irrite plus un homme qu'une femme qui danse ». En associant période des chasses aux sorcières avec la période de la Renaissance et sa redécouverte des textes antiques, elle démontre également qu'Aristote opposait déjà le sexe masculin « limité, pair, immobile, droit, lumineux »¹⁰⁸ au sexe féminin à l'inverse « illimité, impair, en mouvement, courbe, obscur »¹⁰⁹ avant de conclure que « femme et mouvement sont donc associés dans la négativité »¹¹⁰. En effet, il ressort de la comparaison d'Aristote que le mouvement féminin témoigne d'une forme d'instabilité aussi bien physique que de caractère qui contraste avec la constance rassurante qu'est supposé incarner la gent masculine. Son analyse des « traités de danse et de bienséance » du XVe au XVIIIe siècle la porte à relever les termes qui doivent normalement qualifier le mouvement féminin : « modestie », « mesure » et « retenue ». Le mouvement féminin tel qu'il est conçu pendant la période des chasses aux sorcières n'est pas propice à l'épanchement et au débordement mais sert plutôt à montrer un certain contrôle qu'on estime que doivent avoir les femmes. L'apparition du concept d'hystérie, associé à la possession diabolique à cette époque a contribué à considérer un mouvement féminin trop désordonné et rapide comme synonyme de sorcellerie : « Au contraire, le mouvement excessif, décomposé, répété, rapide, convulsif et incontrôlé est symptôme du prévaloir de la nature animale, et est souvent associé à une forme spécifique de folie féminine, l'hystérie »¹¹¹. Cette professeure spécialiste de la danse a donc elle aussi été amenée à analyser le tableau que fait De Lancre de la danse féminine dans son ouvrage. Elle permet alors d'éclairer un peu plus le contexte de rédaction du *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* : De Lancre organisait des représentations reconstituées des danses du sabbat afin de pouvoir « rendre visibles de manière performative les différents aspects, affecter corporellement son public, jouer sur l'empathie kinesthétique afin de pouvoir ainsi plus facilement les condamner »¹¹².

¹⁰⁷ HEITZ-MULLER Anne-Marie, *op. cit.*

¹⁰⁸ NORDERA Marina, « Rien n'irrite plus un homme qu'une femme qui danse ». *Repères, cahier de danse*, 2012, Vol. 30, n° 2, p. 25. DOI 10.3917/reper.030.0025.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

Cela lui permettait également de justifier ses écrits en montrant de manière concrète le caractère immoral de ces débordements. Il va donc s'évertuer à expliquer la dégradation de la danse au cours des siècles en constatant à son époque un grand relâchement contraire à la morale religieuse en vigueur. Il décrit la sarabande comme :

la danse la plus lubrique est la plus effrontée qui se puisse voir, laquelle des courtisanes Espagnoles, s'étant depuis rendues comédiennes, on tellement mise en vogue sur nos théâtres, que maintenant nos plus petites filles font profession de la danser parfaitement¹¹³.

Grâce aux qualificatifs « lubrique » et « effrontée », on comprend parfaitement que la danse est perçue négativement à cause de son lien étroit avec le rapprochement des corps menant à des rapports jugés trop intimes. La description qu'il nous livre du sabbat comporte alors le diable qui danse avec les sorcières de tous âges, les incitant à ce moment de débauche. En écrivant « et s'il est vrai ce qu'on dit que jamais femme ni fille ne revient du bal si chaste comme elle y est allée, combien immonde revient celle qui s'est abandonnée, et a pris ce malheureux dessein d'aller au bal des Démons et mauvaise Esprits »¹¹⁴, il montre alors que les danses du sabbat sont bien les pires formes de danses que l'on puisse imaginer car elle ne comporte rien de codifié. Il continue également à lier danse et sexualité (en insistant sur le terme « chaste ») ce qui lui permet de servir son discours. Les mouvements qui participent à un rapprochement des corps sont proscrits par les autorités religieuses mais cette condamnation est également reprise par les auteurs des traités de démonologie qui tentent de faire de la danse un phénomène démoniaque. Cela leur permet de justifier en quelque sorte les durcissements quant aux mœurs de l'époque et de donner une image des femmes toujours plus dégradée. C'est en effet celle qui se livre à la débauche, séduit par le mouvement du corps hommes et démons, renie alors sa foi et mérite alors la peine qu'on lui inflige.

Si la danse est rapprochée des rapports intimes, la sexualité de la femme ainsi que ses menstruations sont également pleinement exploitées par les écrits de démonologie pour tenter de dévaloriser un peu plus l'image de la femme et la rapprocher de la sorcière. Leur sexualité et encore plus leur désir sont décriés par tous les auteurs, convaincus que rapports entre femmes et hommes sont présents uniquement pour satisfaire le mari et engendrer une descendance, dans un contexte marital. La sorcière devient donc celle qui a une sexualité débridée, qui couche avec d'autres personnes que son mari et bien pire encore, avec d'autres femmes. En reprenant des

¹¹³ LANCRE Pierre de, *op. cit.*, p.190.

¹¹⁴ *Ibid*, p.192.

écrits religieux, la plupart de ces ouvrages vont tenter de prouver la dangerosité de la sexualité féminine. Par exemple, le *Formicarius* reprend « L'Écclésiastique IX » pour citer que « toute femme qui fornique sera écrasée comme une crotte sur le chemin »¹¹⁵. La sexualité féminine est en effet associée au péché et donc récriée par les autorités religieuses en vigueur à cette époque. Comme nous le verrons plus en détail dans la troisième partie, le sabbat est donc toujours décrit comme un lieu où les sorcières se livrent à l'acte sexuel entre elles, mais aussi avec le diable. Satan peut grâce à la sexualité corrompre les sorcières car « il sait que les femmes aiment le plaisir de la chair »¹¹⁶. En outre, le sexe de la femme est souvent décrit par la périphrase « parties honteuses » que l'on retrouve dans l'ouvrage de Boguet (« il est bien plus difficile de croire que Satan puisse parler par les parties honteuses d'une femme »¹¹⁷) mais aussi dans celui de Wier où ce terme contraste notamment avec l'appellation « membre viril »¹¹⁸ pour désigner les parties intimes de l'homme. De la même manière que la sexualité, les menstruations revêtent une signification toute particulière sous la plume des auteurs d'ouvrages démonologiques. En appuyant sur le fait que les hommes ne connaissaient pas ce phénomène, ils réussissent à le transformer en une autre preuve de l'infériorité féminine et de sa tendance à faire le mal. Dans un premier temps, même si une femme ayant ses règles est une femme fertile, cela signifie aussi qu'elle n'est pas enceinte : dans une société où la femme existe presque seulement grâce à sa faculté à procréer, les menstruations ne jamais perçues de manière positive. De plus, selon ces écrits, les menstruations des femmes altèrent leur manière de percevoir le monde et permettraient même de lancer le mauvais œil (« Ce fang retenu de la façon, trouble le cerueau des vierges & femmes, & leur femble qu'elles voyent des efprits, de Larues & des Furies deuat elles, tant de nuict que de iour »¹¹⁹) et influence même les objets tels que les miroirs (« c'est pour cela que, d'après ce que dit Aristote, les miroirs, s'ils sont neufs, purs, subisse un certain trouble sous le regard de la femme qui a ses règles. »¹²⁰). Anne-Marie Heitz-Muller s'est elle-aussi attardée sur la façon de percevoir les menstruations à partir du Moyen Âge : en plaçant le sang du Christ et le sang de la

¹¹⁵ NIDER Johann, *op. cit.*, p.155.

¹¹⁶ BOGUET Henry, *op. cit.*, p. 28.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 27.

¹¹⁸ WIER Jean, *op. cit.*, p.106.

¹¹⁹ *Ibid.*, p.110.

¹²⁰ INSTITORIS Henry, SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.122.

femme en opposition, les menstruations féminines deviennent selon elle « synonyme de souillure »¹²¹.

Pour conclure, tout ce qui chez la femme diffère (physiquement ou dans la manière de faire et de penser) du sexe masculin dérange et se doit d'avoir une explication rationnelle. Cette recherche de raisons aux différences femme/homme conduisent les auteurs de démonologie à les traduire comme le penchant de la femme pour les maléfices. À ces défauts des corps féminins vont se rajouter des défauts de caractère fortement ancrés dans les mentalités de l'époque et qui vont perdurer au cours des siècles.

L'accumulation de défauts chez le sexe féminin

De cette imperfection du corps « humide » et « froid » de la femme va découler une série de défauts que la littérature (mais également les arts en général) du Moyen Âge et de la Renaissance, sous couvert de s'intéresser au sexe féminin, va utiliser pour en dresser un tableau négatif. Tatiana Clavier remarque à ce sujet que :

Grâce à l'imprimerie, les dernières décennies du XVe siècle et le siècle suivant ont été le théâtre d'une production intense de textes visant à « vitupérer » ou à défendre les femmes, qu'il s'agisse de vieux textes compulsivement édités et réédités, traduits et retraduits, ou de textes nouvellement produits¹²².

Elle précise que cela résulte du « durcissement de l'ordre de genre qui s'est progressivement imposé au détriment des femmes à la fin du Moyen Âge, mais aussi des vives réactions qu'il a suscitées »¹²³. Les traités de démonologie ne font pas exception à cette tradition misogyne de l'écrit et apparaissent clairement comme un réquisitoire à l'encontre des femmes en dressant un inventaire des plus précis de tous les défauts qu'elles possèdent. Tous ces défauts vont donc naturellement conduire à considérer la plupart des femmes comme des sorcières.

Comme le terme de « sexe faible » l'indique, la femme est décrite dans les traités de démonologie comme un être fragile, débile et bête dont les hommes sont souvent obligés de se préoccuper. Le procès-verbal de Françoise Fontaine relate les

¹²¹ HEITZ-MULLER Anne-Marie, *op. cit.*

¹²² CLAVIER Tatiana, « Modalités de diffusion et rhétoriques des discours misogynes et misogames imprimés à la Renaissance », *Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, 17 juin 2018, No. 04. DOI 10.4000/glad.934.

¹²³ *Ibid.*

événements qui ont précédé l'arrestation de cette dernière. On y apprend que les femmes Deshayes et Le Gayes ont cru apercevoir un démon et ont appelé à l'aide des soldats. Elles sont alors décrites comme vulnérables et particulièrement effrayées par les auteurs de ce texte : « Nous fommes entrez & montez en une chambre haulte, où nous auons trouvé ladite damoiselle le Gay fort efpouvantée, nue tefte & efcheuellée, avec & lad[ite] femme Defhaies auffy fort efpouvantée »¹²⁴.

Outre leur faiblesse de courage, elles sont également particulièrement susceptibles d'être soumises aux attaques des démons à cause de leur faiblesse d'esprit. *Le Discours et histoires des spectres* de Le Loyer vient confirmer le texte précédent en affirmant « qui peut douter que les femmes ne foient plus promptes, pour leur fragilité & efprit colage de receuoir opinions fantaftiques, fuperftitions fabileufes & nouvelles religions que les hommes ? »¹²⁵. Dans cette construction interrogative complètement rhétorique, l'infériorité de l'esprit des femmes est décrite comme n'ayant pas besoin d'être démontrée. Il est donc tout naturel que la faiblesse d'esprit conduise les auteurs à utiliser cet argument pour démontrer que les femmes sont souvent les proies du démon. Pour Molitor, comme nous avons déjà pu le remarquer, les femmes sont simplement soumises à leur esprit lorsqu'elles pensent commettre des maléfices : « La loquèle des femmes se flatte de beaucoup de choses vaines qu'elles finissent par croire vraies »¹²⁶. Au chapitre XIII de son ouvrage qui questionne sur la possibilité du diable de s'unir charnellement aux sorcières, il évoque l'exemple de Merlin, personnage légendaire connu traditionnellement dans la littérature du Moyen Âge pour ses facultés magiques. La mère de Merlin est alors dévalorisée par l'auteur qui (bien que croyant aux pouvoirs du magicien) explique que la jeune femme a cru avoir des rapports intimes avec le diable alors que son enfant ne serait en réalité qu'un enfant volé qu'elle aurait cru porter. Il donne une image des femmes comme naïves et crédules à tel point qu'elles ne savent même plus discerner le réel de leur imagination. *Le Malleus Maleficarum* reprend exactement la même idée en prouvant que les traités de démonologie, même s'ils n'ont pas la même manière de le démontrer, reprennent souvent les mêmes arguments issus des mentalités de leur époque. À ce sujet, cet ouvrage utilise une comparaison entre les deux sexes pour montrer que les femmes sont plus susceptibles de faire affaire avec les démons. On y retrouve alors des passages comme « elles sont plus

¹²⁴ BENET Armand, *op. cit.*, p.. (page à retrouver)

¹²⁵ LE LOYER Pierre, *op. cit.*, p.108.

¹²⁶ MOLITOR Ulric, *op. cit.*, p.34.

crédules »¹²⁷ suivi de « les femmes sont naturellement plus impressionnables et plus prêtes à recevoir les révélations des esprits séparés »¹²⁸. Enfin, cette faiblesse de l'esprit, en plus de conduire la femme à être victime de son imagination ou de réels démons selon les auteurs, révèle également que les femmes font preuve de bêtise et sont la plupart du temps incapables de mener une véritable réflexion intellectuelle. Elles sont pour ce faire comparées à des enfants pour en montrer l'incapacité de raisonnement. Sprenger et Institoris s'appuient sur les écrits de Térence pour citer : « les femmes sont comme des enfants par la légèreté de pensée »¹²⁹. Cette infantilisation montre bien à quel point elles sont dévalorisées par les hommes de l'époque et permet de justifier leur infériorité en droit que nous avons déjà pu remarquer dans la partie précédente. L'ouvrage rapporte également que les femmes ne sont pas faites pour les études car elles sont incapables d'apprendre et de retenir contrairement aux hommes : il cite pour justifier ceci Lactance : « En dehors de Thémeste, est-ce qu'une seule femme à jamais appris la philosophie ? Et le livre des Proverbes ose dire comme pour décrire une femme : un anneau d'or au groin d'un pourceau : Une femme belle mais dépourvue de tact »¹³⁰. De plus, même lorsque ces dernières ne sont pas soumises au diable et à ses maléfices, elles ont tendance à le croire vrai car leur imagination leur joue souvent des tours.

Les femmes, mêmes lorsqu'elles ne sont pas accusées de sorcellerie, sont décrites comme malfaisantes. A la faiblesse d'esprit, de caractère et de constitution s'ajoutent des défauts comme la jalousie, la méchanceté et la volonté de nuire aux hommes et en particulier à leur mari qui conduiront les auteurs du *Malleus Maleficarum* à reprendre une citation biblique pour conclure : « J'aimerais mieux habiter avec un lion ou un dragon qu'avec une femme méchante »¹³¹. Le même ouvrage tend à montrer par de nombreux exemples que les femmes sont présentes uniquement pour causer du tort à l'homme qu'elles ont épousé. On y retrouve le conte d'une femme qui remonte un fleuve à contre-courant pour imager le fait que la gent féminine n'est pas apte à suivre le commandement naturel de leur mari ou des autres autorités en vigueur à cette époque : « c'est un défaut naturel chez elle de ne pas vouloir être gouvernées mais de suivre leurs mouvements sans aucune retenue »¹³². Les deux inquisiteurs narrent

¹²⁷ INSTITORIS Henry, SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.158.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid* p.161.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ *Ibid*, p.158.

¹³² *Ibid*, p.163.

également des exemples tirés de la vie quotidienne pour mieux illustrer leur propos : si un mari donne à sa femme accès à sa maison mais sans lui donner les détails sur la teneur de toutes les pièces, cette dernière va forcément penser qu'on ne lui fait pas totalement confiance et va de ce fait préparer des potions et maléficaes pour y remédier¹³³.

La femme est également souvent décrite comme maitresse dans l'art de la dissimulation. En reprenant l'image des sirènes qui envoutent les marins par leur chant maléfique, Sprenger et Institoris établissent le fait que les femmes mentent tout le temps, que l'on doit toujours se méfier de leurs paroles. Ils écrivent alors à ce sujet : « écoutons encore ceci au sujet d'une de ces particularités, la voix : menteuse par nature, elle l'est dans son langage, elle pique tout en charmant »¹³⁴. L'utilisation dans cette citation du terme « nature » montre bien que les traités de démonologie témoignent d'un processus de généralisation des défauts des femmes : si l'on possède un exemple de femme qui ment, c'est que les femmes en général sont des menteuses, si l'on sait de source sûre qu'une femme a trompé son mari, c'est bien évidemment que tout le sexe féminin dans sa globalité est infidèle.

Un autre défaut qui semble définir le genre féminin est la jalousie. Le *Malleus Maleficarum*, qui est l'ouvrage le plus vindicatif à propos des femmes, ne cesse de donner des exemples où ces dernières font preuve de jalousie (il précise d'ailleurs au début de l'écrit que l'existence de la sorcellerie est sûrement due à la jalousie entre femmes). On y retrouve alors contée l'histoire d'un mariage¹³⁵ au cours duquel le futur marié invite une femme jalouse qui maudit sa future épouse en lui assurant qu'elle ne sera plus jamais en bonne santé et ce, jusqu'à la fin de sa vie. De nombreux exemples comme celui-ci parsèment l'ouvrage : un homme qui n'arrive pas à connaître sa femme est probablement l'objet de la vengeance d'une ancienne amante jalouse qui a fait appel à une sorcière¹³⁶. Les traités de démonologie dépeignent donc le sexe féminin comme corrompu car il n'hésite pas à faire appel à la sorcellerie pour pouvoir régler toutes les contrariétés du quotidien. On peut également remarquer que même si les femmes ne sont pas elles-mêmes des sorcières, elles vont être décrites comme faisant appel à la sorcellerie : par tous les moyens, les traités de démonologie vont tenter de lier le féminin et la sorcellerie, de façon directe ou indirecte. Bien évidemment, les femmes ne

¹³³ INSTITORIS Henry, SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.162.

¹³⁴ *Ibid*, p.165.

¹³⁵ *Ibid*, p.151

¹³⁶ *Ibid*.

sont pas obligées de cumuler tous ces défauts, mais il semble à travers ces écrits qu'il faille qu'elles en aient au moins quelques-uns.

Les traités de démonologie permettent alors de se rendre compte de l'évolution de l'image de la femme à celle de la sorcière. En analysant les défauts de corps des femmes qui sont typiques de ce genre de littérature, on se rend compte que la dévalorisation du sexe féminin dans sa globalité est au commencement de ce glissement vers le maléfique. C'est un processus insidieux dans le sens où les traités reprennent des idées profondément ancrées dans les mentalités de l'époque pour les utiliser à leur avantage et transformer ainsi les femmes en sorcières diaboliques. Les traités ne sont donc absolument pas novateurs dans les idées qu'ils donnent à propos des femmes : ils innovent dans la manière qu'ils ont de les utiliser, c'est-à-dire pour justifier le penchant des femmes pour la sorcellerie.

D'UN SEXE DEGRADE A LA FIGURE DE LA SORCIERE

Dans le compte-rendu¹³⁷ qu'Éliane Viennot dresse de l'ouvrage *La Sorcière et l'Occident* de Guy Bechtel, elle revient sur cette citation : pour la sorcière, « l'essence précéda l'existence, c'est-à-dire que certains esprits la conçurent avant qu'on pût la rencontrer dans la réalité »¹³⁸. Elle explique alors qu'au début du XVe siècle, l'image de la sorcière entre dans les mentalités « à partir de stéréotypes empruntés tant à la misogynie traditionnelle (vieille, édentée, bossue, méchante) qu'à d'autres modèles de persécutés (nez crochu, adepte de meurtres rituels) »¹³⁹. Cette représentation de la sorcière va prendre forme dans les écrits et notamment dans les traités de démonologie. La rhétorique des démonologues va en effet permettre de passer d'un sexe féminin dégradé à l'apparition de la figure de la sorcière. Pour ce faire, ils vont dans un premiers temps s'appuyer sur des personnages féminins issus de légendes ou de mythes avant de donner des moyens concrets pour reconnaître les sorcières. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit avant tout d'ouvrages pratiques qui poussent à la dénonciation. Enfin, nous analyserons ce qui est reproché aux sorcières par les démonologues.

VERS LA CONSTRUCTION DE L'IMAGE DES SORCIERES : DE GRANDES FIGURES ANCIENNES

La redécouverte des textes et iconographies de l'Antiquité traitant des croyances de l'époque a fortement influencé les auteurs de traités de démonologie. L'image de la femme en tant que sorcière et malfaitrice n'est donc pas le fait du Moyen Âge ou de la Renaissance. Elle résulte d'un long cheminement de pensée qui prend sa source dans les légendes et les mythes anciens de divers territoires. Plusieurs caractéristiques de femmes mythiques et légendaires ont eu tendance à se fixer au fil du temps pour former un imaginaire commun autour de la sorcière.

¹³⁷ VIENNOT Éliane, « Guy BECHTEL, *La Sorcière et l'Occident. La destruction de la sorcellerie en Europe des origines aux grands bûchers*, Paris, Plon, 1997, 733 p. », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, 1998.

¹³⁸ BECHTEL Guy, *op. cit.*.

¹³⁹ VIENNOT Éliane, *op. cit.*

Ainsi, les inquisiteurs, les juges et les écrivains de l'époque de la chasse aux sorcières ont utilisé ces grandes figures féminines pour mettre en valeur leur propos. A travers cette partie, il s'agira donc de mettre en lumière les figures féminines qui ont permis d'aboutir à l'image de la sorcière qui hantait cette époque. Il s'agira également d'un témoignage de l'influence des ouvrages entre eux à différentes époques : les traités reprennent les idées d'ouvrages anciens afin de les transformer pour servir leur discours.

La mythologie grecque : Médée et Circé

La recherche des juges des figures féminines servant à étayer leur propos s'est principalement portée sur l'Antiquité gréco-latine et sa mythologie qui leur ont offert nombre d'exemples à exploiter. Ces figures mythologiques grecques ou romaines possèdent des caractéristiques exploitables par nos auteurs car elles ne suivent généralement pas les attentes des hommes et ne sont pas de bonnes mères ou de bonnes épouses.

La figure la plus importante que l'on retrouve dans pratiquement tous les ouvrages de ce corpus est celle de Circé. Traditionnellement, ce personnage est issu des mythes grecs. Il s'agit d'une magicienne échouée sur l'île d'Aeae qui possède plusieurs pouvoirs magiques dont, le plus connu, celui de transformer les hommes en animaux. C'est un mythe qui inspire les artistes de toutes sortes (poètes, peintres...) et de toutes les époques. Dans le cas précis de notre corpus, ce sont souvent les écrits des poètes antiques qui sont mis à l'honneur en ce qui concerne la belle magicienne. Ces derniers narrent en effet l'histoire d'Ulysse et de ses marins qui abordent l'île de Circé et comment cette dernière les transforme en porcs après les avoir charmés de sa voix. Elle se voit dans l'obligation de séduire Ulysse car le héros ne s'est pas laissé prendre à son piège. Bien plus importante que les péripéties et l'histoire en elle-même, le personnage de Circé représente le type même de la femme séduisante et séductrice, de la tentatrice cruelle que l'on va ensuite retrouver dans toutes les pratiques artistiques au fil du temps. Pour notre étude, il est donc important de voir comment les inquisiteurs ont réussi à détourner un mythe pour qu'il puisse correspondre à l'image qu'ils souhaitaient donner de la sorcière et de la femme en générale.

La principale caractéristique qui se dégage des références à Circé dans les textes de ce corpus est la capacité de cette dernière à changer les hommes en animaux. Ainsi, Sprenger et Institoris écrivent dans le *Malleus Maleficarum* en s'appuyant sur *La cité de Dieu* de saint Augustin : « il rapporte que la fameuse magicienne Circé avait changé en porcs les compagnons d'Ulysse »¹⁴⁰. La même idée est reprise dans l'ouvrage de Boguet : « Nous lisons aussi dans Homère, que Circé changea par paroles les compagnons d'Ulysse en pourceaux »¹⁴¹. Ces extraits sont sensiblement les mêmes bien qu'ils ne s'appuient pas sur les mêmes références littéraires. Les juges se servent donc d'idées communes que tout un chacun connaît, qui parlent à tous, afin de construire l'image de la femme. Il ressort de ce besoin de montrer la capacité des femmes à changer les hommes en bêtes une peur profonde de la perte d'humanité. La table des matières des ouvrages de démonologie permet de se rendre compte que la transformation en animal est au cœur des préoccupations des juges avec de nombreux chapitres qui s'y consacrent : la question X de la première partie du *Malleus Maleficarum* s'intitule « Les sorcières peuvent-elles par un sort changer des hommes en formes de bêtes ? »¹⁴² ou encore le chapitre XI du traité de Molitor : « Si les sorcières et les striges peuvent, par le ministère des démons, se changer elles-mêmes et convertir les autres en différentes formes de spectres et d'animaux ». Dans l'ouvrage de Jean Wier, c'est moins ce pouvoir en particulier que le personnage en général qui est mis en valeur. Ainsi, on y retrouve la citation « Homere auffi racvonte la toute puiffance de Circé l'enchantereffe »¹⁴³ qui montre bien que la puissance féminine est nécessairement synonyme de mal.

Molitor ajoute l'idée de la potion magique qui est encore aujourd'hui profondément liée à l'imaginaire des sorcières. Il décrit donc une très belle femme maléfique qui réalise un « breuvage maléfique » en s'inspirant des *Bucoliques* de Virgile. Sigismond répond à celui qui lui narre cette légende « Tu me racontes une fable ». Ce à quoi répond Conrad « Coelius Lactance assure que les Poètes nous ont transmis des faits historiques, mais voilés sous une allégorie »¹⁴⁴. Ici, l'allégorie semble montrer que la femme belle et séductrice est forcément à soupçonner et à craindre car elle mène bien souvent l'homme à sa perte. Cela

¹⁴⁰ INSTITORIS, Henry. SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.291.

¹⁴¹ BOGUET Henry, *op. cit.*, p.78.

¹⁴² INSTITORIS, Henry. SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.189.

¹⁴³ WIER Jean, *op. cit.*, p.277.

¹⁴⁴ MOLITOR Ulric, *op. cit.*, p.20.

permet de comprendre comment justement ces fables et ces mythes sont au fondement de l'image de la sorcière que l'on aura à l'époque des grandes chasses aux sorcières. Comme le dit si bien le personnage de Conrad, tout vient de la croyance.

Moins présente mais tout aussi parlante, on retrouve aussi la figure de Médée qui a influencé les croyances de l'époque. Les *Histoires disputées et discours : des illusions et impostures des diables des magiciens infames, sorcières et empoisonneurs* mettent en scène ce personnage en reprenant le texte des *Métamorphoses* d'Ovide : « Elle dit par trois fois les paroles nuisibles / Desquelles elle fit les femmes plus païfibles »¹⁴⁵. Jean Wier expose ici la thématique de la parole féminine qui est souvent destinée à faire le mal. Il montre la beauté qui contraste avec la cruauté dont peut faire preuve la magicienne. Dans son ouvrage *Les Sorcières et leur monde*, Julio Caro Baroja analyse également cette figure emblématique de l'histoire de la sorcellerie et la définit comme « un type de femme à l'érotisme puissant et frustré, qui ourdit le mal »¹⁴⁶.

Le fonds dans son entièreté traduit cette importance du recours aux écrits de l'Antiquité par les auteurs de démonologie. En effet, de la même manière que les traités reprennent des figures antiques comme Médée ou Circée, l'art de la même époque s'inspire de la période antique comme le prouve l'ouvrage de Jurgis Baltusaïtis *Le moyen-âge fantastique. Antiquités et exotismes dans l'art gothique*¹⁴⁷. De plus, on retrouve également dans le fonds plusieurs ouvrages faisant référence aux personnages magiques de l'Antiquité comme par exemple *La magie dans l'Antiquité gréco-romaine : idéologie et pratique*¹⁴⁸ de Fritz Graf qui permet de comprendre, en confrontant les deux périodes, comment la perception de la magie a pu évoluer. Cela permet de s'apercevoir que le fonds « Sorcières et démonologie », bien qu'il s'articule principalement autour des grands traités de démonologie de l'époque des chasses aux sorcières, donne les clés afin de comprendre le phénomène de sorcellerie dans son ensemble (son évolution, sa perception dans les différents époques...).

¹⁴⁵ WIER Jean, *op. cit.*, p.77.

¹⁴⁶ CARO BAJORA Julio, *Les sorcières et leur monde*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1985, p.45.

¹⁴⁷ BALTUSAÏTIS Jurgis, *Le Moyen Âge fantastique. Antiquités et exotismes dans l'art gothique*, Paris : Flammarion, 1981.

¹⁴⁸ GRAF Fritz, *La magie dans l'Antiquité gréco-romaine: idéologie et pratique*, Paris, les Belles lettres, 1994.

Les déesses antiques

L'Antiquité est également présente à travers Diane et Hérodiade. Les figures antiques qui touchent à la mythologie ou aux croyances de l'Antiquité sont présentes dans un ouvrage particulièrement important du fonds qui donne de nombreuses définitions : *Le Dictionnaire de la fable : ou mythologie grecque latine égyptienne celtique persanne syriaque indienne chinoise scandinave africaine américaine iconologique rabbanique cabalistique*¹⁴⁹. On y retrouve plusieurs personnages ayant influencé la figure de la sorcière définis par son auteur : François-Joseph-Michel Noel. Cet ouvrage permet de prouver que les recherches autour de la sorcellerie et des traités de démonologie du Moyen Âge et de la Renaissance passent par l'étude des croyances et légendes des civilisations anciennes.

Diane est traditionnellement considérée comme la déesse romaine de la chasse et de la nuit, associée à Artémis dans la culture grecque. En tant que sœur jumelle d'Apollon, elle représente la lune tandis que ce dernier n'est que lumière. On peut dès lors comprendre comment la part d'ombre de cette déesse a été exploitée pour en faire la compagne de voyage des sorcières qui se rendent au sabbat comme en témoigne le passage du *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* : « qui croyaient être transportées, et aller avec la Déesse Diane, ou avec cette effrontée Hérodiade »¹⁵⁰. L'association du culte de Diane aux sorcières contribue à faire d'elles des pécheresses car elles manquent à la religion catholique en adorant une déesse païenne. La légende veut également que la déesse ait fait le souhait de rester vierge, traumatisée par la vision de la naissance de son frère. Le dictionnaire cité précédemment en fait l'évocation : « Témoin des douleurs maternelles, elle conçut une telle aversion pour le mariage, qu'elle obtint de Jupiter la grâce de garder une virginité perpétuelle »¹⁵¹. Cela explique alors pourquoi ce personnage est utilisé dans les textes de notre corpus qui datent d'une période où la femme est valorisée principalement pour sa capacité à faire des enfants. Julio Caro Baroja dans *Les Sorcières et leur monde* résume parfaitement

¹⁴⁹ NOEL François-Joseph-Michel, *Dictionnaire de la fable : ou mythologie grecque latine égyptienne celtique persanne syriaque indienne chinoise scandinave africaine américaine iconologique rabbanique cabalistique*, Paris, Le Normand, 1823.

¹⁵⁰ LANCRE Pierre de, *op. cit.*, p.340.

¹⁵¹ NOEL François-Joseph-Michel, *op. cit.*, p.459-460.

cette idée : « Il me semble évident que ces divinités ont une signification sexuelle spéciale. Ce sont tantôt des Déesses vierges, tantôt des Déesses de l'amour mystérieux, mais jamais des Déesses mères pour lesquelles l'amour est avant tout fécondité »¹⁵². Le mythe de Diane raconte également qu'Actéon, l'ayant vu se baigner nue, aurait été changé en cerf et dévoré par ses chiens. Outre le fait de montrer qu'à cette époque déjà on croyait les femmes capables de posséder des pouvoirs comme la transformation animale (même sans avoir le qualificatif de sorcière), cela correspond tout à fait à ce que l'on a déjà pu voir avec la représentation de Circé qui traduit la peur de la perte d'humanité. L'engouement autour de cette figure mythologique se traduit par une multitude de représentations iconographiques dès l'Antiquité. Toutefois, on peut percevoir à travers ces représentations l'évolution de perception autour de la féminité et de Diane. Bien qu'elle soit représentée à moitié nue dans l'Antiquité, Diane fait toujours figure de personnage chaste, prude et digne. Mais on assiste à un changement de vision aux alentours du XVIe siècle. Les femmes de cette époque se font représenter avec les attributs de la déesse mais pour montrer leurs talents de séductrices et de « chasseuse d'hommes ».

De la même manière que Médée est associée à Circé dans les ouvrages de ce corpus, Diane est la plupart du temps accompagnée d'Hérodiade, si bien que les deux tendent à se confondre. Hérodiade est le personnage tiré de la Bible qui a demandé la tête de Jean-Baptiste par l'intermédiaire de sa fille Salomé. Cette histoire suffisait à la rendre intéressante pour nos auteurs car elle représente la cruauté féminine envers les hommes. Cependant, une importante évolution de perception autour de ce personnage l'a transformé graduellement pour l'associer à la sorcellerie et en faire une déesse païenne adorée par les sorcières. On retrouve ce personnage au chapitre X du *Malleus Maleficarum* :

Il ne faut pas oublier non plus que certaines femmes mauvaises, perverses par Satan et séduites par les illusions et fantômes des diables, croient et professent qu'à certaines heures de la nuit elles s'en vont chevauchant diverses bêtes en compagnie de Diane, déesse des païens, d'Hérodiade et d'une multitude innombrable de femmes, parcourant de grands espaces dans le silence d'une nuit profonde¹⁵³.

Selon Stamatios Zochio qui a étudié Hérodiade en détail, elle peut être « considérée comme une représentante principale du « pouvoir des femmes », ce topos artistique du Moyen Âge et de la Renaissance d'après lequel l'inversion de la

¹⁵² CARO BAJORA Julio, *op. cit.*, p.45.

¹⁵³ INSTITORIS, Henry. SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.191.

hiérarchie sexuelle rend la femme dominante »¹⁵⁴. Le personnage d'Hérodiade est détourné par les auteurs des traités de démonologie pour exploiter sa force de caractère et sa cruauté et en faire un attribut de la gent féminine. On comprend à travers ce personnage que la femme devient gênante au moment où elle prend le dessus de l'homme.

Des créatures et démons féminins

Si l'on poursuit notre analyse en nous penchant sur les créatures et démons féminins, on peut également analyser le cas des stryges, des lamies et des succubes. Selon le *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, la stryge est un « monstre fabuleux représenté avec une tête de femme, un corps d'oiseau et des serres de rapace, qui passait pour sucer le sang des nouveau-nés et des jeunes enfants »¹⁵⁵. Par association d'idées, le mot évolue jusqu'au Moyen Âge pour prendre la signification de sorcière. Valérie Massignon, qui a analysé la stryge et son parallèle avec les sorcières de l'époque de notre corpus, démontre comment les caractéristiques de la première figure ont déteint sur la seconde pour ne former qu'un seul et même personnage¹⁵⁶. La première chose que l'on peut remarquer est que la stryge possède une tête de femme ce qui légitime le fait que les auteurs affirment que les êtres maléfiques sont essentiellement de sexe féminin. Le mythe de la stryge est également repris en tant que figure volante : on comprend désormais mieux d'où peut provenir l'idée du vol des sorcières pour se rendre au sabbat. En outre, la stryge est un être hybride, mi-femme, mi-oiseau. À ce sujet, on retrouve bien la description de la sorcière comme un être tendu entre humanité et animalité de par sa faculté à se transformer en animal. Enfin, et pour parfaire la cruauté que l'on attribue au sexe féminin à cette époque, il est important de noter que la stryge est particulièrement réputée pour ses actions vampiriques : on la croyait capable de voler les nouveau-nés et les enfants pour les manger dans la mythologie grecque et romaine. Dans l'ouvrage de Jean Wier, on retrouve donc

¹⁵⁴ZOCHIOS Stamatios, « La souveraine du lac gelé : variantes et altérations du mythe d'Hérodiade dans les croyances populaires européennes », *Féeries. Etudes sur le conte merveilleux*, XVIIe-XIXe siècle, n°16, novembre 2020.

¹⁵⁵ « Stryge ». *Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL)*. En ligne . <https://www.cnrtl.fr/definition/lamie>, Consulté le 29 mars 2021.

¹⁵⁶ MASSIGNON Valérie, « Un cauchemar du XIIIe siècle : La femme et la stryge. », *Sorcières : les femmes vivent*, n°22, 1981. Sorcelleries. pp. 14-24.

cette comparaison entre la sorcière et la figure mythologique désignée comme « un oiseau malencontreux, qui vole de nuit »¹⁵⁷. S'ensuit un extrait de poèmes mettant à l'honneur ces oiseaux et qui permet de nous rendre compte de la façon dont la figure de la stryge a énormément participé à l'imaginaire autour du vol des sorcières par association d'idées de la part des inquisiteurs. Cet ouvrage illustre tout à fait les propos de la chercheuse Valérie Massignon en poursuivant : « Les Rabins Hebrieux appellent ceft oifeau ennemi des acouchees Lilit, mot derivé d'un autre qui fignie la nuict, pource que ceft oiseaux vole de nuit »¹⁵⁸. Cet acte de cannibalisme que l'on retrouve en questionnement dans tous les ouvrages de démonologie semble particulièrement intéresser les auteurs pour permettre de montrer l'horreur de la sorcellerie. On retrouve également cette figure de la femme-oiseau dans les gravures présentes dans *Des sorcières et des devineresses*¹⁵⁹.

Dans *Des Sorcières et des devineresses*, ce sont plutôt les lamies qui sont utilisées avec le même procédé que celui que nous venons de voir. Tout d'abord, l'ouvrage s'intitule *De Lamiis et Pytjonicis mulieribus* en latin. Cela permet de remarquer le glissement de la lamie mythologique à la femme en générale qui conduira plus tard à associer les lamies à la sorcière. Dans le dictionnaire *Cnrtl*, la lamie est décrite comme un « monstre fabuleux représenté avec une tête de femme et un corps de serpent, qui passait pour dévorer les hommes et les enfants »¹⁶⁰. Le seul changement de la stryge à la lamie est le remplacement de l'oiseau par le serpent mais la logique d'appropriation reste la même et conduit Julio Caro Baroja à remarquer que « les religions païennes furent donc dénaturées pour mieux en faire de pures représentations du mal¹⁶¹ ». Traditionnellement, Lamia aurait eu une descendance secrète avec Zeus. Mais cette dernière aurait été tuée par la jalouse Héra. Lamia se mit alors à tuer les nouveau-nés et à boire leur sang se rapprochant de la tradition sur la figure du vampire. Dans le mythe, on retrouve également un aspect lié à la sexualité que les écrivains démonologiques ont utilisé pour décrire négativement la sexualité des femmes de leur époque. Le désir féminin n'était donc considéré à cette époque que comme une expression du mal.

¹⁵⁷ WIER Jean, *op. cit.*, p.274.

¹⁵⁸ *Ibid*, p.275.

¹⁵⁹ Voir annexe p.112.

¹⁶⁰ « Lamie ». *Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL)*. En ligne . <https://www.cnrtl.fr/definition/lamie>, Consulté le 29 mars 2021.

¹⁶¹ CARO BAJORA Julio, *op. cit.*, p.160.

Les succubes sont quant à eux liés à la légende de Lilith dont on retrouve l'analyse dans un article de Marc-Alain Descamps : « Lilith ou la permanence d'un mythe »¹⁶². Cette dernière apparaît dans de nombreux mythes anciens et sur deux différents territoires en représentant la femme fatale et séductrice. Dans les écrits ou l'iconographie, elle est généralement représentée avec des ailes ou une queue de serpent. Lilith représente pour les auteurs de démonologie cette émancipation du pouvoir masculin et par association d'idées, on retrouve les sorcières associées à ce prénom. Elle se manifeste dans nos écrits en tant que personnage, ou par l'intermédiaire des succubes dont elle est généralement considérée comme la reine. Ces dernières sont traditionnellement représentées comme de belles femmes séduisant les hommes pour s'accoupler avec eux avant de les abandonner pour leur faire du mal. Les succubes ont la caractéristique de pouvoir changer d'apparence. Les sorcières sont donc associées aux succubes dans les écrits de démonologie par leur volonté de faire du mal aux hommes, leur capacité à changer d'apparence et leur trop grande sexualité.

Des légendes de tous les territoires : Mélusine

Lorsque l'on se penche sur le fond dans sa globalité, on se rend compte que la figure de Mélusine est particulièrement importante dans l'étude des textes de démonologie. En effet, on retrouve des ouvrages qui lui sont entièrement consacrés bien que pourtant, son personnage ne soit pas directement lié à la sorcellerie. Bien que les romans originaux (que nous évoquerons plus tard) ne se trouvent pas dans les fonds, on y retrouve tout de même plusieurs analyses d'historiens à ce sujet. L'ouvrage de Claude Lecouteux *Mélusine et le chevalier au cygne*¹⁶³ se penche principalement sur les légendes des différents territoires (en France et en Allemagne notamment). Il sera donc tout particulièrement utile pour cerner quelles ont été les caractéristiques de la légende de ce personnage utilisées par les auteurs de traités de démonologie pour construire la figure de la sorcière. De la même façon, son personnage est également analysé dans *La déesse Mélusine : mythologie*

¹⁶² DESCAMPS Marc-Alain, « Lilith ou la permanence d'un mythe », *Imaginaire & Inconscient*, vol.7, n°3, p.77. DOI : 10.3917/imin.007.0077.

¹⁶³ LECOUTEUX Claude, *Mélusine et le chevalier au cygne*, Paris : Payot, 1982.

d'une fée¹⁶⁴ de Guy-Edouard Pillard et révèle toute la symbolique de la légende (le serpent, la tour dans laquelle Mélusine était enfermée...).

L'histoire d'une femme hybride dotée d'une queue de serpent issue d'une tradition orale et folklorique se retrouve dans la littérature dès le Xe siècle avec quelques variations dans les péripéties. Cependant, celle-ci n'est nommée qu'à partir de la fin du XIVe siècle avec *Le Roman de Mélusine en prose* de Jean d'Arras suivi quelques années plus tard par *Mellusine* écrit par le libraire Coudrette. Ces deux ouvrages sont particulièrement importants car ce sont eux qui vont fixer le motif de la femme serpent et son histoire en tant que Mélusine. Selon le récit que nous en fait Claude Lecouteux dans le premier chapitre de son ouvrage, voici l'histoire de la célèbre femme-serpent : Mélusine est la fille du roi d'Ecosse Elinas et de sa femme Présine qui a précisé lors de leur union que jamais il ne devait voir son accouchement lorsqu'elle enfantera. Malheureusement, la curiosité de ce dernier l'emporte et Présine emmène ses trois filles Mélusine, Mélior et Palestine sur une île. Ces dernières, ayant grandi, punissent leur père mais leur mère étant encore profondément attachée à lui, elle les châtie à leur tour. Mélusine est ainsi condamnée à se transformer en serpent tous les samedis. Le châtiment durerait pour l'éternité sauf si un homme acceptait de l'épouser et dans un tel cas elle redeviendrait mortelle. Toutefois, si cet homme la voyait devenir serpent le samedi, elle deviendrait immortelle pour subir sa punition jusqu'à la fin des temps. Un jour, un jeune homme nommé Raymondin rencontre Mélusine près d'une fontaine. En échange du mariage, cette dernière lui promet de le rendre puissant. Bien entendu, elle ajoute également qu'il ne doit jamais la voir le samedi. Le couple prospère pendant des années mais, bien vite, leur entourage commence à s'interroger sur les activités hebdomadaires si secrètes de Mélusine. Son mari décide alors de percer à jour ce mystère et découvre sa femme se baignant dotée d'une queue de serpent. Mélusine retrouve donc son immortalité ainsi que son éternel supplice.

Comme pour les stryges et les lamies, Mélusine est une figure de l'hybridité. Mi-femme mi-serpent, elle inspire les constructeurs de l'image de la sorcière qui pensent que ces dernières peuvent facilement se transformer en animaux. Molitor dans *Des sorcières et des devineresses* dépeint une Mélusine qui a enfanté des créatures étranges : « celui-ci naissait avec trois yeux, celui-là portait

¹⁶⁴ PILLARD Guy-Edouard, *La déesse Mélusine : mythologie d'une fée*, Hérault-éditions, 1989.

des défenses de sanglier »¹⁶⁵. En plus d'être elle-même un être hybride, son rôle de mère est également dégradé par le fait que ses enfants ne sont également pas complètement humains. L'auteur précise tout de même : « cette fable a pour origine un auteur incertain et ne peut faire foi »¹⁶⁶. Il n'empêche tout de même que c'est une légende qui existe, qui circule et que la plupart des gens connaissent à cette époque : les légendes trouvent donc leur incarnation dans l'image de la sorcière qui se cristallise à cette époque. Dans la légende, le mari de Mélusine Raymondin est trompé par sa femme qui lui cache son hybridité aussi longtemps qu'elle le peut. Il s'agit d'un motif récurrent de beaucoup d'histoires de sorcellerie racontées en témoignages dans les ouvrages de notre corpus. En effet, on y retrouve de nombreuses histoires de maris que leurs femmes ont essayé de berner par exemple lorsqu'elles se rendent au sabbat en faisant semblant de dormir à côté d'eux¹⁶⁷. De plus, le schéma du récit mélusinien se clôt toujours de la même façon : Mélusine retourne à sa condition d'être immortel destiné à subir éternellement son supplice. Le fait que l'histoire se termine mal pour celle qui a essayé de cacher son côté maléfique ne fait qu'augurer la façon dont seront traitées les prétendues sorcières quelques années plus tard. De la même manière que Mélusine fut incapable de se défaire de la malédiction, les sorcières seront considérées comme vouées au diable pour toujours, sans moyen de se repentir. Au Moyen Âge, cette histoire se teinte de connotations chrétiennes. En effet, le serpent comme marque du péché n'est pas anodine en référence au péché originel. En outre, la vision du mariage comme possibilité de salvation pour la femme rentre tout à fait dans la morale religieuse de l'époque.

DES OUVRAGES PRATIQUES ET UTILES

Les traités de démonologie sont des ouvrages qui se veulent avant tout utiles : ils donnent des moyens pour reconnaître les sorcières, les chasser, savoir comment les juger et les condamner... Dans un premier temps, les auteurs mettent en avant ce côté pratique du traité de démonologie dans le tout premier aperçu que

¹⁶⁵ MOLITOR Ulric, *op. cit.*, p. 37.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ BOGUET Henry, *op. cit.*, p. 54-55.

le lecteur possède du livre : le titre. De Lancre précise dans le sous-titre du *Tableau de l'inconstance des mauvais et des démons* qu'il s'agit d'un « livre très utile et nécessaire, non seulement aux Juges, mais à tous ceux qui vivent sous les loix Chrestiennes ». Il sera par la suite réellement utilisé par les juges lors des procès car on y trouve des exemples concrets d'interrogatoires. De la même façon, on retrouve également cette adresse directe des traités aux juges dans le titre complet de l'ouvrage de Boguet : *Discours exécration des sorciers, ensemble leur procez, faits depuis deux ans en ça, en divers endroits de la France, avec une instruction pour un juge, en fait de sorcellerie*. Wier et Le Loyer sont moins explicites quant à l'emploi pratique de leurs ouvrages mais il figure tout de même dans leurs ouvrages, dès le titre, le rappel de l'usage qu'il faut en faire. Dans *Discours, et histoires des spectres visions, et apparitions des esprits anges, démons et âmes se monstrans vifibles aux hommes, divisez en huict livres... traicté des extases et ravissements...des magiciens et des sorciers...ensemble des remèdes pour se préserver des illusions et impostures diaboliques*, le terme de « remède » indique bien que l'auteur va tenter de donner des moyens pour ne pas tomber dans les griffes des démons. Wier, quant à lui, se concentre plutôt sur la façon de condamner et de châtier les coupables de sorcellerie comme le montre le titre de l'écrit qu'il va ajouter à la fin de son ouvrage : *Deux dialogues touchant le pouvoir des sorcières et de la punition qu'elles méritent par Thomas Erastus*. Les traités de démonologie sont donc des écrits qui visent non seulement à instruire mais également à avoir une action sur le réel, que ce soit pour se prémunir du diable, reconnaître les sorcières ou encore les condamner.

On peut également analyser plus particulièrement la matérialité des ouvrages de démonologie en se penchant sur le cas du *Malleus Maleficarum* qui a été l'objet de nombreuses recherches tant sur ses différentes éditions que sur les formats de l'ouvrage. On retrouve dans l'introduction de l'ouvrage réalisée par Armand Danet un tableau présentant les nombreuses éditions de l'ouvrage, ses formats, ses éditeurs et lieux en fonction des années¹⁶⁸ :

¹⁶⁸ INSTITORIS Henri, SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.14.

Dates	Lieu	Editeur	Format
1486/7	Strasbourg	Jean Prüss aîné	in-folio ¹⁹
1487 (avant le 15 avril)	Spire	Pierre Drach	in-quarto
1490/1	Spire	Pierre Drach	in-folio
1492	Spire	Pierre Drach	in-quarto
1493 (?)	Bâle	Jean von Amorbach	in-folio (?)
1494 (17-3)	Nuremberg	Antoine Koberger	in-quarto
1494 (27-11)	Cologne	Jean Koelhoff jeune	in-folio
1496 (17-1)	Nuremberg	Antoine Koberger	in-quarto
1497	Paris	Jehan Petit	in-octavo (?)
1500	Nuremberg	Gaspar Hochfelder	in-octavo
1511	Cologne	Henri de Nussia	in-octavo (?)
1517	Paris	Jehan Petit	in-octavo (petit)
1519	Lyon	Jean Marion	in-quarto (?)
1519	Nuremberg	Frédéric Peypus	in-octavo
1520	Cologne	Jean Gymnicus	in-octavo
1574	Venise	Jean Antoine Bertanus	in-octavo
1576	Venise	A la Salamandre de feu	in-octavo
1579	Venise	id.	in-octavo
1580	Francfort	Nicolas Bassaeus	in-octavo (petit)
1582	Francfort	id.	in-octavo
1584	Lyon	J.-J. Giunti	in-octavo
1588	Francfort	Nicolas Bassaeus	in-octavo (2 t.)
1595	Lyon	Pierre Landry	in-octavo (2 t.)
1598	Fribourg-en-Brisgau	?	?
1600	Francfort	Nicolas Bassaeus	in-octavo (2 t.)
1604	Lyon	Pierre Landry	in-quarto (3 t.)

Dates	Lieu	Editeur	Format
1614	Lyon	Pierre Landry	in-quarto (3 t.)
1615	Lyon	Pierre Landry	in-quarto (3 t.)
1620	Lyon	Claude Landry	in-quarto (3 t.)
1620	Lyon,	Claude Landry	in-quarto (3 t.)
1621	Lyon	Claude Landry	in-quarto (3 t.)
1660	Fribourg-en-Brisgau	?	in-octavo (?)
1666	Lyon	?	in-quarto
1669	Lyon	Claude Bourgeat	in-quarto (4 t.) ²⁰

Tableau extrait de l'introduction du *Marteau des sorcières*, réalisée par Armand Danet et représentant les différentes éditions de cet ouvrage

On remarque que le format privilégié est l'in-octavo qui n'est pas très grand (environ 20 à 25 cm de haut) et est facilement transportable ou dissimulable. A ce sujet, Michelet dans *La sorcière* précise :

Le *Malleus*, qu'on devait porter dans sa poche, fut imprimé généralement dans un format rare alors, le petit in-huit. Il n'eût pas été séant qu'à l'audience, embarrassé, le juge ouvrît sur la table un in-folio. Il pouvait, sans affectation, regarder du coin de l'œil, et sous la table, fouiller son manuel¹⁶⁹.

Cela témoigne parfaitement de l'usage concret que les juges faisaient des ouvrages de démonologie au cours des procès comme le démontre l'introduction de la réédition de cet ouvrage : « aucun autre traité de démonologie n'a connu pareille autorité indiscutable dans l'univers des juristes civils ou ecclésiastiques »¹⁷⁰. Toujours dans cette même introduction, l'auteur évoque la mauvaise qualité d'impression et du texte du *Malleus Maleficarum*, même dans les dernières éditions de l'époque : il manquait des références, on pouvait y apercevoir des répétitions... Cela montre dans un premier temps que c'était un ouvrage souvent imprimé, dont on avait vite besoin et qui était donc souvent produit rapidement. Sur la qualité du contenu du texte, Armand Danet conclut que le rédacteur du *Malleus* « écrit comme il parle [...] pressé d'agir et de faire agir »¹⁷¹ ce qui montre bien que le but premier de cet ouvrage est de pousser à la dénonciation ainsi que d'aider les juges dans leur travail.

Les ouvrages de démonologie ont donc eu une action concrète sur les chasses aux sorcières puisqu'ils donnent les clés pour aboutir à la dénonciation. Nous allons donc nous attarder sur les grands points abordés par les traités du fond pour permettre à la population de reconnaître les sorcières et aux juges de définir qui était coupable de sorcellerie.

Des critères de reconnaissance physique

Les traités permettent de reconnaître les sorcières dans un premier temps en s'appuyant sur des caractéristiques que l'on peut qualifier de physiques.

Pour commencer, ils donnent des indices pour les identifier à propos de leur sexe. Cela apparaît comme une déduction de tout ce que l'on vient de dire

¹⁶⁹ MICHELET Jules, *La sorcière*, Paris, Garnier-Flammarion, Éditeurs, 1966.

¹⁷⁰ INSTITORIS Henri, SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.14.

¹⁷¹ *Ibid.*

auparavant : comme les femmes sont plus faibles, plus méchantes, plus malignes, ou plus imparfaites dans leur foi, il paraît logique qu'il y ait plus de femmes que d'hommes dans la communauté des sorciers. C'est une vérité établie dans les écrits et l'un des rares points où absolument tous les ouvrages de démonologie de notre corpus sans exception se rejoignent. Le *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* est sans doute celui qui y fait le plus allusion. On y retrouve en effet des phrases sous forme de sentences au présent de vérité générale comme « on a observé de tout le temps qu'il y a plus de femmes sorcières que d'hommes »¹⁷². Le ton affirmatif qui n'appelle pas à la discussion prouve bien que le fait qu'il y ait plus de femmes que d'hommes chez ces êtres maléfiques n'a même plus besoin de démonstration. Pourtant, ce même ouvrage ne cesse d'énumérer pourquoi les femmes sont plus sujettes à devenir des sorcières : on retrouve « il est donc très vrai, que le malin esprit tire plus facilement l'esprit volage des femmes à la superstition et idolâtrie, que celui des hommes »¹⁷³ parmi de nombreux autres exemples. Cette citation montre bien également que de définir la femme comme plus encline à faire le mal permet aux auteurs d'établir une comparaison entre les hommes et les femmes propice à dévaloriser ces dernières. Cette comparaison entre femme et homme se retrouve dans de nombreuses constructions de phrases de nos traités. De Lancre nous informe de comment celui nommé « Monsieur de la Forêt » arrive en quelque sorte à recruter ses victimes qui sont souvent des femmes, il en conclut : « Il gagne plus de femmes que d'hommes, comme d'une nature plus imbécile »¹⁷⁴. Tout ce que nous avons pu analyser dans les parties précédentes qui rendait le sexe féminin imparfait donne aux auteurs de démonologie la matière nécessaire pour prouver que les femmes ont plus tendance que les hommes à s'adonner à la sorcellerie. Tout au long du *Malleus Maleficarum*, les femmes sont décrites comme des êtres incomplets et inférieurs par rapport aux hommes. De nombreux passages de cet ouvrage rappellent alors que cela les conduit souvent à la sorcellerie. On peut relever à ce sujet la citation « parce qu'elles sont déficientes dans leurs forces d'âme et de corps, il n'est pas étonnant qu'elles songent davantage à ensorceler ceux qu'elles détestent »¹⁷⁵ où la comparaison avec les hommes est sous-entendue mais que le lecteur comprend

¹⁷² LANCRE Pierre de, *op. cit.*, p.89.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ *Ibid.*, p.122.

¹⁷⁵ INSTITORIS, Henry. SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.161.

parfaitement. Cette comparaison entre femme et homme est illustrée dans l'ouvrage de Wier à travers la comparaison entre Eve et Adam. En effet, il démontre que ce n'est pas par hasard que le diable s'est adressé à Eve plutôt qu'Adam mais bien parce qu'il savait qu'elle serait plus réceptive à son charme maléfique à cause de la faiblesse de son sexe :

Le diable ennemi fin, ruz& & cauteleux induit volontiers le fexe féminin, lequel eft inconfatnt à raifon de fa complexion, de legere croyance, malicieux, impatient, melancolique pour ne pouuoir comander à fes afections : & principalement les vieilles debiles, ftupidés & d'efprit chancelant. Pour cefte cause il s'adreffa à Eve, qui estoit un peu plus conuenable orhane à fes perfuations, que n'eftoit Adam, alors qu'ils eftoyent encor feuls en ce monde.¹⁷⁶

Selon les traités, on reconnaît également les sorcières à leur âge : ce sont souvent des femmes âgées. La vieillesse est en effet synonyme de nombreuses connaissances et n'amène pas au respect mais plutôt à la crainte : la vieille femme possède des savoirs que les autres et en particulier les hommes n'ont pas. En redécouvrant la période antique, les auteurs de la Renaissance révèlent une conception négative de la vieillesse. Jean Foucart qui se penche sur la vision de la vieillesse à travers les âges évoque un « dégoût pour le corps vieux »¹⁷⁷. Il se penche alors sur des auteurs de cette époque comme Ronsard et Du Bellay qui perpétuent la tradition antique d'une vision dégradée du corps vieillissant. Il reprend dans son article leurs tournures comme « bouche édentée », « corps sec et étique » ou encore « carcasse déterrée » qui ne mettent pas en valeur le corps âgé par les mots. Le sociologue émet également une distinction intéressante entre la vieillesse de la femme et la vieillesse de l'homme. En effet, en insistant sur la « décrépitude de la femme »¹⁷⁸, il met en lumière l'injonction pour les femmes à rester belles malgré le vieillissement. Encore aujourd'hui, une femme belle est essentiellement une femme jeune aux yeux de notre société alors qu'un homme prenant de l'âge choque moins. Jacqueline Trincaz parle même de « férocité contre les vieilles »¹⁷⁹ et remarque que le Moyen Âge participe à associer vieilles femmes et démons en faisant de la laideur du corps une des caractéristiques des sorcières. Dans la réalité des procès, on remarque effectivement que la part des femmes âgées était beaucoup plus importante que celle des femmes jeunes. Les histoires de

¹⁷⁶ WIER Jean, *op. cit.*, p.300.

¹⁷⁷ FOUCART Jean, « La vieillesse : une construction sociale », *Pensée plurielle*, 2003, pp.7-18. DOI : 10.3917/pp.006.0007.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ TRINCAZ Jacqueline, « Les fondements imaginaires de la vieillesse dans la pensée occidentale », *L'Homme*, vol.38, 1998, pp. 167-189.

vieilles femmes pratiquant la sorcellerie n'en finissent plus dans les traités de ce corpus. On peut relever comme exemple à ce sujet le *Formicarius* qui raconte comment deux vieilles femmes tenant une auberge changeaient leurs clients en animaux¹⁸⁰ (souvent des jeunes hommes pour accentuer le contraste entre les âges et les sexes). De la même manière, lorsque Wier donne une liste des personnes sujettes à devenir sorcière, il évoque « les vieilles qui font prefque hors du fens, & toutes femblables femmes qui font infignement malicieuses, & de legiere croyance » ainsi que « les vieilles debiles, ftupides & d'efprit chancelant »¹⁸¹.

Les sorcières sont de vieilles femmes car elles sont trop expérimentées mais ce sont aussi les jeunes filles car elles sont trop naïves. Finalement, la sorcière et celle qui est dans les extrêmes, qui se détache de l'ordre établi de l'époque : les trop belles mais aussi trop laides, les trop bavardes ou les trop timides, les trop croyantes ainsi que celles qui ne vont pas assez aux offices religieux... Pour Boguet dans son *Discours exécration des sorciers*, la sorcière est à la fois trop laide et trop belle. Il affirme dans un premier temps au début de son ouvrage que « les sorcières sont ordinairement laides et puantes »¹⁸² mais semble se contredire lorsqu'il évoque le sabbat ainsi que les démons « provoquant les plus belles sorcières à luxure »¹⁸³. Les traités de démonologie offrent alors un tableau large des personnes susceptibles d'actes de sorcellerie aux antipodes du portrait type de la sorcière auquel on pourrait s'attendre.

Des attributs souvent lourds de sens

De nombreux attributs sont évoqués dans les traités de démonologie pour permettre d'identifier les sorcières. Dans un premier temps, le crapaud est associé à la sorcière dans plusieurs des ouvrages du corpus. Il apparaît soit comme un élément de préparation des potions (« Riuaffeau difoit qu'elles fe faifoiet avec vn chat efcorché, vn craaud, vn lezard, & vn afpic »¹⁸⁴), soit comme une sorte de présence animale que l'on retrouve généralement au sabbat (« Quelquefois les

¹⁸⁰ NIDER Johann, *op. cit.*, p.26.

¹⁸¹ WIER Jean, *op. cit.*, p.298.

¹⁸² BOGUET Henry, *op. cit.*, p. 30.

¹⁸³ *Ibid*, p. 269.

¹⁸⁴ LANCRE Pierre de, *op. cit.*, p.143.

crapauds vont devant elles, ballant et dansant avec mille sortes de visages et de figures, provoquant les plus belles sorcières à luxure »¹⁸⁵). Bien loin d'être anodine, l'association du crapaud, de la sorcière et du diable peut être considérée comme particulièrement significative. Pour Jacques Berlioz, « la tradition antique a fortement contribué à attribuer un caractère négatif au crapaud »¹⁸⁶. Il fait en effet office de « monstre » ou de « poison ». Lié à la grenouille, on retrouve également le crapaud dans la deuxième plaie d'Égypte relatée dans l'Exode lorsqu'il envahit les terres du Pharaon. On peut donc comprendre que les représentations du Moyen Âge et de la Renaissance ne soient pas tendres avec cet amphibien. Dans les conceptions (et de fait dans les écrits et iconographies) de cette époque, le crapaud est dangereux car vénéneux et on peut l'utiliser en tant que poison. Le crapaud est également déprécié à cause de son apparence physique : de couleur sombre et recouvert de boursouflures, il a tendance à repousser ceux qui le voient. Pour l'historien, le lien avec le diable est alors un peu plus compliqué : « Le crapaud n'est donc pas, en stricte orthodoxie, de nature diabolique, mais ne cesse de renvoyer au Malin, en le symbolisant »¹⁸⁷. En ne cessant de le décrire comme un élément utilisé pour faire le mal, le crapaud devient alors le compagnon idéal de la sorcière dont les maléfices sont l'occupation favorite. De la même manière que la femme, on remarque que le crapaud est diabolisé au fil des ouvrages écrits qui prennent pour sources des écrits ultérieurs venant servir leur propos. En représentant les pires péchés imaginables à l'époque (la lascivité, la gourmandise, la méchanceté...), il devient l'avatar de la sorcière et son plus fidèle compagnon. Les ouvrages de démonologie ont donc permis de fixer des attributs de la sorcière qui ont perduré dans le temps et que l'on retrouve encore. Dans nos contes ou représentations traditionnelles de la sorcière, il n'est pas rare qu'elle soit accompagnée d'un crapaud ou qu'elle s'en serve pour ses potions.

Outre le crapaud, si l'on poursuit notre quête des attributs de la sorcière parmi les vivants, on retrouve également la figure du chat. Si l'on en croit le scientifique Augusto Forti, la représentation iconographique du malin est constituée d'un être hybride, mi-homme mi-chat pour coller à un « imaginaire

¹⁸⁵ LANCRE Pierre de, *op. cit.*, p.269.

¹⁸⁶ BERLIOZ Jacques, « Le crapaud, animal diabolique : une exemplaire construction médiévale », *L'animal exemplaire au Moyen Âge (Ve-XVe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, pp. 267- 288.

¹⁸⁷ *Ibid.*

terrifiant d'être mi-hommes mi-bêtes »¹⁸⁸. Dans son ouvrage *Démonolâtrie et Sorcellerie au Moyen Âge*, Norman Cohn reprend cette idée en affirmant que l'avènement du XIe siècle voit apparaître la représentation du diable en tant qu'animal comme le chat ou encore le loup. La diabolisation du chat se fait donc après une période de vénération avec la civilisation égyptienne qui lui vouait un véritable culte. Pour Robert Delort, qui étudie principalement la représentation et la signification des animaux à cette époque, ceux qui ont renié leur foi chrétienne (et notamment les Cathares dont il démontre que le nom est lié à celui de « chat ») sont considérés comme rendant « un culte au diable sous la forme du chat noir »¹⁸⁹. L'animal devient dans les représentations le fidèle compagnon de la sorcière et la possible incarnation du diable. Nos ouvrages mettent alors en scène les sorcières qui se transforment en cet animal considéré comme maléfique : « elle va la nuit en forme de chat prendre et ravir l'enfant d'entre les bras des père et mère »¹⁹⁰ ou « qu'elle l'était venu quérir dans son lit en forme de chat »¹⁹¹. Si le chat est noir, il est considéré comme d'autant plus maléfique. Il n'est alors pas rare que lors de l'exécution de sorcières aux bûchers, des chats les accompagnent dans leur supplice.

Un autre des attributs de la sorcière qui a également perduré dans le temps est le balai ou plus généralement le bout de bois. Il possède des propriétés magiques et permet généralement à la sorcière de se rendre au sabbat en volant.

¹⁸⁸ FORTI Augusto, « I. Le diable », *Faust. Le diable et la science*, Paris, Presses Universitaires de France, « Science, histoire et société », 2017, p. 15-24.

¹⁸⁹ DELORT Robert, « Les animaux en Occident du Xe au XVIe siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol.15, Toulouse, 1984, pp. 11-45.

¹⁹⁰ LANCRE Pierre de, *op. cit.*, p.102.

¹⁹¹ *Ibid*, p.123.



Gravure extraite de l'ouvrage *Le champion des dames*

auteurs de démonologie pour servir le propos. Dans le cas du balai, cet objet semble avoir été « créé » uniquement pour la sorcière. Dans un premier temps, le balai incarne une connotation phallique qui permet de représenter la trop grande sexualité de la sorcière. Pour poursuivre sur l'influence iconographique, on peut s'attarder sur les gravures insérées dans certaines éditions de l'ouvrage de Molitor. On y retrouve parmi elles une représentation de trois sorcières transformées en animaux, sur un balai, sans doute en train de se rendre sabbat. Même si on sait que Molitor n'a pas lui-même pensé et réalisé ces gravures, cela permet de montrer que la conception de la sorcière sur son balai était profondément ancrée dans les mentalités de l'époque. On retrouve donc cet attribut dans la plupart de nos ouvrages du corpus. Le balai

La première représentation iconographique provient de l'ouvrage *Le Champion des dames* datant de 1441 et qui développe un récit plutôt en faveur des femmes. Avant cette représentation, aucune mention d'un balai ou d'un bout de bois relié à une sorcière ou un autre être maléfique ne semble exister. Dans ce que nous avons analysé précédemment, les attributs existaient avant l'apparition de la sorcière et il était exploité par les



Gravure extraite de l'édition de 1489 de *De lamiis et phitonicis mulieribus (Des sorcières et des devineresses)*, à Reutligen par J.Otmar

est souvent évoqué lorsque les monologues questionnent le sabbat afin de savoir comment les sorcières peuvent s'y rendre. On peut noter comme exemple à ce sujet le chapitre XV du *Discours exécration des sorciers* de Boguet: « comment et de quelle façon les sorciers sont portés au Sabbat Sur un animal, balai, un bout de bois ». Le *Malleus* se demande quant à lui au chapitre III « comment les sorcières se transportent d'un endroit à un autre »¹⁹². Les deux auteurs du *Malleus* reviennent sur le fait que certains démonologues pensent qu'il s'agit seulement d'un transport par l'imagination. Pour eux, le transport de la sorcière dans les airs pour aller au sabbat est tout à fait possible car il ne faut pas sous-estimer la puissance du diable. Parmi de nombreux autres moyens de transport comme par exemple les animaux, on retrouve alors cité dans ce chapitre le bout de bois, le balai ou la chaise en bois qui auraient préalablement été frottés avec des potions réalisées à partir du corps d'un enfant, pour lui donner ses propriétés magiques.

Enfin, nos ouvrages mettent en évidence le rapprochement entre la lune, la nuit et la sorcière. Dans les descriptions traditionnelles que l'on retrouve dans les traités de démonologie, les sorcières profitent généralement du fait que le reste du monde soit en train de dormir pour réaliser des maléfices où se rendre au sabbat. Le sabbat en tant que cérémonie nocturne prend place dans tous les traités comme nous le rappelle le chapitre 18 du *Discours exécration des sorciers* : « le sabbat se tient ordinairement la nuit »¹⁹³. Il s'agit d'un environnement propice au secret qui représente par métaphore la part sombre des sorcières. De plus, décrire les sorcières comme réalisant leurs méfaits de nuit est une preuve de plus pour nos auteurs que leurs actions sont répréhensibles dans le cas contraire, elle n'aurait pas besoin de se cacher pour les accomplir. La période des chasses aux sorcières correspondant également à la lutte des intellectuels contre l'obscurantisme, il est donc logique que les sorcières représentent cette part obscure de la société. C'est ainsi que la sorcière est comparée à la stryge « un oiseau malencontreux qui vole de nuit » dans l'ouvrage de Wier. Lorsque les auteurs font le récit de faits de sorcellerie, il n'est pas rare qu'ils prennent place dans un cadre nocturne. Au cours du procès de Françoise à Louviers, cette dernière avoue avoir croisé un renard dans la nuit¹⁹⁴. Le fait qu'une femme se promène seule la nuit est alors considéré par ses juges comme une preuve de sa culpabilité. De Lancre précise toujours

¹⁹² INSTITORIS, Henry. SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.261.

¹⁹³ BOGUET Henry, *op. cit.*, p. à retrouver.

¹⁹⁴ BENET, Armand, *op. cit.*, p.23.

également dans ces récits que la sorcière œuvre souvent la nuit : « elle va la nuit en forme de chat prendre et ravir l'enfant d'entre les bras des père et mère »¹⁹⁵. Dans ce même ouvrage, on remarque également que les superstitions incluent souvent une jeune fille vierge allant cueillir des herbes la nuit pour préparer plus tard des potions. La lune est alors celle qui va guider la sorcière dans l'obscurité tout en donnant des caractéristiques magiques aux plantes selon ses différentes phases.

Finalement, tous les attributs que nous venons d'analyser ne correspondent pas vraiment à la réalité historique des condamnations de sorcières et des procès. Il s'agissait de femmes très diverses, de tous les âges, de toutes les professions, de tous les territoires. Le *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* donne un aperçu des femmes considérées comme sorcières : « une femme de Biarritz âgée de 50 ans »¹⁹⁶, « une très belle femme de Siboro »¹⁹⁷, « Marie de la Ralde âgée de 28 ans »¹⁹⁸, « une sorcière de Villefranche âgée de 48 ans »¹⁹⁹ ou encore « Marie Dindarre de Sare âgée de 17 ans ».²⁰⁰ Le seul réel point commun entre ces femmes est qu'elles donnent souvent des versions de leurs pratiques de la sorcellerie qui coïncident. Quoi de plus normal en effet lorsqu'on sait aujourd'hui que les juges orientaient leurs questions pour faire en sorte que les accusées avouent ce qu'ils souhaitaient. Ainsi les traités de démonologie donnent un début de classification des sorcières et des moyens pour les reconnaître mais en réalité, les accusés n'y correspondaient pas forcément.

LES REPROCHES DES AUTEURS DE DEMONOLOGIE AUX SORCIERES

Les traités de démonologie sont un réquisitoire contre les sorcières et vont donc mettre en lumière tout ce qu'il leur est reproché : de leur abjuration de la foi à

¹⁹⁵ LANCRE Pierre de, *op. cit.*, p.102.

¹⁹⁶ *Ibid*, p.115.

¹⁹⁷ *Ibid*, p.104.

¹⁹⁸ *Ibid*, p.116.

¹⁹⁹ *Ibid*, p.119.

²⁰⁰ *Ibid*, p.120.

l'exercice de leurs pouvoirs. Elles sont décrites comme encore plus méchante que les femmes sans pouvoirs qui sont déjà considérées comme coupables à cause de leur sexe. Pour ce faire, les traités de démonologie mêlent écrits et iconographie afin d'illustrer au mieux leurs propos.

La sorcière, une coupable idéale

Dans un premier temps, la sorcière est une coupable idéale dans une société où l'on tente de tout rationaliser mais où certains événements restent inexplicables pour les scientifiques et intellectuels de l'époque. Elles sont alors mises en scène avec leurs pouvoirs dans tous les ouvrages au moyen d'histoires plus ou moins précises racontant comment elles ont réussi à faire ces maléfices pour une ou plusieurs raisons. Cela fonctionne comme autant de preuves et d'exemples montrant que les sorcières sont réellement capables d'avoir une influence sur les éléments. La Renaissance ainsi que son rejet de l'obscurantisme poussaient les intellectuels à tenter de trouver des raisons pour expliquer ce qu'il se passait comme le mauvais temps, les maladies, la vieillesse ou encore l'impuissance masculine. Ce sont des points que l'on retrouve dans tous les ouvrages de démonologie de ce corpus ce qui prouve bien qu'il s'agissait du cœur des préoccupations de l'époque.

Tout d'abord, dans la pensée traditionnelle de l'époque, les sorcières ont une action sur le temps : elles permettent d'expliquer sans doute tous les phénomènes climatiques un peu étranges qui pouvaient se produire et sont considérées comme coupables lorsqu'il y avait une mauvaise récolte. L'ouvrage de Molitor s'ouvre de ce fait sur ce chapitre : « Chapitre I - Si les Lamies et les Sorcières peuvent, avec l'aide du Démon, provoquer les grêles, les gelées et les pluies pour nuire à la terre »²⁰¹. Son emplacement au début de *Des sorcières et des devineresses* montre bien qu'il s'agit d'un sujet important pour les démonologues. Il est à noter que ce sont toujours les mauvais événements climatiques qui sont provoqués par des sorcières (« si du fait de ces femmes peuvent être provoqués les tonnerres, les pluies et les grêles »²⁰²) ce qui peut traduire la peur des intellectuels de l'époque

²⁰¹ MOLITOR Ulric, *op. cit.*, p.7.

²⁰² *Ibid.*

face à des événements qu'ils ne pouvaient prévoir. Molitor poursuit alors en évoquant à ce sujet un « objet de crainte pour les hommes les plus savants »²⁰³. Nous avons déjà observé que l'ouvrage de Molitor contenait des gravures ayant pour sujet les principales caractéristiques des sorcières. Il met donc en scène deux sorcières, autour du traditionnel chaudron, réalisant des potions en utilisant ce qui semble être des serpents. Au-dessus d'elles, on peut voir qu'à cause de leurs agissements, la grêle ou la pluie est en train de tomber. Cette gravure vient donc donner une illustration simple mais concrète de ce qu'on peut retrouver dans l'écrit de Molitor. On retrouve cette même idée de la sorcière coupable du mauvais temps par exemple dans les écrits de Wier où elle est capable de « gafter la terre par vne abondance dommageable de greffe, d'efmouuoir les tempeftes »²⁰⁴.



Gravure extraite de l'édition de 1489 de *De lamiis et phitoniciis mulieribus (Des sorcières et des devineresses)*, à Reutligen par J.Otmar

De la même manière, les sorcières sont également responsables de toutes les maladies que la médecine de l'époque ne parvenait pas à expliquer mais aussi de la vieillesse. La plupart des ouvrages reprennent alors dans le titre des chapitres les questionnements à propos des maladies que peuvent causer les sorcières comme *Des sorcières et des devineresses* au chapitre II : « Des préjudices et des maladies causés aux hommes et aux enfants »²⁰⁵. Ce même ouvrage ne cesse de donner des exemples pour prouver ses dires. Conrad raconte comment il a entendu de la bouche de ces femmes qu'elles avaient donné des maladies aux enfants : « il vint un nez de travers, à un autre un œil fut arraché »²⁰⁶. De la même manière, elles sont accusées du simple fait de vieillir : « Nous avons vu beaucoup de vieillards boiteux et

²⁰³ MOLITOR Ulric, *op. cit.*, p.7.

²⁰⁴ WIER Jean, *op. cit.*, p.276.

²⁰⁵ MOLITOR Ulric, *op. cit.*, p. 12.

²⁰⁶ *Ibid.*

paralytiques, qui affirmaient que leurs infirmités provenaient des maléfices de ces maudites sorcières »²⁰⁷. Les histoires que l'on retrouve alors dans les traités sont toutes plus invraisemblables les unes que les autres. Le *Malleus Malleficarum* nous fait le récit d'une morte qui mangeait son linceul et qui apportait la peste dans le village²⁰⁸. Le prévôt lui coupant la tête, la peste fut éradiquée : c'est donc la preuve que c'était la faute de la sorcière morte si la peste avait lieu. On y retrouve également l'histoire d'une sorcière qui, n'ayant pas été invitée à un mariage, se venge en déclenchant une violente tempête²⁰⁹. De nombreuses histoires de ce genre permettent de faire de la sorcière la coupable idéale pour tout ce qui dysfonctionne. Cela permet en un sens de se rassurer et de trouver une forme de rationalité à une époque où l'on cherche à expliquer tous les phénomènes qui se produisent dans le monde. C'est à partir de cela que l'on peut voir que la Renaissance et la volonté des intellectuels de comprendre le monde ne sont pas forcément en rupture avec l'image sombre que l'on peut avoir du Moyen Âge.

Si l'on poursuit notre analyse de ce qui préoccupe les juges quant au pouvoir des sorcières, on peut également se pencher sur leur prétendue capacité à réduire les hommes à l'impuissance. Sprenger et Institoris, entre autres, semblent persuadés que les sorcières trouvent plaisant de ne pas permettre aux hommes de procréer. Il est évidemment bien plus simple d'accuser les femmes que de remettre la sexualité masculine en question. En tant qu'auteurs masculins, ce sujet semble au cœur des préoccupations de nos démonologues. Molitor réserve à cette question un chapitre complet, le chapitre III : « Si les lamies peuvent rendre l'homme impuissant »²¹⁰. Cette question permet de se rendre compte que les démonologues se servent de la figure de la sorcière comme d'un bouc-émissaire pour expliquer tout ce qui dysfonctionne chez les hommes car bien évidemment le problème ne peut provenir du sexe fort car « un homme qui n'est pas d'un naturel froid »²¹¹ ne peut être impuissant que par une action maléfique.

On peut se pencher pour finir un peu plus précisément sur le cas particulier de la sage-femme, appelée aussi « matrone » à cette époque. C'est un personnage récurrent des ouvrages de démonologie et qui est particulièrement critiqué : on assiste à une généralisation de la sage-femme comme sorcière. Dans la

²⁰⁷ MOLITOR Ulric, *op. cit.*, p. 13.

²⁰⁸ INSTITORIS, Henry. SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.216.

²⁰⁹ *Ibid*, p.266.

²¹⁰ MOLITOR Ulric, *op. cit.*, p.16.

²¹¹ *Ibid*.

communauté des sorcières, les démonologues semblent dresser une hiérarchie dans le mal et cette dernière est dominée par les sages-femmes qui s'en prennent à des nouveau-nés innocents, pas encore baptisés, et à des mères faibles qui ne se sont pas en mesure de se défendre contre les attaques du mal. Le domaine de l'accouchement est, au Moyen Âge et à la Renaissance, exclusivement féminin²¹² : il n'est donc pas étonnant que les auteurs de traités de démonologie s'en prennent à une des seules professions dont les hommes sont exclus. Ce sont également des femmes qui utilisent parfois des recettes à base de plantes et qui détiennent un véritable savoir dans un milieu auquel les hommes n'ont pas accès car les médecins ne s'occupent pas des accouchements. La sage-femme est alors perçue comme une bénédiction si tout se passait bien pour la mère et l'enfant mais devient une coupable idéale s'il y avait un problème lors de l'enfantement. Elle était responsable de ce qui se passait mal au moment de la naissance : on l'accusait alors d'avoir sacrifié l'enfant pour le diable, de l'avoir transformé en démon s'il avait une malformation ou même d'avoir converti la mère à la sorcellerie. Comme nous l'explique Claudie Saint-Patrice :

Dans une période (le XVI^e siècle) de concurrence acharnée entre le berceau et la tombe, de démographie en dents de scie (crises décennales, grandes épidémies), elles incarnent l'intimité entre la vie et la mort. Leur existence donne une explication possible aux malheurs du temps²¹³.

En effet, il n'y avait pas réellement de formation pour devenir sage-femme, il s'agit seulement d'un savoir empirique plus que scientifique ou médical et bien souvent, les accouchements ne se passaient pas comme prévu. La spécialiste nous explique également qu'elles détiennent un savoir qui se transmet principalement par voie orale (contrairement au grimoire de sorcière qu'on retrouve souvent dans la représentation traditionnelle de la sorcière aujourd'hui). L'église et les autres autorités de l'époque s'appuyant plutôt sur une autorité de l'écrit, elles viennent en quelque sorte perturber cet ordre établi. De nombreuses procédures sont alors mises en place afin de minimiser le pouvoir de ces femmes sur un événement aussi important que l'accouchement :

Tout au long des XVI^e et, surtout, XVII^e siècles, les autorités médicales, ecclésiastiques ou politiques s'appliquent ainsi à détrôner les matrones, en créant

²¹² SAINT-PATRICE Claudie, « Histoire d'une dépossession », *Sorcières : les femmes vivent*, n°22, 1981, pp. 153-157.

²¹³ SAINT-PATRICE Claudie. *op. cit.*

des procédures d'enregistrement et d'autorisation d'exercice, ainsi que d'habilitation et de vérification de leurs capacités professionnelles²¹⁴.

On remarque bien alors que c'est moins les prétendus maléfices qu'exercent les sages-femmes que leur émancipation de l'autorité masculine qui leur est reprochée. Le *Malleus Maleficarum* leur offre de ce fait un chapitre entier dédié à questionner leur véritable action: « Question XI - les sages-femmes sorcières font-elles périr des enfants et offrent-t-elles aux démons? »²¹⁵. Les auteurs en profitent pour apporter des exemples précis et souvent sanglants afin de bien montrer tout le mal que les matrones apportent : « quand elles ne réussissent pas l'avortement, elles dévorent l'enfant où elles en font l'offrande au démon »²¹⁶. Cet ouvrage présente alors énormément d'exemples de sages-femmes retrouvées pleines de sang après avoir dévoré des nouveau-nés. Il s'agit d'une profession qui a beaucoup souffert des chasses aux sorcières. La suspicion se porte toujours sur elle : « la mefme garce, qui luy auoit ferui de fage femme, auoit auff défrobé fon enfant »²¹⁷. Dans ce passage extrait de l'ouvrage de Wier, on peut remarquer l'extrême violence verbale pour parler de la sage-femme. Boguet accentue encore le côté maléfique de la sorcière sage-femme en enlevant à la femme son atout maternel : « elles [les sages-femmes] en tuent dans le ventre de leur mère »²¹⁸. Ce qui est également problématique à propos de cette profession, c'est la connaissance et la confection de drogues, médicaments ou autres potions à partir de plantes. Les femmes qui connaissent les herbes sont généralement décrites comme des sorcières. Dans *Histoires, disputes et discours*, Wier dénonce ces pratiques médicinales qui ne sont absolument pas reconnues par la communauté des hommes médecins : « les forcieres compofent des onguents de plufieurs de ces chofes brouillees »²¹⁹. Le fait que ce soit un savoir qui se transmet généralement de mère en fille en excluant les hommes de cette pratique apparaît alors comme une preuve de plus de la culpabilité des femmes en ce qui concerne la sorcellerie.

Le sabbat comme lieu de débauche et comble de l'horreur

²¹⁴ SAINT-PATRICE Claudie. *op. cit.*

²¹⁵ INSTITORIS, Henry. SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.196.

²¹⁶ *Ibid*, p.196-197.

²¹⁷ WIER Jean, *op. cit.*, p.452.

²¹⁸ BOGUET Henry, *op. cit.*, p.88.

²¹⁹ WIER Jean, *op. cit.*, p.377.

Parmi tous les reproches que l'on peut faire aux sorcières, l'un se détache tout particulièrement et mérite de faire l'objet d'une partie complète : c'est la participation au sabbat. C'est vraiment au cours de cette cérémonie que les auteurs démontrent tout le mal que font les sorcières. Il s'agit traditionnellement d'une réunion de nuit où vont toutes les sorcières pour retrouver le diable et s'adonner à des activités toujours plus répréhensibles. Le sabbat peut être considéré comme un renversement de l'ordre de la société de l'époque en représentant le cauchemar des hommes ou de l'autorité religieuse et monarchique. Cette cérémonie se retrouve alors dans absolument tous les ouvrages de démonologie du corpus. C'est un point que les juges abordent nécessairement lors des procès en cherchant à savoir ce qu'il en est réellement. C'est également un des sujets qui a le plus intrigué les historiens au cours des siècles et des recherches sur la sorcellerie car tous les récits à son propos coïncident presque : ces derniers se sont alors demandé s'il n'y avait pas eu réellement des formes de réunions à l'origine de ces récits.

Un titre de chapitre résume particulièrement bien le sentiment d'horreur face à ce qui se déroule au sabbat : c'est celui du *Discours exécration des sorciers* qui s'appuient sur le témoignage de Françoise Secretain :

De ce qui se fait au sabbat : De l'offrande des chandelles, du baiser aux parties honteuses, des danses, de l'accouplement du démon avec les sorciers, des festins, du compte que rendent les sorciers à Satan, du battement d'eau pour faire la grêle, de la messe que l'on y célèbre, de l'eau bénite que l'on y fait et comment Satan se consume en feu et se réduit en cendres ²²⁰.

On y retrouve tous les grands points reprochés aux sorcières à savoir sa sexualité débridée (avec le diable ou non), la débauche et l'excès en termes de nourriture mais également des possibles sacrifices qui s'y produisait.

Le premier exemple qui est mis en avant par les traités est la sexualité débridée de la sorcière au cours de la cérémonie du sabbat, que ce soit avec le diable ou avec ses congénères. Pire encore, la sorcière est celle qui donne la possibilité aux démons et au diable d'avoir une descendance maléfique. Les femmes sont tout d'abord décrites par Molitor dans son ouvrage avec des penchants lesbiens : « ces femmes se livrent à toutes sortes de déportements et préfèrent les plaisirs qu'elles se donnent réciproquement entre elles à ceux qu'elles trouvent avec leurs maris »²²¹. L'homosexualité étant considérée à l'époque comme un péché impardonnable, que des femmes puissent préférer avoir des rapports sexuels

²²⁰ BOGUET Henry, *op. cit.*, p.50.

²²¹ MOLITOR Ulric, *op. cit.*, p.35.

entre elles plutôt qu'avec leur mari était inconcevable. La sorcière est alors celle qui est une mauvaise épouse car elle ne se contente pas de ce que lui donne son mari. Le procès-verbal ayant eu lieu à Louviers donne également cette image de la sorcière comme une femme qui recherche uniquement le plaisir charnel en s'appuyant sur le témoignage de Françoise qui confessa « que led[it] grand homme avoit un membre viril »²²² en parlant du diable et qu' « elle avoit quelque plaifir lorfqu'elle avoit la compagnie dud[it] grand homme »²²³. Mais davantage que les relations entre sorcières, les écrits traitant de démonologie se questionnent sur la possible descendance des sorcières. C'est un problème qui semble effrayer les auteurs de démonologie car il est soulevé par plusieurs des traités de notre corpus. Le chapitre VII de l'ouvrage de Molitor est tout entier tourné vers ce sujet en se demandant « si le commerce du démon avec les femmes peut être suivi de génération »²²⁴. Les ouvrages font état de la peur des gens de l'époque que le diable puisse engendrer une descendance grâce aux sorcières qui pourrait compromettre d'autant plus l'ordre de la société. En plus d'être la mauvaise épouse, l'image de la femme en tant que mère est également dégradée par le biais de la sorcière. Cet ouvrage donne alors l'exemple de la mère de Merlin qui a sans doute été approchée par un démon pour donner naissance à cet être étrange et magique : « La mère reconnu avoir conçu cet enfant d'un esprit revêtu de la forme humaine »²²⁵. La sorcière apparaît donc dans les traités de démonologie comme une femme servant d'intermédiaire au diable pour porter sa progéniture. Le *Discours exécration des sorciers* reprend sensiblement la même formulation en se demandant « s'il peut naître quelque chose de l'accouplement de Satan et de la sorcière »²²⁶. En utilisant de la même manière l'exemple de Merlin, il rejette la faute sur la mère car c'est elle qui a enfanté du démon : elle devient donc, par cet accouchement d'un enfant du démon, une sorcière, bien qu'elle n'ait pas forcément été consciente de son erreur. On retrouve également dans les descriptions du sabbat la présence de sacrifices, parfois humains et souvent avec des nouveau-nés. Il y est également fait mention de banquets, mais sur ce sujet, les traités s'accordent un peu moins : ils sont soit très bons, ou n'ont pas de goût et sont froids comme le diable. Dans tous les cas, ils sont tout de même synonymes d'excès.

²²² BENET, Armand, *op. cit.*, p.42.

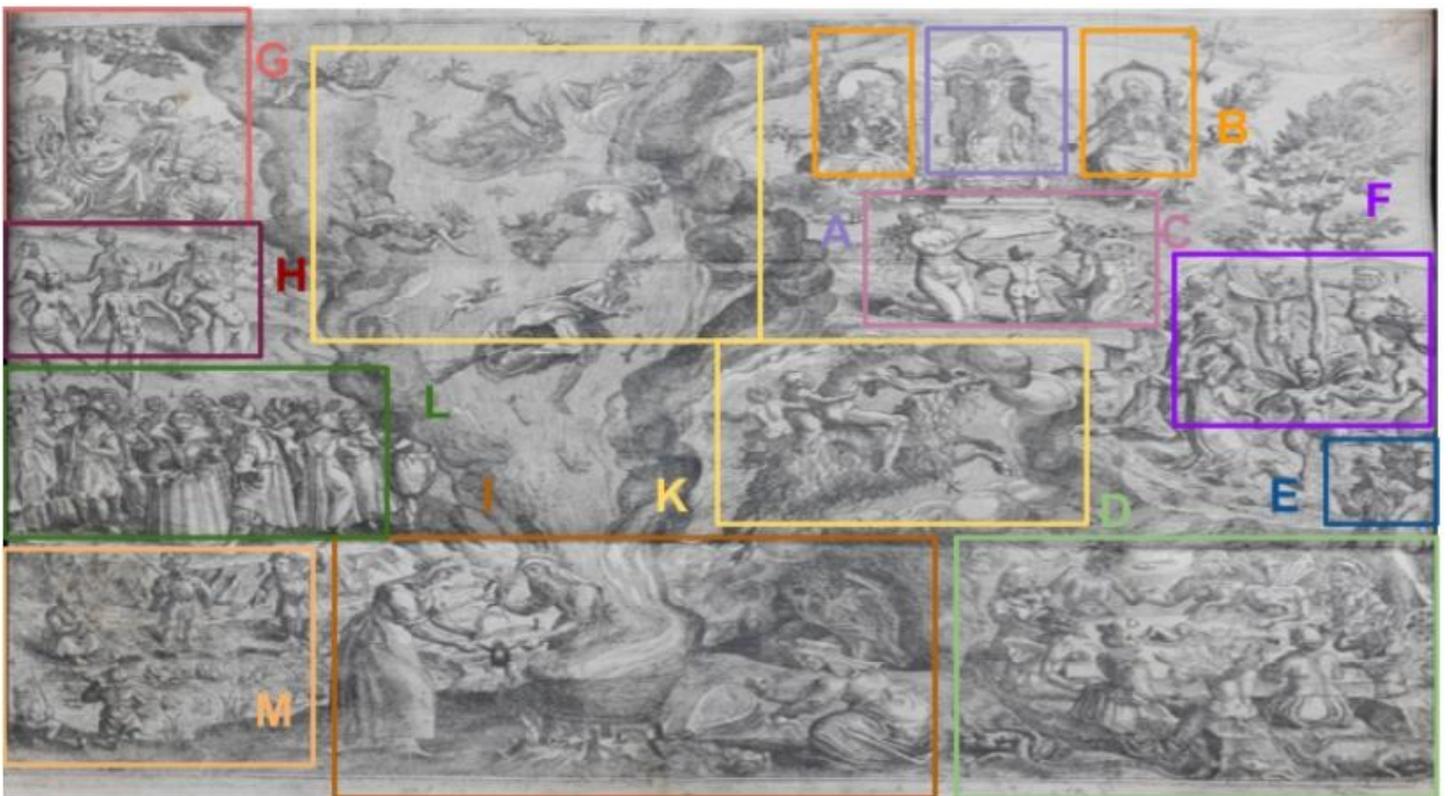
²²³ *Ibid.*

²²⁴ MOLITOR Ulric, *ibid.*, p.37.

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ BOGUET Henry, *op. cit.*, p.22.

A ce sujet, la conception du sabbat de De Lancre est particulièrement connue car il figure dans son ouvrage une des premières représentations iconographiques de cette cérémonie. Il s'agit d'une eau-forte, réalisée par le graveur polonais Jan Ziarnko (Jean le Grain en français) représentant en un même tableau les différents temps constitutifs du sabbat. Il est important de noter qu'une grande partie des idées de ce mémoire et plus particulièrement de l'ouvrage de De Lancre se retrouve dans cette gravure. Nous allons donc l'analyser en nous appuyant sur la légende qui découpe le tableau en douze scènes comme nous pouvons le voir sur l'image suivante²²⁷ :



Gravure présente dans le Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons (édition de 1613) comportant une division pour faciliter l'analyse

Dans un premier temps, De Lancre nous livre une représentation du diable en tant que maître de la cérémonie du Sabbat (Zone A). Il est dessiné avec une tête de bouc, comme le veut la représentation traditionnelle de l'époque. La légende précise qu'il possède « cinq cornes, ayant la cinquième allumée pour allumer

²²⁷ Gravure également présente en annexe, sans le découpage et agrandie.

toutes les chandelles & feux du Sabbat »²²⁸. On remarque qu'il est mis en scène de la même manière qu'un roi ou un Dieu : assis sur son trône, dominant la scène qui se déroule devant lui. Cela permet à l'iconographie de servir le message de De Lancre : le sabbat est comme une messe inversée ou un renversement de l'ordre de la société de l'époque. De cette gravure ressort donc une impression de chaos, de désordre et de péché renforcée par les nombreux détails présents.

On y observe ensuite à droite et à gauche deux femmes (Zone B) : la reine du sabbat et une autre « moins fauorite »²²⁹ qui peuvent encore une fois paraître comme un renversement de la Sainte Trinité. Les femmes ont remplacé ceux qui trônent auprès de Dieux et qui sont généralement perçus comme des figures masculines. Le sabbat est le moment qui renverse les codes et la religion, ses rites et conceptions sont mis à mal lors de cette cérémonie.

Juste en dessous (Zone C), la légende nous indique que l'on peut voir « vne Sorciere qui luy [le diable] prefente vn enfant qu'elle a feduit »²³⁰. Il s'agit d'une illustration parfaite de l'écrit de De Lancre qui présentait la sorcière comme une dégradation de la figure maternelle. En outre, cette femme est représentée complètement nue, les cheveux lâchés, symbole même de la débauche et de la luxure. On remarque également que la légende fait écho à l'ouvrage de De Lancre en utilisant toujours le féminin comme pour généraliser le fait que le crime de sorcellerie soit essentiellement commis par la gent féminine.

En bas à gauche de la gravure (Zone D), on retrouve la représentation du fameux banquet du sabbat. Il s'agit d'un témoignage visuel extrêmement parlant à propos de l'horreur qu'il représente : démons et sorcières y prennent place ensemble, on peut apercevoir des figures humaines dans les plats et la légende vient compléter l'illustration : « en ce feftin, ne fe fert autre viande, que charoignes, chair de pendus, coeurs d'enfans non baptifez, & autres animaux immondes »²³¹. De la même façon que le texte, l'image cherche à susciter l'effroi en montrant le cannibalisme de la sorcière et la pitié en représentant ses victimes innocentes. On assiste alors à un dialogue entre l'image et le texte (de la légende mais aussi de l'ouvrage de De Lancre en général) qui servent le même but de persuasion. Tous les moyens sont mis en œuvre afin d'illustrer une idée, à la

²²⁸ Citation extraite de la légende de l'édition de 1613 présente en annexe.

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ *Ibid.*

différence de l'iconographie présente chez Molitor où les illustrations ne servent pas vraiment le contenu de l'ouvrage dans le sens où les gravures ont été réalisées à part.

Cette gravure offre également une représentation des sorcières qui observent le sabbat, à côté du festin (Zone E). On comprend alors qu'il existe une hiérarchie chez les sorcières : certaines sont plus importantes que d'autres. Cette zone témoigne du fait qu'il s'agit d'une communauté organisée et bien construite dont il faut alors d'autant plus se méfier.

Selon la chronologie du sabbat, « après la pance vient la danfe »²³². Cette gravure s'inspire de l'expérience personnelle de De Lancre dans la région du Labourd. En effet, il a pu assister, avec son regard de citadin intellectuel, à des fêtes de village, typiques des traditions plus campagnardes. Il nous livre donc sa vision de la danse au sabbat (Zone F), inspirée par les terres du Labourd et déformée par la peur de la sorcellerie. On y voit sorcières et démons dansant autour d'un arbre avec de grands mouvements de bras et de jambes désordonnés (« les plus indecens & fales mouuements qu'ils peuuent »²³³), contraires aux danses très codifiées de la cour et des milieux plus aisés. Ils sont accompagnés dans le coin opposé en haut à droite (Zone G) par des musiciens. La danse et son incitation au péché et à la sexualité sont un sujet particulièrement sensible pour De Lancre. De la même façon qu'il consacre à ce sujet de nombreuses pages de son ouvrage, cette gravure propose une autre scène représentant la danse (Zone H). Cette zone met en scène des femmes, sans démons, qui dansent nues joyeusement en rond. Il se dégage une forme de sensualité de ce détail de la gravure qui fait comprendre au spectateur de cette image que la danse ne peut mener qu'à la débauche (du moins sous cette forme non codifiée).

On peut observer sur la partie basse et centrale de la gravure (Zone I) « la Chaudiere fur le feu pour faire toute forte de poifon »²³⁴. Les femmes sont alors représentées avec des traits plus âgés qui illustrent le fait que les vieilles femmes aux connaissances des plantes ou des remèdes sont souvent soupçonnées de sorcellerie. Elles sont évidemment accompagnées du serpent et du crapaud dont nous avons déjà pu étudier le symbolisme. Il semble que cette scène soit véritablement le centre de la gravure car la fumée qui s'échappe du chaudron vient

²³² Citation extraite de la légende de l'édition de 1613 présente en annexe.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ *Ibid.*

polluer le reste du tableau. On peut peut-être y voir une forme de mise en image d'une des idées de De Lancre : ce sont souvent les vieilles femmes expérimentées qui séduisent les jeunes filles naïves en les poussant à faire commerce avec le diable. La fumée du chaudron se répand alors sur le reste de la gravure de la même manière que le fléau de sorcellerie tente de s'infiltrer dans la société de l'époque.

De ce chaudron s'échappe une fumée qui abrite le vol des sorcières (Zone K), sur un balai ou sur un animal (ici en l'occurrence un bouc). Ce cadre bien délimité attire l'œil du spectateur et reprend de nombreuses caractéristiques de l'image traditionnelle de la sorcière véhiculée par les auteurs de traités de démonologie. Des ossements sont présents dans les airs autour des sorcières pour montrer le cannibalisme de ces dernières. On peut également voir qu'elles ont les cheveux lâchés et que certaines ont le fessier découvert comme pour symboliser la sexualité débridée de la sorcière. Il est précisé en légende qu'elles « s'en vont fur la mer ou ailleurs exciter des orages & tempestes »²³⁵. Cela fait évidemment référence à la prétendue faculté des sorcières d'avoir une action sur le temps mais montre également que cette gravure est une sorte de résumé exhaustif de l'ouvrage de De Lancre : ce qui n'est pas illustré dans la gravure est précisé dans la légende.

Les deux dernières scènes de cette gravure mettent en scène des gens « riches et puiffans »²³⁶ (Zone L) et des enfants avec des crapauds près d'un point d'eau (Zone M). Les premiers font encore référence à la hiérarchie présente chez ceux qui pratiquent la sorcellerie tandis que la seconde zone prouve bien que les démonologues considéraient la sorcellerie comme un crime héréditaire.

Pour conclure, l'étude de cette gravure permet de montrer que l'iconographie est, au même titre que l'écrit, révélatrice des idées des démonologues et participe à leur diffusion. La légende de cette représentation ajoute : « Outre ce, il y a plusieurs autres choses que la petiteffe de ceste figure n'a peu souffrir, que fe pourront entendre commodément par le Discours du Sabbat, qui est au Discours 4. du Livre fecond »²³⁷. Dans un premier temps, il s'agit d'une incitation de la part de l'auteur à aller lire le reste de son ouvrage. Enfin, cela permet de mettre en lumière le dialogue constant entre l'écrit et l'image dans certains ouvrages de démonologie comme *Le Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*.

²³⁵ Citation extraite de la légende de l'édition de 1613 présente en annexe.

²³⁶ *Ibid.*

²³⁷ *Ibid.*

Le sabbat est une représentation à lui seul des pires horreurs que l'on puisse imaginer dans la société de l'époque si bien qu'on le retrouve à la fois dans les écrits mais aussi dans l'iconographie des traités. Finalement, toutes les horreurs évoquées dans les traités apparaissent comme une légitimation de l'usage de la torture et des mauvaises conditions de détention que l'on retrouve décrites principalement dans les récits des procès. Le procès-verbal de Louviers fait état de cette grande violence à l'égard des sorcières à travers une écriture sans compassion, montrant que les juges effectuent un travail de tous les jours, proche de la normalité de l'époque. Le récit vu à travers les yeux des juges frappe par son extrême violence et par les nombreux détails sur la manière horrible dont elle est traitée : « nous avons demandé ung ballay neuf que l'on nous a apporté de lad[ite] geolle, duquel nous avons battu & frappé plufieurs coups fur le corps de lad. Françoisfe »²³⁸. Toutefois, le fait qu'elle soit considérée comme une sorcière semble légitimer l'usage de cette brutalité.

Infidélité à la foi, adoration au démon et volonté de nuire

Finalement, on peut remarquer que le fait de renier Dieu est le point le plus important reproché aux sorcières mais ce n'est pas celui qui est le plus mis en avant dans les traités. On en a bien sûr des mentions, mais ce n'est pas ce qui semble être le plus répréhensible pour les démonologues. On peut peut-être alors penser que si ce point est moins mis en avant dans les traités, c'est parce que l'abjuration de la foi ne produit pas d'effet concret dans la vie quotidienne. Les traités servant à confondre les sorcières et à aider à les reconnaître, renier la foi n'apporte pas de preuve concrète pour les dénonciations ou les procès : les auteurs préfèrent concentrer leurs écrits sur des actions « visibles » des sorcières. Renier la foi n'est pas vraiment quelque chose qui se remarque dans le sens où les sorcières étaient supposées se rendre tout de même à l'église, soit pour ne pas se faire remarquer, soit pour proférer des malélices pendant les messes. La plupart des écrits de démonologie de ce corpus sont donc des ouvrages pratiques qui ne servent pas seulement à donner des théories sur les sorcières mais aussi des sortes

²³⁸ BENET, Armand, *op. cit.*, p.26.

de stratégies pour les reconnaître. Très peu d'ouvrages de notre corpus mettent donc en avant cette contestation de l'autorité de Dieu : seuls les ouvrages de Molitor et de Sprenger et Institoris l'évoquent brièvement. Dans *Des sorcières et des devineresses*, le reniement de la foi n'est évoqué qu'en conclusion, au chapitre XIV « Conclusions en forme d'épilogue vertu du signe de la croix » : « ces femmes ont complètement renié Dieu et se sont données au Diable »²³⁹. Cela prouve bien évidemment que les chasses aux sorcières ont lieu dans un contexte religieux fort qui a participé à son ampleur. Toutefois, l'évocation de Dieu contre le diable arrive seulement à la fin de l'ouvrage, comme si, l'ayant oublié, l'auteur profitait de la conclusion pour aborder ce sujet. Les autres reproches à l'égard des sorcières étant bien plus développés dans le reste de l'ouvrage, cette mention passe presque inaperçue aux yeux du lecteur. Le détournement de Dieu de la part des sorcières n'est évoqué en détail qu'à la fin de la première partie de l'ouvrage :

Or, après le péché de Lucifer, le péché des sorcières surpasse tous les autres tant par son horreur puisqu'elles renient le Crucifié, que par son (poids) d'inclination puisqu'elles se livrent aux souillures de la chair avec les démons, et par l'aveuglement de l'esprit manifesté en s'adonnant à des orgies de toute la malice de leur coeur, au détriment des âmes et des corps des hommes et des bêtes, comme on l'a vue plus haut²⁴⁰.

Cette évocation du détournement de Dieu permet de placer le péché des sorcières au-dessus de tous les autres. En effet, il est mis en avant qu'à l'inverse des païens ou encore des Juifs, les sorcières ont connu la véritable foi avant de s'en détourner : cela rend leur méfait encore plus impardonnable. On peut alors remarquer que généralement, l'abjuration de la foi va de pair avec l'adoration du démon et passe au second plan : « l'espèce des sorcières est la pire, puisqu'elle est à base de pacte non pas tacite mais exprès, et qu'elles ont en outre à rendre un culte de latrie aux démons par apostasie de la foi »²⁴¹. De la même manière que nous l'avons vu avec l'exemple précédent l'évocation du culte du diable prend plus de place dans la phrase que la mention du détournement de Dieu.

Cet ouvrage évoque ensuite brièvement comment les sorcières se détournent concrètement et quotidiennement de la religion lors des messes par exemple. Les auteurs nous livrent le récit de sorcières qui, pendant l'office, ajoutent leur propre parole maléfique à celle du prêtre :

²³⁹ MOLITOR Ulric, *op. cit.*, p.79.

²⁴⁰ INSTITORIS, Henry. SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.211.

²⁴¹ *Ibid*, p.249.

Ainsi nous en avons connu une (sorcière), qui vit encore, défendue par le bras séculier, qui, au cours de la messe lorsque le prêtre salue le peuple en disant « Le Seigneur soit avec vous », ajoute toujours, en dessous, ces mots en langue vulgaire : *Kehr mir die Zung im Arsch umb*. Ou bien encore en confession, après l'absolution, elles profèrent des choses semblables ou bien elles ne font jamais une confession intégrale surtout des péchés mortels²⁴².

Bien plus que de renier leur foi, c'est finalement d'être conscientes et volontaires de le faire ainsi que d'aimer faire le mal qui leur est reproché. Comme nous avons pu le voir dans une partie précédente, elles sont décrites comme le jouet du diable certes mais elles se complaisent dans cette situation car faire le mal ne les dérange pas. De ce fait, elles sont donc perçues comme le pire fléau de cette époque. Le *Malleus Maleficarum* utilise le plus souvent l'emphase et la comparaison pour prouver « l'énormité » du crime des sorcières. Leurs actions sont en effet décrites dans le chapitre au titre évocateur « Question XIV - où l'on considère l'énormité (des crimes) des sorcières »²⁴³ en comparaison avec tous les autres crimes présents dans la Bible, pour les rendre encore plus impressionnants et donc répréhensibles. Les auteurs de l'ouvrage vont en conclure que « les crimes perpétrés par les sorcières modernes surpassent tous les autres maux que Dieu a jamais permis, quant à ce qui est des péchés dans l'ordre de la perversité morale »²⁴⁴. On assiste donc ici à la mise en place d'une hiérarchie des péchés dominée par les crimes des sorcières.

²⁴² INSTITORIS, Henry. SPRENGER Jacques, *op. cit.*, p.249.

²⁴³ *Ibid*, p.209.

²⁴⁴ *Ibid*, p.210.

CONCLUSION

« Leur influence [des traités] paraît telle qu'il nous faudra demander en conclusion si le livre ne porte pas une grande responsabilité dans le sacrifice des sorcières »²⁴⁵. Cette interrogation de Guy Bechtel dans son ouvrage *La Sorcière et l'Occident* pourrait, à elle seule, servir de conclusion à ce mémoire. Le réquisitoire contre les femmes présent dans tous les traités de démonologie étudiés permet de penser qu'ils ont eu une part importante de responsabilité dans la chasse aux sorcières. C'est réellement dans ces derniers qu'est apparue la figure de la sorcière. C'est sous la plume de leurs auteurs influencés par le contexte de peur ainsi que par l'imaginaire de l'époque que ce personnage, tel qu'on le connaît encore aujourd'hui (se rendant au sabbat sur son balai pour retrouver le diable, faire des potions et danser sous la lune) a réellement pris forme. La femme étant tellement dévalorisée dans les mentalités et donc dans les écrits de cette époque, il ne restait au démonologues plus qu'à faire usage de rhétorique et de s'appuyer sur les bons éléments pour opérer le glissement vers la sorcière. Toutefois, ce n'est pas une représentation qui date uniquement du Moyen Âge et de la Renaissance, elle se nourrit de différentes époques (comme l'Antiquité) et de différentes sources (elle provient des sources bibliques, des écrits des philosophes...) pour former un imaginaire commun qui se cristallise dans les traités de démonologie.

La chasse aux sorcières est un des nombreux exemples qui montre que la misogynie de la société et l'infériorité supposée de la femme ont eu au cours des siècles des conséquences lourdes. Dans son ouvrage *La cause des femmes*, Gisèle Halimi nous dit : « La femme subit le plus redoutable, le plus diffus, le plus sournois des enfermements, je veux parler de l'enfermement culturel ». Elle démontre que depuis tout temps, qu'une pression énorme est mise sur le sexe féminin pour être une bonne mère, une bonne épouse, toujours belle, pour qui la vieillesse est mal vue. L'analyse menée sur les traités de démonologie permet de se rendre compte de l'ancienneté de cette conception de la femme comme inférieure tout montrant l'évolution positive qui s'est opérée à ce sujet jusqu'à notre époque.

En termes de poursuites de recherche, il pourrait être intéressant d'effectuer une comparaison entre les traités de démonologies et un corpus plus récent. En effet, dans les contes (comme ceux de Grimm par exemple), les sorcières reprennent de

²⁴⁵ BECHTEL Guy, *op. cit.*, p.246.

nombreuses caractéristiques déjà présentes dans les traités : elles sont généralement vieilles, confectionnent des potions à partir de serpents, se déplacent en volant... Toutefois, elles sont dotées de nouveaux attributs dans ces écrits plus récents comme par exemple le traditionnel chapeau de la sorcière dont les traités de démonologie étudiés ne font pas mention. Cette mise en perspective témoignerait de l'évolution de l'image de la sorcière.

SOURCES

BENET Armand, *Procès-verbal fait pour délivrer une fille possédée par le malin esprit à Louvier, publié d'après le manuscrit original et inédit de la Bibliothèque nationale*, Paris, A. Delahaye et Lecrosnier éditeurs, 1883 [1591].

BOGUET Henry, *Discours exécration des sorciers*, Paris, Le sycamore, 1980 [1603].

INSTITORIS Henry, SPRENGER Jacques, *Le marteau des sorcières « Malleus maleficarum » précédé de L'inquisiteur et ses sorcières par Armand Danet*, Grenoble, Jérôme Millon, 1990 [1486].

LANCRE Pierre de, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons : Où il est amplement traité des sorciers et de la sorcellerie*, Paris, Aubier, 1982 [1612].

LE LOYER Pierre, *Discours, et histoires des spectres visions, et apparitions des esprits anges, démons et âmes se monstrans vifibles aux hommes, divisez en huit livres... traité des extases et ravissements...des magiciens et des sorciers...ensemble des remèdes pour se préserver des illusions et impostures diaboliques*. Par Pierre le Loyer, Paris, Nicolas Buon, 1605 [1586].

MOLITOR Ulric, *Des sorcières et des devineresses. Préface de l'éditeur*, Paris, E. Nourry, 1926 [1489].

NIDER Johann, « Les sorciers et leurs tromperies. » Livre 5, *La fourmilière. Texte établi et traduit par Jean Céard ; annoté par Jean Céard avec la collaboration de Sophie Houdard, de Maxime Préaud et de Daniel Teysseire ; introduction par Sophie Houdard et Nicole Jacques-Lefèvre*, Grenoble, J. Millon, 2005 [1475].

WIER Jean, *Histoires disputées et discours : des illusions et impostures des diables des magiciens infames, sorcières et empoisonneurs...Le tout compris en Six livres par Jean wier [suivi de] Deux dialogues touchant le pouvoir des sorcières et de la punition qu'elles méritent par Thomas Erastus*, Paris, Aux bureaux du Progrès médical .A. Delahaye et Lecrosnier, 1885 [1579].

BIBLIOGRAPHIE

ANGARD Laurent, « Diables et sorcières : naissance d'un topos littéraire. », *Acta fabula*, vol. 9, n° 1, janvier 2008.

BALTUSAÏTIS Jurgis, *Le Moyen Âge fantastique. Antiquités et exotismes dans l'art gothique*, Paris : Flammarion, 1981.

BECHTEL Guy, *La sorcière et l'Occident: la destruction de la sorcellerie en Europe des origines aux grands bûchers*, Paris, Plon, 1997.

BERLIOZ Jacques, « Le crapaud, animal diabolique : une exemplaire construction médiévale », *L'animal exemplaire au Moyen Âge (Ve-XVe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, pp. 267- 288.

BOUREAU Alain, *Satan hérétique: naissance de la démonologie dans l'Occident médiéval, 1280-1330*, Paris, Odile Jacob, Histoire, 2004.

BOUREAU Alain, *Satan hérétique: naissance de la démonologie dans l'Occident médiéval, 1280-1330*, Paris, Odile Jacob. Histoire, 2004.

BOUSSAT Laurie, “Féminisme, sorcellerie et luttes. Rencontre avec le Witch Bloc de Paris”, *Manifesto XXI* [en ligne], 15 février 2018.

CARO BAJORA Julio, *Les sorcières et leur monde*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1985, p.45.

CHAUNU Pierre, « Sur la fin des sorciers au XIIe siècle », *Annales*, vol. 24, n° 4, août 1969, p. 895-911. DOI 10.3406/ahess.1969.422148.

CLAVIER Tatiana, « Modalités de diffusion et rhétoriques des discours misogynes et misogames imprimés à la Renaissance », *Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, 17 juin 2018, No. 04. DOI 10.4000/glad.934.

DABAN Jean-Jacques, « Femmes et filles dans la Bible », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2003, p. 15-20.

DEDIEU Jean-Pierre, « Henri Institoris et Jacques Sprenger, Le marteau des sorcières (Malleus Maleficarum) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 46^e année, n° 6, 1991, pp. 1294-1295.

DELORT Robert, « Les animaux en Occident du Xe au XVIe siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol.15, Toulouse, 1984, pp. 11-45.

DEMOUGIN Patrick, « Étude sur l'œuvre démonologique de Pierre Le Loyer (1550-1634). » *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°41, 1995. pp. 143-146.

DESCAMPS Marc-Alain, « Lilith ou la permanence d'un mythe », *Imaginaire & Inconscient*, vol.7, n°3, p.77. DOI : 10.3917/imin.007.0077.

DIOCHON Nicolas, « Littérature et démonologie dans l'Espagne des XVe et XVIe siècles : vers l'émergence d'un genre nouveau », in Paloma Bravo, Cécile Iglesias et Giuseppe Sangirardi (éd.), *La Renaissance des genres. Pratiques et théories des genres littéraires entre Italie et Espagne (XVe-XVIIe siècles)*, Editions Universitaires de Dijon - E.U.D., 2012, pp. 123-143.

EISENSTEIN Elizabeth L., MANSUY Gérard, « L'avènement de l'imprimerie et la Réforme. », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 26, n° 6, décembre 1971, p. 1355-82. DOI 10.3406/ahess.1971.422418.

ERNESTY Caroline, « Sorcières et féministes, unies contre Donald Trump », *Slate.fr*, novembre 2020. <http://www.slate.fr/story/196594/sorcieres-feministes-coven-contre-donald-trump-election-presidentielle-etats-unis-paiennes-wicca>

FORBES Thomas Rogers, *The midwife and the witch*, New-York, AMS Press, 1982.

FORTI Augusto, « I. Le diable », *Faust. Le diable et la science*, Paris, Presses Universitaires de France, « Science, histoire et société », 2017, p. 15-24.

FOUCART Jean, « La vieillesse : une construction sociale », *Pensée plurielle*, 2003, pp.7-18. DOI : 10.3917/pp.006.0007.

GRAF Fritz, *La magie dans l'Antiquité gréco-romaine: idéologie et pratique*, Paris, les Belles lettres, 1994.

HEITZ-MULLER Anne-Marie, « Chapitre IV. Le corps des femmes et la maternité », *Études d'histoire et de philosophie religieuses*, 2009, p. 181-240.

JACQUES CHAQUIN Nicole. «La fable sorcière, ou le labyrinthe des enchantements ». *Littératures classiques*, vol. 25, n° 1, 1995, p. 87-96. DOI 10.3406/licla.1995.2299.

JOIGNOT Frédéric, « Le grand retour des sorcières », *Le Monde.fr*, 30 septembre 2017, https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/09/30/le-grand-retour-des-sorcieres_5193952_3232.html

LEBRUN Jean, HOUDARD Sophie, Les récits de sorcellerie, *La marche de l'histoire*, France Inter, 19 février 2018, 29 min.

LECOUTEUX Claude, *Mélusine et le chevalier au cygne*, Paris : Payot, 1982.

MARTIN Christophe, « Raconter d'autres partages », *Littérature, anthropologie et histoire culturelle: Mélanges offerts à Nicole Jacques-Lefèvre*, Paris, ENS Éditions, 2017. DOI 10.4000/books.enseditions.8272.

MASSIGNON Valérie, « Un cauchemar du XIIIe siècle : La femme et la strige. », *Sorcières : les femmes vivent*, n°22, 1981. Sorcelleries. pp. 14-24.

MATTHEWS GRIECO Sara F., *Ange ou diablesse : la représentation de la femme au XVIe siècle*, Paris, Flammarion, 1991.

MICHELET Jules, *La Sorcière*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p.129.

MORGAN Robin, *Going Too Far: the personal chronicle of a feminist*, New York, Random House, 1977.

NOEL François-Joseph-Michel, *Dictionnaire de la fable : ou mythologie grecque latine égyptienne celtique persane syriaque indienne chinoise scandinave africaine américaine iconologique rabbanique cabalistique*, Paris, Le Normand, 1823.

NORDERA Marina, « Rien n'irrite plus un homme qu'une femme qui danse ». *Repères, cahier de danse*, 2012, Vol. 30, n° 2, p. 25. DOI 10.3917/reper.030.0025.

OSTOTERO Martine, « Alain Boureau, Satan hérétique. Naissance de la démonologie dans l'Occident médiéval (1280-1330) », *Médiévales*, 2005, pp.165-168.

PERROT Michelle, « Où en est l'histoire des femmes ? : Communication au colloque d'Aix-en-Provence, juin 1975 », *Les Cahiers du Centre de recherches historiques*, n°36, juin 2005. DOI :10.4000/ccrh.3067.

PILLARD Guy-Edouard, *La déesse Mélusine : mythologie d'une fée*, Hérault-éditions, 1989.

SAINT-PATRICE Claudie, « Histoire d'une dépossession », *Sorcières : les femmes vivent*, n°22, 1981, pp. 153-157.

SALLMAN Jean-Michel, HOUDARD Sophie, « Les sciences du diable. Quatre discours sur la sorcellerie (15e-17e siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 50^e année, N° 1, 1995. pp. 189-190.

TRINCAZ Jacqueline, « Les fondements imaginaires de la vieillesse dans la pensée occidentale », *L'Homme*, vol.38, 1998, pp. 167-189.

VAUGELAS Claude Favre de, *Remarques sur la langue françoise: utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Éd. Ivrea, 1996.

VIENNOT Éliane, « Ce que l'imprimerie changea pour les femmes », *Revue de la BNF*, n° 39, 2011 pp. 14-21. DOI 10.3917/rbnf.039.0014.

VIENNOT Éliane, « Guy BECHTEL, La Sorcière et l'Occident. La destruction de la sorcellerie en Europe des origines aux grands bûchers, Paris, Plon, 1997, 733 p. », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, 1998.

VIENNOT Éliane, « Le cas de la loi salique », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n°67, 2008. pp. 23-25. DOI 10.3406/rhren.2008.2932.

VILLETTE P., «Le déroulement des procès de sorcellerie dans le nord de la France, du XVe au XVIIe siècle », *Revue du Nord*, tome 40, n°158, Avril-juin 1958, pp. 429-430.

WANEGFFELEN Thierry, *Le Pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, Paris, Payot, 2008.

ZOCHIOS Stamatios, « La souveraine du lac gelé : variantes et altérations du mythe d'Hérodiade dans les croyances populaires européennes », *Féeries. Etudes sur le conte merveilleux, XVIIe-XIXe siècle*, n°16, novembre 2020.

ANNEXES

Table des annexes

PROGRAMME DE L'EXPOSITION « PARCOURS DE SORCIERES EN BIBLIOTHEQUES »	112
GRAVURES PRESENTES DANS L'EDITION DE 1489 DE <i>DE LAMIIS ET PHITONICIS MULIERIBUS</i> (J.OTMAR, REUTLIGEN)	114

PROGRAMME DE L'EXPOSITION « PARCOURS DE SORCIERES EN BIBLIOTHEQUES »

IUFM Bibliothèque Rhône-Croix-Rousse

5 rue Anselme, Lyon 4^e

lundi : 13h - 19h
mardi au jeudi : 8h30 - 19h
vendredi : 8h30 - 18h
samedi : 8h30 - 11h45

Métro ligne C : Croix-Rousse
Bus lignes 18, 13, 2, 45,
arrêt Clos Jouve

Bibliothèque de Santé - Lyon 1

8 avenue Rockefeller, Lyon 8^e

lundi au vendredi : 8h - 19h30
samedi : 9h - 17h30

Métro ligne D : Grange Blanche
Tram T2
Bus lignes 9, 28, 32, 34, 38, 79

Bibliothèque de l'ENS de Lyon BIU Lettres sciences humaines *Bibliothèque Denis Diderot*

5 Parvis René Descartes, Lyon 7^e

lundi au vendredi : 9h - 19h
Samedi : 9h - 17h

Métro ligne B : Debourg
Bus ligne 32,
arrêt Gerland-Debourg



Trois bibliothèques universitaires se sont associées pour un parcours urbain autour de la représentation, à travers les âges, de ces femmes hors normes que sont les sorcières. Du 11 mai au 24 juin, une série de conférences et d'expositions évoqueront leurs multiples figures tant du point de vue historiographique que littéraire.

Autour du fonds d'une équipe de recherche, le fonds « Sorcières », la bibliothèque de l'ENS de Lyon a choisi pour thème les écritures démonologiques du « Marteau des sorcières » de 1486 aux enseignements de Jean-Baptiste Charcot au XIX^e siècle.

La bibliothèque de Santé s'est intéressée aux femmes soignantes dépositaires des secrets de la guérison par les plantes, jusqu'à ce que leurs savoirs et leurs pratiques soient délégitimés par la profession médicale.

Autour du fonds Aspasie spécialisé dans l'histoire des femmes et du genre, l'IUFM s'est penché sur les grandes figures de sorcières à travers l'histoire, l'art, le cinéma et la littérature, jusqu'à nos jours. Une place particulière a été accordée à la littérature de jeunesse et aux contes, où le Mal est incarné par le loup ou l'ogre du côté masculin et par la sorcière du côté féminin.

IUFM de l'Académie de Lyon

Bibliothèque Rhône-Croix-Rousse

Université Claude Bernard Lyon 1

Bibliothèque de Santé

ENS de Lyon

Bibliothèque



Parcours de

SORCIERES

en bibliothèques

du **11 mai** au **24 juin** 2010



Université Claude Bernard
Lyon 1 Bibliothèque de Santé

IUFM
Bibliothèque Rhône-Croix-Rousse

École normale supérieure
de Lyon Bibliothèque

Les expositions à l'IUFM et à l'ENS de Lyon ont été réalisées avec la collaboration des fonds patrimoniaux de la Bibliothèque de Santé et de la BIU-LSH.

CONFÉRENCES

Le 8 juin
Salle des conférences
Campus Rockefeller
Bâtiment principal, 1^{er} étage,
8 avenue de Rockefeller Lyon 8^e

18h

« *Les petits secrets
de l'accoucheuse d'autrefois* »

Jacques Gélis

professeur d'histoire moderne,
université de Paris 8, Vincennes-Saint-Denis



EXPOSITION

Du 11 mai au 24 juin
Bâtiment Étienne Dolet

Autour du Fonds « Aspasie »

LECTURES et RENCONTRES

Le 11 mai
Amphi Louise Michel
5 rue Anselme Lyon 4^e

17h30

Lectures par **Sonia Zinck**

18h30

« *Le retour des sorcières* »

Luisa Accati

professeure d'histoire moderne
à l'université de Trieste

Le 26 mai
Amphi Louise Michel
5 rue Anselme Lyon 4^e

18h

« *Sorcières et littérature de jeunesse* »

Anne-Marie Mercier

professeure à l'IUFM - université
Claude Bernard Lyon 1 - UMR LIRE

Christine Planté

professeure de littérature française du ^{xx}e siècle,
université Lumière-Lyon 2 - UMR LIRE

Caroline Scandale

professeure documentaliste

EXPOSITION

Du 2 au 24 juin
Hall de la Bibliothèque Denis Diderot

Autour du Fonds « Sorcières »

RENCONTRES et PROJECTION

Le 10 juin
Amphi Descartes - ENS de Lyon
15 Parvis René Descartes Lyon 7^e

14h30

Témoignages sur le travail de l'équipe de
recherche *Histoire de la sorcellerie* et le
laboratoire *Littérature et Discours des Savoires*

Michel Jourde et **Michèle Rosellini**

enseignants chercheurs à l'ENS de Lyon

15h30

Projection du film
« *Sorginak, sorcière des montagnes* »

réalisé par **Sonia Paramo**

et les *Films Figures Libres* ;

projection introduite par

Nicole Jacques-Lefèvre

professeur de littérature du ^{xviii}e siècle à l'université
Paris 10, Nanterre

17h

*Théories et fictions : imaginaire textuel et
représentations du corps, des sorcières aux
hystériques (xiv^e-xix^e siècles)*

Nicole Jacques-Lefèvre

Table d'ouvrages par la librairie « **Passages** »
avec en particulier les éditions Jérôme Millon

CONTACT

Chantal Jonneaux
chantal.jonneaux@adm.univ-lyon1.fr



CONTACTS

Anne-Christine Collet
anne-christine.collet@iufm.univ-lyon1.fr
Fanny Gallot
fanny.gallot@iufm.univ-lyon1.fr
Michelle Zancarini-Fournel
michelle.zancarini-fournel@iufm.univ-lyon1.fr



CONTACTS

Christine André
christine.andre@ens-lyon.fr - Tél. 04 37 37 60 30
Nadine Pontal
nadine.pontal@ens-lyon.fr - Tél. 04 37 37 62 06



**GRAVURES PRESENTES DANS L'EDITION DE 1489 DE
DE LAMIIS ET PHITONICIS MULIERIBUS (J.OTMAR,
REUTLIGEN)**



TABLE DES MATIERES

PRECISION D'ORTHOGRAPHE	7
INTRODUCTION.....	9
LE FONDS « SORCIERES ET DEMONOLOGIE » COMME OBJET D'ETUDE	17
L'histoire du fonds	17
<i>La genèse du fonds.....</i>	<i>17</i>
<i>L'évolution du fonds</i>	<i>18</i>
Le contenu du fonds	19
<i>La nature des documents présents dans le fonds</i>	<i>19</i>
<i>Les sujets des ouvrages</i>	<i>21</i>
<i>Les ouvrages et leur date de publication.....</i>	<i>22</i>
Les traités et procès de démonolâtrie	25
<i>« Ce que l'imprimerie changea pour les femmes », et pour la conception de la sorcellerie</i>	<i>25</i>
<i>La démonologie et les traités comme « genre ».....</i>	<i>27</i>
<i>Le corpus : huit traités et procès de démonologie présents dans le fonds « Sorcières et démonologie »</i>	<i>28</i>
Les ouvrages et leur contexte d'écriture	30
Le contenu des ouvrages et leur importance pour les recherches de ce mémoire	31
FEMMES ET DEMONOLOGUES.....	37
Des discours avant tout rhétoriques	38
<i>L'appel aux diverses émotions du lecteur</i>	<i>38</i>
La pitié	39
La peur et le dégoût.....	39
La moquerie	41
<i>La forme du discours qui participe à la rhétorique</i>	<i>42</i>
<i>Le recours à de grandes figures d'autorité</i>	<i>42</i>
<i>Un regard qui interprète</i>	<i>44</i>
Interprétation par les auteurs	44
Interprétation dans les témoignages	45
La place des femmes dans les traités de démonologie	47
<i>La racine biblique de l'infériorité de la femme</i>	<i>48</i>
<i>Une valorisation du rôle de mère et d'épouse</i>	<i>52</i>
<i>La femme déshumanisée dans les traités</i>	<i>55</i>
Un sexe qui perturbe l'ordre de la société.....	56

<i>Un corps et des attributs instrumentalisés</i>	56
<i>L'accumulation de défauts chez le sexe féminin</i>	61
D'UN SEXE DEGRADE A LA FIGURE DE LA SORCIERE	67
Vers la construction de l'image des sorcières : de grandes figures anciennes	67
<i>La mythologie grecque : Médée et Circé</i>	68
<i>Les déesses antiques</i>	71
<i>Des créatures et démons féminins</i>	73
<i>Des légendes de tous les territoires : Mélusine</i>	75
Des ouvrages pratiques et utiles	77
<i>Des critères de reconnaissance physique</i>	80
<i>Des attributs souvent lourds de sens</i>	83
Les reproches des auteurs de démonologie aux sorcières	88
<i>La sorcière, une coupable idéale</i>	89
<i>Le sabbat comme lieu de débauche et comble de l'horreur</i>	93
<i>Infidélité à la foi, adoration au démon et volonté de nuire</i>	100
CONCLUSION	103
SOURCES	105
BIBLIOGRAPHIE	107
ANNEXES	111
TABLE DES MATIERES	115